

Groupe Ethias

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025

ETHIAS

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025



Le rapport SFCR (Solvency and Financial Condition Report) correspond aux exigences de la directive européenne Solvabilité II.

Sauf mention contraire, les montants repris dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros.

SIÈGE NATIONAL

voie Gisèle Halimi 10
4000 Liège
+ 32 (0)4 220 3111

SIÈGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73
3500 Hasselt
+ 32 (0)11 28 2111

SIÈGE POUR LA RÉGION DE LANGUE ALLEMANDE

Klötzerbahn 24-26
4700 Eupen
+ 32 (0)87 59 10 00

ETHIAS.BE





SYNTHÈSE 4

1. SYNTHÈSE 5

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 6

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 7

2.1	Activités	7
2.2	Faits marquants	9
2.3	Résultats de souscription	14
2.4	Résultats des investissements	14
2.5	Résultats des autres activités	15

SYSTÈME DE GOUVERNANCE 16

3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE 17

3.1	Informations générales sur le système de gouvernance	17
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité	20
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	21
3.4	Système de contrôle interne	28
3.5	Fonction d'audit interne	30
3.6	Fonction Actuarielle	31
3.7	Sous-traitance	32
3.8	Autres informations	34

PROFIL DE RISQUE 35

4. PROFIL DE RISQUE 36

4.1	Risque de souscription	36
4.2	Risque de marché	38
4.3	Risque de crédit	42
4.4	Risque de liquidité	43
4.5	Risque opérationnel	45
4.6	Autres risques importants	47
4.7	Transactions intra-groupe significatives	49
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque	50

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 51

5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 52

5.1	Valorisation des actifs	53
5.2	Valorisation des provisions techniques	55
5.3	Valorisation des autres passifs	59
5.4	Méthodes de valorisation alternatives	60
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs	60
5.6	Annexes QRT	61

GESTION DU CAPITAL 62

6. GESTION DU CAPITAL 63

6.1	Fonds propres	63
6.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	64
6.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	65
6.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	65
6.5	Non-respect du MCR et non-respect du SCR	65
6.6	Autres informations	65

MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES 66

7. MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES 67

7.1	Groupe Ethias	67
7.2	Ethias SA	84



Comment naviguer dans ce rapport :
Utilisez la navigation en haut de la page pour accéder aux différentes sections de ce rapport. Chaque section contient une page d'index reprenant tous les chapitres. Ils restent directement accessibles via un menu de navigation dans la barre latérale. Utilisez le menu rapide en haut à droite pour passer d'une page à l'autre . Retournez à la table des matières principale en cliquant sur le bouton d'accueil .

Téléchargements

Ethias Rapport Annuel

FR **NL** **EN**

Ethias Rapport Annuel Consolidé

FR **NL** **EN**

Ethias Rapport Solvabilité (SFCR)

FR **NL** **EN**

Ethias Annual Results

EN



SYNTHÈSE

1. SYNTHÈSE

5



1. SYNTHÈSE

À compter de 2025, Ethias est devenue un groupe d'assurance au sens de la directive Solvabilité II, avec l'entrée dans le périmètre consolidé d'Ethias Réassurances. Cette évolution s'est accompagnée de la mise en place d'un périmètre de consolidation prudentiel conforme aux exigences européennes et d'un premier SFCR consolidé, sans comparatif historique.

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par une volatilité persistante des marchés financiers, un contexte géopolitique incertain et une augmentation structurelle des risques, malgré une inflation progressivement maîtrisée et l'absence d'événements climatiques majeurs. Dans ce contexte exigeant, Ethias a fait preuve d'une grande résilience opérationnelle et financière, portée par une gouvernance solide, une gestion rigoureuse des risques et une stratégie d'investissement orientée à long terme. Dans cette dynamique, le groupe accélère sa transformation stratégique et renforce son positionnement d'assureur engagé, durable et innovant, au service des assurés et de la société.

En 2025, Ethias a renforcé son écosystème d'innovation via Ethias Ventures, en investissant dans l'énergie, la mobilité durable, la santé digitale et l'IA, tout en lançant Ethias Réassurances pour mieux maîtriser les risques. Le groupe a également développé des solutions concrètes en mobilité électrique, prévention et services, tandis que NRB a notamment créé de la valeur avec la cession stratégique de SIGGIS.

Sur le plan des résultats, Ethias réalise en 2025 un résultat net consolidé IFRS part du groupe de 208 millions d'euros nourri par de belles performances techniques, l'absence d'événements climatiques majeurs et des résultats financiers solides. Ce résultat est composé notamment de 254 millions d'euros pour la Non-Vie et 39 millions d'euros pour la Vie.

L'encaissement global d'Ethias SA atteint 3,831 milliards d'euros, soit 8 % de croissance par rapport à 2024. Une hausse nette, portée autant par les activités Vie que Non-Vie, qui confirme l'attractivité de nos solutions dans un marché exigeant.

En 2025, les produits financiers nets hors coût de l'endettement atteignent 381 millions d'euros, en hausse de 81,9 millions sur un an, portés par des revenus récurrents et des valeurs d'actif à la hausse, malgré des cessions en baisse.

Le ratio Solvency II réglementaire d'Ethias SA atteint 203 % après déduction du dividende prévisionnel, dépassant pour la première fois la barre des 200 % et avec deux ans d'avance sur le calendrier prévu. Il est calculé en formule standard, sans recours aux mesures transitoires sur les provisions techniques. Notons que le ratio Solvency II du groupe Ethias s'élève quant à lui à 201%.

Dans la même dynamique, Fitch Ratings a relevé la notation Insurer Financial Strength (IFS) d'Ethias SA à A+ avec perspective stable, le 20 juin 2025, soit son meilleur niveau depuis 2008.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

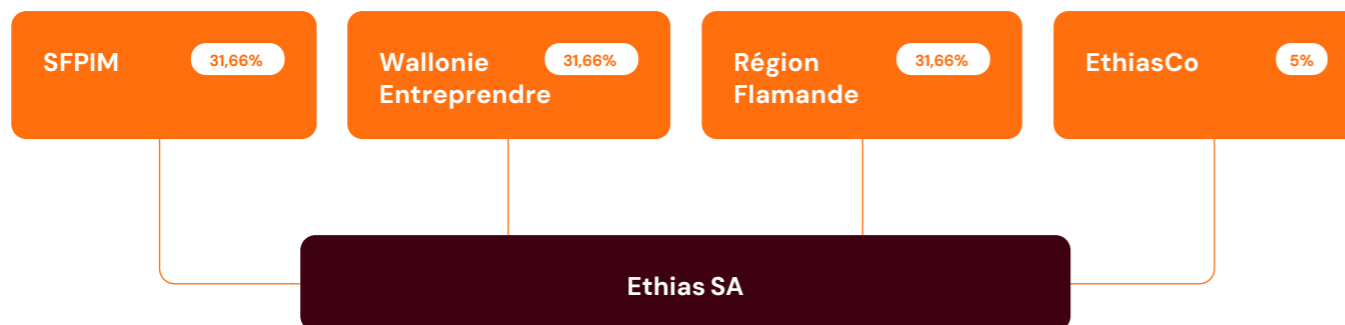
2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	7
2.1 Activités	7
2.2 Faits marquants	9
2.3 Résultats de souscription	14
2.4 Résultats des investissements	14
2.5 Résultats des autres activités	15



2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

2.1 ACTIVITÉS

2.1.1 Structure du groupe



La force d'un groupe

D'une stratégie d'assureur vers une stratégie de services intégrés et durables au bénéfice des clients et de la population

Forte du succès de son modèle unique, Ethias a développé un écosystème qui capitalise sur les forces et spécificités de ses filiales afin de se positionner comme un groupe générateur de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

L'écosystème du groupe Ethias s'appuie sur les synergies, l'expertise et les talents de plus de 5.500 collaborateurs pour accélérer la mise en œuvre de diverses solutions notamment dans les domaines de la santé, du vieillissement, de la mobilité, de l'habitation, des pensions et de la technologie. Ceci permet à Ethias de déployer une offre de services qui va au-delà de la proposition de contrats d'assurance.

Les entités principales du groupe Ethias sont :

Ethias SA

Ethias SA constitue le cœur historique et opérationnel du groupe Ethias. Forte de plus de cent ans d'expertise assurantielle, l'entité accompagne au quotidien plus de 1,3 million de particuliers et plus de 45.000 acteurs publics en Belgique — pouvoirs locaux, provinces, services de secours, hôpitaux, intercommunales, administrations et institutions fédérales. Ethias SA propose une gamme complète de solutions d'assurance Vie et Non-Vie couvrant l'ensemble des besoins de protection des personnes et des biens : auto, habitation, responsabilité civile, hospitalisation, accidents, risques spéciaux, produits d'épargne, produits d'investissement, ..., ainsi que des couvertures sur mesure pour le secteur public et les entreprises. L'entité se distingue par un modèle commercial unique, axé sur la relation essentiellement directe avec ses clients et sur une collaboration long terme

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



avec les institutions publiques. Ce modèle permet une grande réactivité, une simplicité administrative et une adaptation fine aux besoins des assurés.

Ethias Solution

Ethias Solution enrichit l'offre d'Ethias en proposant des services à haute valeur ajoutée qui vont au-delà de l'assurance classique. Son ambition : renforcer concrètement l'impact pour ses clients en les aidant à mieux évaluer leurs risques, à sécuriser leur environnement et à développer les compétences de leurs équipes. Ethias Solution accompagne les entreprises, les pouvoirs publics et les particuliers avec des solutions pratiques et innovantes qui améliorent l'efficacité opérationnelle, soutiennent la prévention et contribuent à réduire la sinistralité. En offrant des services pensés pour répondre aux besoins réels du terrain, Ethias Solution valorise l'expertise du groupe et crée une expérience client plus complète, plus performante et résolument orientée résultats.

Ethias Pension Fund

Ethias Pension Fund est un fonds de pension multi-employeurs ouvert et résolument orienté vers le secteur public. Instauré en 2015 par Ethias sa, sous la forme juridique d'un Organisme de Financement de Pensions (OFP), et dans le respect de la loi du 27 octobre 2006, Ethias Pension Fund a mis en place un cadre de gouvernance prudent, rigoureux et adapté. Fort de ses liens avec Ethias, Ethias Pension Fund se profile comme le partenaire des employeurs du secteur public, que ce soit au niveau fédéral, des régions et des pouvoirs locaux en proposant une couverture efficace et durable face au défi du financement des pensions présentes et futures. Il compte aujourd'hui parmi ses membres plus de 397 employeurs publics et 122.798 affiliés.

Ethias Lease

Ethias Lease accompagne les entreprises pour passer à une flotte 100% électrique avec concept de leasing qui s'appuie sur les caractéristiques spécifiques des véhicules électriques et sur l'expérience utilisateur qui les accompagne. Depuis sa constitution en septembre 2023, plus de 2.000 véhicules électriques ont été commandées, dont plus de 1.500 sont déjà en circulation.

Dans ce même cadre, Ethias Lease propose une solution Charging as a Service (CaaS), qui permet aux entreprises d'équiper facilement leurs collaborateurs en infrastructures de recharge à domicile.

IMA Benelux

En partenariat avec IMA Benelux, Ethias propose une offre d'assistance complète dans les domaines de l'Auto, de l'Habitation et de la Santé. Ce partenariat permet de garantir aux clients une prise en charge rapide, efficace et 24/7, que ce soit en cas de panne ou d'accident, de sinistre au domicile ou de situation médicale urgente. IMA Benelux met à disposition son expertise opérationnelle, ses réseaux spécialisés et ses solutions technologiques afin d'assurer un service fluide et orienté client. Ensemble, Ethias et IMA Benelux veillent à offrir une assistance de proximité, fiable et de haute qualité, contribuant à une expérience client plus sécurisante et plus sereine.

Ethias Ventures

Ethias Ventures est le fonds d'investissement du groupe dédié au soutien de startups européennes actives dans l'insurtech et dans des écosystèmes à forte valeur sociétale liés à la mobilité, la santé et l'habitation. L'entité accompagne des entreprises innovantes qui développent des solutions concrètes améliorant la prévention, l'efficacité opérationnelle ou l'expérience client. En renforçant l'innovation au sein du groupe et en rapprochant Ethias de nouveaux services et technologies, Ethias Ventures contribue à l'évolution de l'offre au-delà de l'assurance traditionnelle. Elle joue ainsi un rôle clé dans la création de valeur durable pour les clients, les partenaires et la société.

Ethias Réassurances

Ethias Réassurances regroupe l'activité de réassurance du groupe Ethias et propose des solutions adaptées aux besoins des compagnies d'assurance, tant en Belgique qu'à l'international. En partageant les risques et en apportant une expertise technique reconnue, l'entité contribue à renforcer la solidité financière et la résilience de ses partenaires. Avec une approche responsable et

durable, Ethias Réassurances soutient la stabilité du marché et la continuité de la protection offerte aux assurés.

NRB Group

Le Groupe NRB, un des principaux acteurs belges du secteur des TIC et véritable partenaire local, accompagne ses clients dans leur transformation digitale. Capitalisant sur l'évolution et l'innovation technologique, NRB entend leur offrir les meilleures solutions disponibles, adaptées à leur environnement avec un large éventail de services informatiques s'articulant autour de quatre axes : consultance, software, infrastructure & hybrid cloud, et managed staffing. NRB s'adresse à une large gamme de secteurs d'activités : au secteur public et social, à celui de l'énergie et des utilités publiques, au secteur financier, à l'industrie ainsi qu'aux institutions et entreprises européennes et internationales.

Depuis janvier 2025, à la suite de la création d'Ethias Réassurances, Ethias est devenu un groupe d'assurance au sens de la directive 2009/138/CE (article 215 point1). Par conséquent, Ethias doit se conformer aux exigences en matière de consolidation solvabilité II.

En respect des articles 335 et 336 des actes délégués (règlement délégué (UE) 2015/ 35 de la commission du 10 octobre complétant la directive 2009/138/CE), le périmètre de consolidation est défini de la sorte :

- les entreprises d'assurance et de réassurance, détenues à plus de 50%, sont reprises dans le périmètre ;
- les sociétés de services auxiliaires détenues à plus de 50%, tenant compte de la matérialité par rapport au groupe ;
- concernant les sicav, elles ne sont pas consolidées mais les actifs sont repris chez Ethias SA.

Seules les sociétés reprises dans l'annexe 32 du QRT font parties du périmètre de consolidation SII.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



2.2 FAITS MARQUANTS

2.2.1 Marchés financiers en 2025

Une année de tensions et de fragmentation

2025 s'ouvrait avec une question majeure : qu'attendre de la seconde présidence de Donald Trump et quels impacts pour la stabilité (géo-)politique et le commerce international ? Après un début d'année encore porté par une croissance américaine robuste et par l'espoir d'un assouplissement monétaire ordonné, les marchés ont progressivement intégré un environnement plus instable, dominé par le retour des risques commerciaux, politiques et budgétaires, ainsi que par une remise en cause croissante de certains piliers de l'ordre économique international.

Le premier trimestre s'ouvrait sur une économie américaine toujours dynamique, soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail résilient, tandis que l'inflation semblait se stabiliser à des niveaux encore supérieurs aux cibles des banques centrales. Dans ce contexte, la Réserve fédérale adoptait une posture résolument « data-dependent », fermant la porte à des baisses de taux rapides, tandis que la BCE, confrontée à une croissance européenne plus fragile et à une inflation mieux maîtrisée, poursuivait prudemment son cycle d'assouplissement. Les marchés évoluaient alors dans un relatif équilibre, caractérisé par une volatilité contenue et des anticipations encore favorables quant à la capacité des banques centrales à piloter un atterrissage en douceur.

Cet équilibre s'est toutefois rapidement fissuré avec le retour au premier plan du risque politique américain. L'élection de Donald Trump et la mise en œuvre rapide d'une rhétorique protectionniste agressive ont ravivé le spectre d'une guerre commerciale généralisée. Les annonces successives de hausses de tarifs douaniers, culminant au printemps avec l'épisode du « Liberation Day », ont marqué un tournant majeur de l'année. L'ampleur et le caractère désordonné de ces mesures ont provoqué une correction brutale des marchés d'actions mondiaux, une remontée significative des primes de risque sur la dette américaine et, fait

plus inhabituel, une dépréciation du dollar, remettant en question son statut de valeur refuge.

Cette séquence a profondément affecté la confiance des investisseurs dans l'« exceptionnalisme » américain. Les taux longs américains se sont inscrits dans un mouvement de pentification marqué, alimenté par des émissions massives de dette, par l'arrêt durable des programmes d'achats de la Fed et par l'abaissement de la note de crédit souveraine des États-Unis, privant les Treasuries de leur dernier rating AAA. Malgré la mise en pause temporaire de certaines mesures tarifaires, le dommage en termes de visibilité économique et de crédibilité institutionnelle est apparu durable, pesant sur les décisions d'investissement des entreprises et sur la dynamique de consommation.

En Europe, l'environnement macroéconomique est demeuré contrasté mais globalement plus lisible. La désinflation progressive, soutenue par la baisse des prix de l'énergie et par l'appréciation de l'euro, a permis à la BCE de réduire ses taux en début d'année, avant d'adopter une posture plus neutre face à la stabilisation du couple croissance-inflation. Au tournant du dernier trimestre, les marchés obligataires européens ont été pénalisés par le retour du risque politique, en particulier en France. L'instabilité gouvernementale chronique, marquée par la succession de premiers ministres et par l'incapacité à faire adopter des mesures crédibles de redressement budgétaire, a conduit à un élargissement rapide des spreads souverains, avec un spread OAT 10 ans dépassant temporairement 90 points de base face au swap.

À l'inverse, certains pays périphériques ont bénéficié d'une perception plus favorable. La stabilité politique de l'Italie, héritée des réformes structurelles mises en place sous le gouvernement Draghi et poursuivies par le gouvernement Meloni, a permis une compression continue du spread italien. La Belgique, malgré des fondamentaux budgétaires perfectibles, a également profité de la présence d'un gouvernement fonctionnel, limitant la volatilité de sa prime de risque. Finalement, à la faveur de la mise en place du Gouvernement Lecornu au début du mois de septembre, le

spread français va parvenir à se stabiliser puis à baisser vers 65bp vers la fin de l'année, entraînant dans son sillage les autres spreads souverains européens.

Aux États-Unis, la Fed est restée longtemps prise en tenaille entre une inflation sous-jacente élevée et des pressions politiques importantes visant à lui faire baisser rapidement ses taux. Ce n'est qu'en fin d'année que la banque centrale a engagé un cycle prudent de baisses de taux, sans pour autant inverser le mouvement de pentification de la courbe. Le Japon s'est également imposé comme un foyer de risque systémique potentiel, confronté à une combinaison délicate de croissance en berne, d'inflation persistante et de remontée historique des taux longs, mettant à l'épreuve la soutenabilité de sa dette et les équilibres globaux de liquidité.

Les marchés boursiers auront connu une année volatile, oscillant entre les craintes d'un ralentissement économique causé par les tarifs douaniers, l'espoir de politiques monétaires plus accommodantes et l'engouement continu entourant les technologies liées à l'essor de l'IA. Les marchés obligataires, quant à eux, ont été dominés par un mouvement de pentification des courbes généralisé, traduisant une augmentation des primes de termes exigées par les investisseurs, afin de compenser les risques liés à une inflation toujours présente et à des attentes de dépenses budgétaires importantes, notamment dans les secteurs de la défense.

Intégration dans la gestion financière

L'ancrage à long terme de ses investissements, la stratégie active des couvertures et l'adossement adéquat actifs-passifs ont permis à Ethias de gérer au mieux l'impact de cette volatilité sur ses principaux indicateurs de performance et de risque. Notre positionnement sur la courbe des taux et au risque de spread sur les obligations souveraines européennes ont constitué des éléments significatifs de création de valeur. Les taux d'intérêt étant restés élevés, Ethias en a profité pour renforcer le rendement moyen de ses portefeuilles en investissant dans des obligations de bonne qualité de crédit. Dans ce contexte, le portefeuille

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



d'investissement s'est montré particulièrement résilient et n'a pas enregistré d'accident de crédit. Enfin, la poursuite de sa stratégie d'allocation vers davantage d'actifs privés continue de soutenir significativement les rendements actuels et futurs du portefeuille.

Ethias est restée pleinement consciente de son rôle d'investisseur responsable, tant dans la gestion de long terme des pensions légales et complémentaires que dans le soutien à l'économie réelle. Conformément à sa stratégie d'allocation, une part significative des investissements demeure consacrée au financement de l'économie belge, contribuant à la stabilité et au développement des acteurs publics et privés sur l'ensemble du territoire.

Ethias a par ailleurs poursuivi le déploiement de son cadre d'investissement intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, fondé sur le principe de double matérialité et décliné autour de ses axes d'exclusion, d'intégration, d'engagement, de soutien à l'économie locale, d'impact et de communication. L'entreprise a continué à orienter ses investissements vers des projets contribuant aux objectifs environnementaux et sociétaux, notamment dans le domaine des infrastructures durables, tout en faisant évoluer son portefeuille immobilier vers des standards élevés de durabilité.

Enfin, dans un environnement macroéconomique marqué par une volatilité persistante et par des incertitudes accrues, la gestion des risques de souscription et de provisionnement est demeurée un enjeu central. Ethias a poursuivi l'adaptation de ses hypothèses et de ses méthodes d'estimation afin de refléter au mieux les conditions économiques observées et attendues. En tant qu'acteur responsable, l'entreprise a également continué de veiller, via ses dispositifs de conformité, au respect strict des sanctions internationales en vigueur et à l'alignement de ses activités avec les exigences réglementaires et éthiques qui s'imposent à elle.

Ethias annonce le succès de l'émission d'un sustainable bond

Le 30 avril 2025, Ethias annonce l'émission d'un sustainable bond (Tier 2) pour un montant total de 300 millions EUR, venant

à échéance en 2035 (ISIN : BE6363869874). Cette émission a été combinée à une offre de rachat de titres subordonnés en circulation venant à échéance en 2026 (ISIN : BE6279619330). Cette opération témoigne de la volonté d'Ethias de conjuguer une gestion proactive de son capital avec l'engagement renforcé en faveur du financement de projets durables et locaux en parfaite cohérence avec sa stratégie ESG. Le succès de l'opération, marqué par une souscription cinq fois supérieure au montant de l'émission, confirme par ailleurs, la confiance des marchés financiers dans la solidité financière d'Ethias et dans sa capacité à honorer ses engagements.

2.2.2 Ethias SA

2.2.2.1 Croissance

Ethias déménage son siège social à Rives Ardentes et son agence aux Guillemins

En mars, Ethias ouvre un nouveau chapitre de son histoire à Liège. Après plus de 50 ans passés rue des Croisiers, l'assureur investit deux nouveaux sites stratégiques : son nouveau siège social au cœur de l'écoquartier Rives Ardentes, et, à titre provisoire, son agence commerciale sur l'esplanade Simone Veil, à proximité de la gare des Guillemins et de la Tour des Finances. Deux déménagements portés par une même ambition : construire l'assurance de demain au service des assurés.

Ethias s'offre une nouvelle identité visuelle

À l'occasion de l'inauguration de son nouveau siège dans l'écoquartier de Rives Ardentes à Liège le 16 mai 2025, Ethias ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Au-delà de son rôle d'assureur de référence, le groupe se positionne désormais comme un acteur structuré autour d'expertises complémentaires, capable d'offrir des solutions globales et agiles pour accompagner ses clients dans les grandes transitions économiques, sociétales et technologiques. Cette évolution s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle plus claire et plus moderne, avec un logo recentré autour d'un "h" stylisé, symbole de l'humain, de la solidarité et du

lien collectif. Un signal fort, porteur de sens, reflet de l'évolution stratégique ambitieuse et profondément humaine d'Ethias.

Distribution du dividende

L'AG d'Ethias du 21 mai 2025 valide la distribution d'un dividende de 113 millions d'euros relatif à l'exercice 2024.

Fitch relève la notation IFS d'Ethias SA à « A+ » avec une perspective stable

Le 20 juin 2025, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la notation IFS (Insurer Financial Strength) d'Ethias SA de « A » à « A+ » avec une perspective stable. Cette amélioration de la notation témoigne de la solidité, de la performance et de la fiabilité du modèle Ethias. Elle s'appuie sur des résultats financiers en croissance régulière, une position parmi les leaders du marché belge de l'assurance, une capitalisation et des leviers financiers très solides, une exposition limitée au risque de taux d'intérêt ainsi qu'un niveau de provisionnement élevé.

Ethias, Epico2 & Reid renforcent leur collaboration stratégique de partenariats public-privé

Le 26 juin 2025, EPICo2 et Rebel Energy & Infra Developers (REID) ont renforcé leur relation stratégique avec Ethias. S'appuyant sur le succès de l'investissement dans Scholen van Vlaanderen, cette collaboration illustre un engagement commun à développer de solides opportunités de partenariats public-privé (PPP).

Ce rapprochement vise un alignement renforcé des ressources et des expertises afin d'identifier et de soutenir des projets d'infrastructure à fort impact, créateurs de valeur à long terme et bénéfiques pour la société. Il témoigne de la volonté des partenaires de promouvoir une croissance durable au travers de modèles de financement innovants. Ethias prévoit d'investir plusieurs dizaines millions d'euros afin d'accélérer le développement du pipeline de projets PPP.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Sustainable Fitch confirme l'excellent rating ESG d'entité de «2» d'Ethias

Le 3 juillet 2025, Sustainable Fitch confirme le rating ESG d'entité « 2 » d'Ethias SA avec un score de 64. Cette évaluation, élargie cette année au périmètre du Groupe Ethias, positionne l'institution dans le top des 30 % des institutions financières les mieux notées par Sustainable Fitch en matière de durabilité, aucune n'ayant encore atteint la note maximale de « 1 ». Ce résultat salue la cohérence d'une stratégie ESG pleinement intégrée à différents niveaux de l'entreprise couvrant notamment, la gouvernance, la transparence, la politique d'investissement et les ressources humaines. Il reflète également l'ambition climatique d'Ethias, portée par un plan de transition vers le net-zéro carbone d'ici 2050, assorti d'objectifs de décarbonation basés sur des référentiels scientifiques et alignés avec les accords de Paris. Ethias a également obtenu d'excellentes notations ESG pour ses émissions obligataires durables.

Ethias décroche la note « A- » auprès de CDP et voit ses efforts climatiques et sa transparence récompensés

En décembre 2025, le CDP (Carbon Disclosure Project) a attribué à Ethias la note « A- » dans la catégorie Climat, sur la base des informations communiquées via son questionnaire annuel. Cette reconnaissance confirme la progression très significative du score d'Ethias en 2025 et témoigne de l'efficacité de plusieurs années d'initiatives climatiques menées au sein du Groupe Ethias. Elle reflète également l'importance croissante accordée à la transparence dans le suivi et la communication des progrès réalisés vers l'atteinte de ses objectifs climatiques.

Ethias entre dans le capital de Creafin et consolide son positionnement sur le crédit hypothécaire non bancaire

Le 8 septembre 2025, Ethias renforce sa stratégie dans le crédit hypothécaire non bancaire en prenant une participation de 10 % dans Creafin. Cette opération, assortie d'un prêt, soutient la croissance de la plateforme et ouvre de nouvelles perspectives en matière de distribution d'assurances liées aux crédits hypothécaires, notamment les couvertures incendie et solde restant dû.

Ethias élargit sa gamme d'assurances vie avec «Vitalia», une assurance-vie à rente différée et à durée indéterminée

Le 6 octobre 2025, Ethias lance «Vitalia», un contrat d'assurance-vie de la branche 21 à durée indéterminée permettant, après une phase de capitalisation, de bénéficier d'une rente viagère. Après «Ethias Savings 21» et «Ethias Savings 26», ce nouveau produit s'inscrit pleinement dans la stratégie à long terme d'Ethias visant à proposer aux jeunes seniors de 50 à 70 ans qui souhaitent anticiper la baisse de revenus liée à la retraite, des solutions durables en matière de prévoyance individuelle. Vitalia repose sur un fonctionnement simple : l'épargnant verse une prime unique, soumise à une taxe de 2 %, laquelle est convertie en une rente viagère au terme d'une période d'attente minimale de 8 ans et 1 jour.

Ethias investit dans le fonds d'impact ImpaktEU pour soutenir l'économie sociale et inclusive

Le 29 octobre 2025, Ethias confirme son rôle d'assureur engagé en devenant investisseur dans ImpaktEU, un fonds d'impact belgo-européen co-créé par Funds For Good et Inpulse. Cette collaboration, facilitée par Impact Finance Belgium, réunit trois acteurs animés par une ambition commune : soutenir une économie plus durable, inclusive et résiliente.

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, ce partenariat illustre la montée en puissance de la finance à impact et l'arrivée d'investisseurs institutionnels aux côtés des pionniers du secteur. Pour Ethias, il s'agit d'une nouvelle étape dans sa stratégie d'investissement responsable : l'assureur investit 3 millions d'euros dans le fonds et prévoit d'augmenter sa participation à 5 millions si l'objectif de levée de 50 millions d'ici fin 2026 est atteint. A travers cette initiative, Ethias diversifie son portefeuille tout en renforçant son soutien à l'économie sociale, à l'inclusion financière et à la microfinance.

Ethias et UHasselt œuvrent ensemble à l'optimisation des services

Le 30 octobre 2025, Ethias annonce la conclusion d'un partenariat avec l'université d'Hasselt visant à améliorer la gestion des

sinistres liés à l'hospitalisation, aux maladies graves et aux frais ambulatoires. Grâce à l'expertise d'UHasselt en analyse de données, en intelligence artificielle et en optimisation des processus, les deux organisations collaboreront au développement de modèles et d'outils innovants destinés à accélérer le traitement des dossiers et à simplifier les démarches pour les assurés.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la volonté d'Ethias d'allier innovation technologique et amélioration continue de la qualité de service. À terme, cette approche permettra de renforcer l'efficacité opérationnelle, de fluidifier les processus internes et d'offrir aux clients une expérience plus rapide et plus transparente.

Ethias investit dans les locations à prix abordables en Flandre

Le 5 novembre 2025, Ethias, avec ses partenaires Vestio et Group Machiels, s'engage dans le nouveau modèle de "location conventionnée" en Flandre, en participant au projet Résidence Schuttershof à Heusden-Zolder. Ce projet comprend 22 appartements qui seront proposés avec un loyer plafonné, en moyenne 15 % inférieur aux loyers standards de la région.

Destiné aux ménages à revenus moyens — exclus du logement social mais sous les plafonds fixés — ce dispositif offre un logement neuf, de qualité, à un coût abordable. L'initiative, sous le label Best Rent, combine promotion privée et mission sociale, et démontre qu'un partenariat public-privé peut rendre le logement accessible tout en garantissant durabilité et confort.

Par cet investissement, Ethias confirme son engagement concret en faveur de logements abordables, durables et inclusifs en Flandre.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



2.2.2.2 Engagement

4e édition de l'action 'Ethias Solidarity' : 300.000 euros pour soutenir les projets luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale chez les jeunes

Ethias Impact Fund, créé par Ethias il y a quelques années, et géré par la Fondation Roi Baudouin, lance le 30 janvier la 4e édition de l'action 'Ethias Solidarity' qui vise à soutenir les projets des CPAS et ASBL belges qui luttent contre la précarité chez les enfants et les jeunes de moins de 30 ans. Cette année, la dotation globale a été portée à 300.000 €, permettant aux candidats de solliciter un financement compris entre 5.000 € et 20.000 € selon les besoins spécifiques de leur projet. Une belle opportunité pour faire émerger des solutions concrètes et durables au service des plus vulnérables. Cette nouvelle édition comprise, plus de 1,3 million € auront été alloués au total depuis le lancement de l'initiative.

Forest In One Day : une forêt plantée en un jour à Ans !

Le 16 février 2025, dans un bel élan de solidarité et d'engagement environnemental, plus de 2 000 arbres ont été plantés à Ans. Plus de 250 participants – collaborateurs d'Ethias et de NRB accompagnés de leurs familles, habitants de la ville d'Ans, scouts ainsi que bénévoles du Jane Goodall Institute et de Sylva Nova – se sont mobilisés pour une vaste opération de reforestation, unissant leurs forces dans un élan citoyen afin de lutter contre le changement climatique et préserver les sols pour les générations futures.

Sécurité routière : Ethias et eXia lancent une campagne de prévention pour lutter contre les accidents liés aux angles morts

Face à la recrudescence des accidents de la route liés aux angles morts, Ethias renforce son engagement en matière de prévention. L'objectif est double : Réduire ce type d'accidents et protéger les usagers de la route, notamment les plus vulnérables. En 2024, l'assureur a enregistré 4 accidents mortels en Flandre et à Bruxelles. Pour sensibiliser davantage à ce risque, Ethias, en collaboration avec eXia, lance une campagne de prévention sous la forme d'un concours qui débute le 11 mars 2025. Deux gagnants

recevront chacun un lot d'une valeur de 20 000 euros, correspondant à l'installation du système innovant de détection des angles morts eXia sur 5 véhicules (bus ou poids lourds). Cette initiative s'inscrit pleinement dans la vision de long terme d'Ethias, fidèle à sa conviction que le meilleur sinistre est celui qui n'arrive pas.

Ethias, NRB et BeCode prolongent leur collaboration pour 3 années complémentaires

L'assureur et l'école de codage franchissent une nouvelle étape en accueillant les classes BeCode dans les tout nouveaux locaux d'Ethias à Rives Ardentes à Liège.. Cette initiative illustre la volonté partagée d'agir pour une société plus inclusive sur le plan digital, de soutenir les talents émergents et de favoriser la rencontre entre la formation numérique et le monde professionnel.

Donner pour connecter : Ethias soutient l'inclusion numérique des jeunes en situation de précarité

Dans le cadre de son engagement philanthropique et environnemental, Ethias a renouvelé cette année encore son partenariat avec l'asbl "Digital For Youth" dont l'objectif est de contribuer activement à la réduction de la fracture numérique en Belgique en offrant une nouvelle vie à du matériel informatique inutilisé ou endommagé.

2.2.2.3 Sponsoring

Ethias et Matthias Casse : une collaboration prolongée jusqu'aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028

Le 17 janvier 2025, Ethias renouvelle sa collaboration jusqu'aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028, avec Matthias Casse, le judoka belge au palmarès impressionnant et ambassadeur de l'assureur depuis 2021. Grâce à ce soutien, Matthias se prépare à briller une troisième fois sur la scène olympique. En renouvelant son soutien jusqu'à 2028, Ethias aura ainsi soutenu Matthias durant trois olympiades consécutives.

Ethias renouvelle son soutien à Wout Van Aert pour deux années supplémentaires

En décembre 2025, Ethias annonce le renouvellement de son partenariat avec Wout Van Aert pour deux années complémentaires. Par cette décision, l'assureur confirme sa volonté de soutenir des talents belges emblématiques dont l'esprit d'engagement, de performance et de proximité reflète les valeurs d'Ethias.

Ce renouvellement s'inscrit dans une stratégie de visibilité durable, visant à associer Ethias à des personnalités inspirantes et fédératrices, capables de toucher un large public. En prolongeant son soutien à Wout Van Aert, Ethias réaffirme non seulement son attachement au monde du sport, mais aussi sa conviction que des collaborations fortes et cohérentes contribuent à renforcer la relation avec les assurés et les communautés locales.

2.2.2.4 Récompenses

Top Employer

En janvier 2025, Ethias est certifiée Top Employer pour la 4e année consécutive : une reconnaissance de son engagement envers ses collaborateurs

Cette distinction reflète l'engagement continu d'Ethias à offrir un environnement de travail stimulant, aligné sur les meilleures pratiques en matière de ressources humaines et en phase avec les attentes de ses 1927 Top Employees. Avec un score global de 92,43 %, Ethias se positionne comme un employeur de référence, au-dessus de la moyenne de 87,37% des compagnies d'assurance certifiées en Belgique cette année.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



2.2.3 Ethias Ventures

Ethias Ventures investit dans June Energy pour soutenir l'innovation énergétique

Le 9 décembre 2025, Ethias Ventures a annoncé un investissement de 1,5 million d'euros dans la scale-up belge June Energy, spécialisée dans l'optimisation intelligente des contrats d'énergie pour les ménages. Cette initiative s'inscrit dans la volonté d'Ethias de soutenir des solutions innovantes aidant les citoyens à réduire leurs coûts énergétiques et à faciliter la transition énergétique.

Aidoptation lance le développement de technologies autonomes depuis DronePort

En février 2025, la joint-venture Aidoptation — créée par l'Indy Autonomous Challenge, LRM et Ethias Ventures — a officiellement lancé ses activités depuis DronePort à Saint-Trond. L'initiative vise à développer des solutions commerciales basées sur l'IA et les systèmes autonomes pour des applications allant de la mobilité et la logistique à l'automatisation industrielle.

Ethias Ventures accroît sa participation dans BattMobility pour accélérer la mobilité partagée

En avril 2025, Ethias Ventures a réalisé un investissement additionnel dans la start-up belge BattMobility, active dans le leasing et le partage de véhicules électriques. Cette opération a permis de renforcer la participation d'Ethias Ventures et s'inscrit dans la stratégie du groupe visant à promouvoir des solutions de mobilité durable, flexibles et accessibles pour les entreprises et les collectivités.

Ethias Ventures investit dans Cascador pour valoriser les données de santé

En août 2025, Ethias Ventures a investi dans Cascador, une start-up active dans la structuration, l'anonymisation et la sécurisation des données de santé. Cette participation vise à soutenir le développement de solutions permettant de connecter les acteurs de la santé et de la recherche tout en respectant des standards élevés en matière de protection des données et d'éthique.

Ethias Ventures soutient la mobilité connectée via Linkbycar

En novembre 2025, Ethias Ventures a accordé un financement à la start-up française Linkbycar, spécialisée dans l'analyse des données issues des véhicules connectés. Cet investissement s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé par Ethias Ventures afin de développer des services innovants en matière de prévention, de gestion des risques et de mobilité intelligente.

2.2.4 Ethias Réassurances

Création d'Ethias Réassurances pour renforcer la gestion des risques du groupe

Début janvier 2025, le groupe Ethias a lancé Ethias Réassurances, sa nouvelle entité dédiée à la réassurance. Cette structure vise à renforcer la gestion des risques du groupe, notamment face aux risques climatiques, aux événements extrêmes et aux nouveaux risques digitaux, tout en soutenant la stratégie de développement d'Ethias.

2.2.5 Ethias Lease

Lancement d'une offre d'abonnement pour la recharge à domicile des véhicules de leasing

Le 17 septembre 2025, Ethias Lease en partenariat avec Pluginvest, a lancé la première offre belge d'abonnement « Charging-as-a-Service » pour la recharge à domicile des véhicules de leasing. Cette formule tout compris inclut l'installation, la maintenance, l'assurance et l'assistance technique, afin de simplifier la recharge des voitures électriques pour les entreprises et leurs collaborateurs.

2.2.6 Ethias Solution

Prévention de l'alcool au volant : une initiative d'Ethias plébiscitée par les organisations

Le 29 décembre 2025, Ethias Solution a lancé, en partenariat avec Fline, une initiative de prévention en mettant gratuitement à disposition des bornes d'éthylotest interactives lors d'événements d'entreprises. L'opération a rencontré un fort succès : les 50

premières bornes ont été réservées en 17 minutes et près de 100 organisations participeront à l'initiative, touchant environ 27 000 collaborateurs.

2.2.7 NRB

Cession de SIGGIS avec création de valeur pour le groupe NRB

Le 4 avril 2025, le groupe NRB Group a cédé SIGGIS, filiale de CEVI, au spécialiste des solutions géospatiales Merkator Group. À l'issue de l'opération, CEVI conserve une participation minoritaire dans Merkator, tandis que la transaction a généré une plus-value d'environ 10 millions d'euros pour le groupe NRB.

2.2.8 Effectif

Le groupe Ethias est passé de 4.423 collaborateurs au 31/12/2024 à 4.469 collaborateurs au 31/12/2025.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



2.3 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

L'année 2025 enregistre un **bénéfice consolidé** (part du groupe) de 208 millions d'euros, en diminution de 94 millions d'euros par rapport au résultat de 2024. Cette évolution s'explique par un résultat des activités Vie plus faible partiellement contrebalancé par la bonne performance des activités Non-Vie et du groupe NRB. Le ratio Solvency II réglementaire d'Ethias SA atteint 203 % après déduction du dividende prévisionnel, dépassant pour la première fois la barre des 200 % et avec deux ans d'avance sur le calendrier prévu. Il est calculé en formule standard, sans recours aux mesures transitoires sur les provisions techniques. Notons que le ratio Solvency II du groupe Ethias s'élève quant à lui à 201%.

Le **résultat des activités Non-Vie** s'élève à 254 millions d'euros et augmente par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement due à l'amortissement de la CSM ainsi qu'à la performance des revenus financiers.

L'encaissement d'Ethias SA s'élève à 1.903 millions d'euros et augmente de 3,66% par rapport à 2024, expliqué par les nouveaux contrats et l'assainissement du portefeuille. Il se répartit de la manière suivante:

- L'encaissement Particuliers augmente de 3,14% par rapport à 2024 et s'élève à 714 millions d'euros ;
- L'encaissement Collectivités et Entreprises atteint un montant de 1.189 millions d'euros et est en augmentation par rapport à 2024 de 3,97%.

Le **résultat des activités Vie** s'élève à 39 millions d'euros et diminue par rapport à 2024. Le résultat de 2024 avait été largement impacté par des éléments non récurrents, tels que des opérations de reclassification de contrats 1er pilier et par l'indemnité acquise suite à la revue de plusieurs contrats immobiliers. De plus, l'année 2025 subit une charge non anticipée liée aux contrats avec une composante d'investissement transférée en CSM.

L'encaissement d'Ethias SA à fin 2025 est en augmentation de 13,29% par rapport à 2024 et s'élève à 1.928 millions d'euros, dont 164 millions d'euros en Particuliers et 1.764 millions d'euros en Collectivités et Entreprises :

- L'encaissement en Vie Particuliers diminue de 5,23% par rapport à 2024 ;
- L'encaissement Vie Collectivités et Entreprises augmente de 15,39% par rapport à 2024.

2.4 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers nets 2025 hors coût de l'endettement, repris sous les rubriques de produits et charges des placements des comptes annuels IFRS, s'élèvent à 381 millions d'euros, contre 299 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 82 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution positive s'explique principalement par la hausse des produits récurrents ainsi que par l'amélioration des valeurs de certains actifs. Ces effets favorables sont toutefois partiellement compensés par une baisse des résultats de cession et par une augmentation de certaines charges liées aux placements. Ces montants correspondent à des chiffres consolidés, la contribution d'Ethias SA représentant 92,12 % du résultat global, tandis que les filiales contribuent à hauteur de 7,88 % au revenu net des placements.

Par ailleurs, ils se composent des principaux éléments suivants :

En milliers d'euros	2025	2024
Produits des actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	396.991	364.362
Gains nets sur vente d'actifs évalués au coût amorti	(530)	10.205
Gains nets sur vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6.671	(26.499)
Gains nets des actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	224.058	236.137
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'investissement	(205.404)	(245.086)
Amortissement et dépréciation des immeubles de placement	(22.948)	(29.523)
Pertes nettes de valeur de crédit sur placements	4.781	8.350
Autres charges financières liées aux placements	(22.694)	(18.548)
Revenu net des placements	380.925	299.399

Les produits financiers nets des investissements par grandes classes d'actifs sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	2025	2024
Immeubles de placement	5.090	14.984
Participations	25.613	(4.397)
Actions	27.792	24.379
Fonds d'investissement	32.662	(4.408)
Obligations	296.356	284.459
Prêts et dépôts	53.019	47.828
Instruments financiers dérivés	5.603	2.055
Placements afférents aux contrats d'assurance en unité de compte	144.804	190.402
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.961	(7.017)
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	(205.404)	(245.086)
Autres	(7.571)	(3.801)
Revenu net des placements	380.925	299.399

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



2.5 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le **résultat des autres activités** s'élève à -20 millions d'euros, dont -60 millions d'euros provenant d'Ethias SA et 40 millions d'euros provenant principalement du groupe NRB.

La **charge d'impôt** de l'exercice s'élève à 66 millions d'euros.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
2.1	Activités
2.2	Faits marquants
2.3	Résultats de souscription
2.4	Résultats des investissements
2.5	Résultats des autres activités
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	17	3.4 Système de contrôle interne	28
3.1 Informations générales sur le système de gouvernance	17	3.5 Fonction d'audit interne	30
3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	20	3.6 Fonction Actuarielle	31
3.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	21	3.7 Sous-traitance	32
		3.8 Autres informations	34



3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3.1.1 Organes de gestion et de contrôle

Souhaitant favoriser une gestion efficace et prudente, Ethias veille à opérer une distinction claire entre, d'une part, la direction effective de l'entreprise d'assurance, assurée par le comité de direction, et, d'autre part, le contrôle de cette direction, dont le conseil d'administration est en charge.

3.1.1.1 Conseil d'administration

Missions

Le conseil d'administration assume la responsabilité finale de l'entreprise et définit la stratégie générale, les principales politiques de l'entreprise en matière de gouvernance et de risques ainsi que la politique d'intégrité. Il assume également la surveillance des activités de l'entreprise et évalue régulièrement l'efficacité du système de gouvernance.

Il évalue, au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance ainsi que les principes généraux de la politique de rémunération. Il s'assure par ailleurs du bon fonctionnement des quatre fonctions de contrôle indépendantes et veille à ce que, sur base du rapport périodique établi par le comité de direction, ce dernier prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuels manquements.

Il vérifie en outre régulièrement que l'entreprise dispose d'un contrôle interne efficace sur le plan de la fiabilité du processus de reporting en matière d'information financière.

Il supervise les décisions prises par le comité de direction, prend connaissance des constats importants établis par les fonctions

de contrôle indépendantes, le commissaire, la BNB et la FSMA et détermine quelles actions doivent être prises à la suite des recommandations de l'audit interne, veillant ensuite à ce qu'elles soient menées à bien.

Ses responsabilités sont décrites dans un règlement d'ordre intérieur.

Composition

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs dont 4 administrateurs exécutifs et 4 administrateurs indépendants.

La composition du conseil d'administration respecte, par ailleurs, l'article 7:86 du code des sociétés et des associations concernant le genre des administrateurs ainsi que la parité linguistique.

L'âge maximum des administrateurs ne peut dépasser 70 ans. Néanmoins, tout mandat d'administrateur entamé avant l'âge de 70 ans pourra être achevé.

Le mandat d'administrateur a une durée de 6 ans et est renouvelable.

Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du comité de direction.

Seuls les administrateurs ainsi que les membres du comité de direction, le General Secretary et le head of strategy, visibility & CEO Office ont le droit de participer aux réunions du conseil d'administration. Des personnes étrangères sont toutefois exceptionnellement admises aux séances sur décision du président lorsque l'aspect technique d'un dossier le requiert.

3.1.1.2 Comités spécialisés du conseil d'administration

Comité d'audit et de risques

Le conseil d'administration a créé en son sein un comité d'audit et de risques.

Missions

En vue de renforcer l'efficacité de la surveillance des activités de l'entreprise par le conseil d'administration, le comité d'audit et de risques est chargé du suivi du processus d'élaboration et de contrôle de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ainsi que du suivi de la fonction d'audit interne et de ses activités.

Il conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, et l'assiste dans le contrôle du fonctionnement de la fonction de gestion des risques.

Le comité effectue le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire agréé.

Ses responsabilités sont décrites dans un règlement d'ordre intérieur.

Composition

Le comité d'audit et de risques est composé d'au moins 3 administrateurs non membres du comité de direction, dont la majorité sont indépendants.

Un président est désigné parmi ceux-ci.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Actuellement, il est composé de 5 administrateurs non exécutifs, dont 3 sont indépendants.

Seuls les membres du comité d'audit et de risques et du comité de direction, le General Secretary et la fonction d'audit interne ont le droit de participer aux réunions du comité.

Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances sur décision du président lorsque le dossier le requiert

Comité de nomination et de rémunération

Un comité de nomination et de rémunération a également été créé au sein du conseil d'administration.

Missions

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration et le comité de direction dans l'évaluation et les avis ou décisions sur la nomination des administrateurs, des membres du comité de direction et des responsables des fonctions indépendantes. Il conseille également le conseil d'administration en matière de rémunération.

Ses responsabilités sont décrites dans un règlement d'ordre intérieur.

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins 3 administrateurs non exécutifs, dont un au moins est indépendant et est présidé par le président du conseil d'administration.

Il est actuellement composé de 4 membres dont un indépendant.

Seuls les membres ainsi que le General Secretary et la Head of human resources ont le droit de participer aux réunions du comité.

Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances sur décision du président lorsque le dossier le requiert.

3.1.1.3 Comité de direction

Missions

Le comité de direction a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

(1) Le comité de direction exerce la direction concrète des activités d'Ethias dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration.

Il met en œuvre la stratégie définie et les politiques approuvées par le conseil d'administration en concrétisant celles-ci dans des processus et procédures.

Il assure la direction des activités de l'entreprise conformément aux objectifs stratégiques fixés et en respectant les limites de tolérance au risque définies par le conseil d'administration.

Il supervise les directions opérationnelles et veille au respect des compétences et responsabilités qui lui ont été attribuées.

Il formule au conseil d'administration des propositions en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de l'entreprise.

(2) Le comité de direction met par ailleurs en œuvre le système de gestion des risques défini par le conseil d'administration, (i) en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques, (ii) en surveillant l'évolution du profil de risques de l'entreprise, (iii) en s'assurant que tous les risques sont identifiés et gérés de manière adéquate, (iv) en établissant des mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique et (v) en traduisant en processus et procédures le cadre d'appétence au risque et la politique générale de gestion des risques définis par le conseil d'administration.

(3) Le comité de direction met en outre en place une structure organisationnelle et opérationnelle permettant de soutenir les

objectifs stratégiques de l'entreprise et prévoit des mécanismes de contrôle interne adéquats. Il met également en œuvre le cadre nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, exécute les politiques de gouvernance définies par le conseil d'administration, veille à l'application correcte de la politique de rémunération de l'entreprise et organise un système de reporting interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité de l'information financière et du reporting prudentiel.

(4) Le comité de direction est également chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration.

(5) Le comité de direction est, enfin, responsable du reporting au conseil d'administration et à la BNB. A cet égard, il communique au conseil les informations lui permettant d'exercer sa mission de surveillance des activités de l'entreprise, lesquelles comprennent notamment le rapport sur l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.

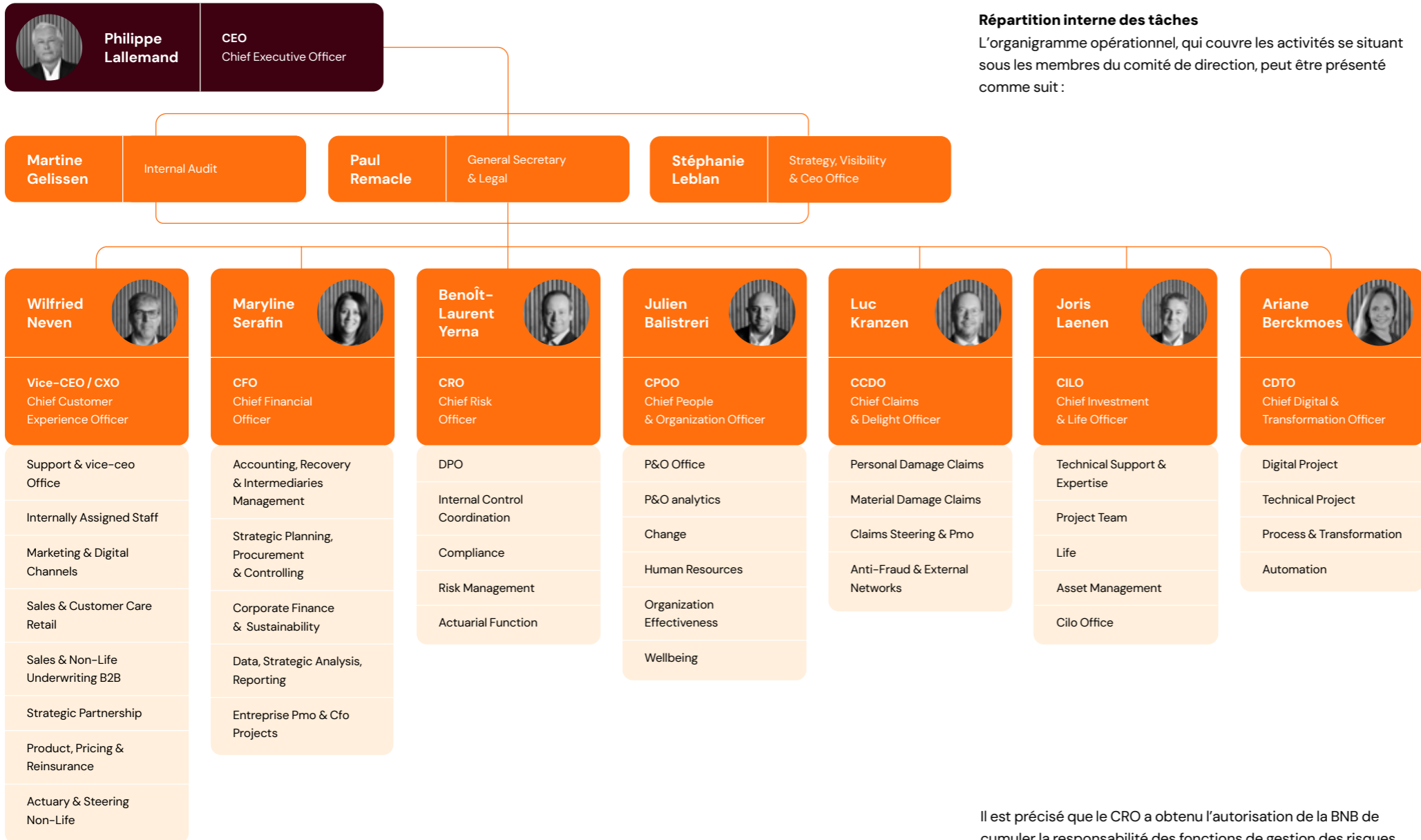
Composition

Le comité de direction se compose de 8 membres personnes physiques, dont 4 sont administrateurs et dont 4 sont de langue néerlandaise et 4 de langue française.

Le conseil d'administration nomme les membres du comité de direction.

Les membres du comité de direction ainsi que le General Secretary et le head of strategy, visibility & CEO office ont seuls le droit de participer aux réunions. Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances, sur décision du président, lorsque l'aspect technique d'un dossier le requiert.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Répartition interne des tâches

L'organigramme opérationnel, qui couvre les activités se situant sous les membres du comité de direction, peut être présenté comme suit :

1. SYNTHÈSE
2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE
 - 3.1 Informations générales sur le système de gouvernance
 - 3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité
 - 3.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
 - 3.4 Système de contrôle interne
 - 3.5 Fonction d'audit interne
 - 3.6 Fonction Actuarielle
 - 3.7 Sous-traitance
 - 3.8 Autres informations
4. PROFIL DE RISQUE
5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6. GESTION DU CAPITAL
7. MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES

Il est précisé que le CRO a obtenu l'autorisation de la BNB de cumuler la responsabilité des fonctions de gestion des risques, actuarielle et compliance.



3.1.2 Rémunération

Politique et pratiques de rémunération

Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration a adopté la politique de rémunération d'Ethias.

Cette politique répond au prescrit de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 actualisée en juin 2025 en ce qu'elle définit les « *identified staffs* » et pose les principes généraux applicables à l'ensemble des membres du personnel, en ce compris les fonctions de contrôle indépendantes mais également, au travers de ses annexes, les dispositions spécifiques applicables aux membres du comité de direction et aux administrateurs non-exécutifs.

Sont considérés comme « *identified staffs* » au sein d'Ethias :

- les administrateurs non-exécutifs,
- les membres du comité de direction,
- les responsables des fonctions de contrôle indépendantes (Head of Internal Audit, Head of Compliance, Head of Actuarial Control, CRO) et
- les personnes susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risques d'Ethias ou « *risk takers* » (Head of de niveau 1, Head of Investment Management et Head of ALM & Investment Solutions).

La politique de rémunération formalise et opérationnalise l'ensemble des règles concernant le reward validé par le comité de direction. Dans sa dernière mise à jour, elle intègre la décision prise par le Conseil d'administration en date du 26 juin 2025 concernant la rémunération variable des membres du Comité de direction et consistant en la révision progressive du bonus court-terme octroyé tenant compte du niveau de responsabilité stratégique de la fonction et en l'introduction d'un mécanisme de rétention.

Par ailleurs, elle ne fait plus de distinction selon que le collaborateur est engagé avant ou après le 1^{er} janvier 2007. Elle met enfin un terme au régime spécifique jusqu'alors applicable aux inspecteurs.

Systèmes de rémunération des membres du comité de direction et des administrateurs

Les membres du comité de direction ne sont pas visés par les dispositions générales de la politique de rémunération susmentionnée. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code des sociétés et des associations (CSA), l'ensemble des membres du comité de direction exerce désormais sous un statut d'indépendant.

Les administrateurs non exécutifs perçoivent quant à eux un jeton de présence par séance (lorsqu'il y a plusieurs réunions lors d'une même journée, le jeton de présence est limité à une séance). Une indemnité annuelle supplémentaire, sous forme de montant fixe, leur est également allouée. Les membres du comité d'audit et de risques ainsi que les membres du comité de nomination et de rémunération perçoivent un jeton de présence et une indemnité annuelle sous forme de montant fixe.

La rémunération globale des administrateurs est publiée dans le rapport annuel d'Ethias. Par ailleurs, conformément au prescrit de l'article 3:12 du CSA, la rémunération individuelle des administrateurs est également publiée dans le rapport de gestion. Il a par ailleurs été décidé de publier volontairement les rémunérations individuelles annuelles des membres du comité de direction.

3.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

3.2.1 Politiques « fit & proper »

Le conseil d'administration d'Ethias a établi une politique « fit & proper » des administrateurs non exécutifs et membres du comité de direction ainsi qu'une politique « fit & proper » des responsables de fonctions de contrôle indépendantes. Ces politiques établissent les processus et critères qu'Ethias s'engage à respecter dans le cadre de la sélection, de l'évaluation de l'aptitude et de la formation des personnes concernées. Elles ont été adoptées conformément au manuel « fit & proper » de la BNB.

L'expertise vise non seulement l'expertise au sens strict de la personne concernée (connaissances, expérience et compétences) mais également un comportement professionnel (dont découlent les critères d'indépendance d'esprit et d'investissement en temps) et une aptitude collective de l'organe auquel il appartient et dont les critères sont détaillés dans des matrices de compétences. L'honorabilité professionnelle, quant à elle, est liée à l'honnêteté et l'intégrité de la personne.

L'aptitude s'évalue avant la prise de fonction mais également en cours de mandat et lors du renouvellement du mandat des administrateurs, dès lors que les administrateurs non exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'aptitude requise pour l'exercice de leur fonction.

Pour les fonctions de membre du comité de direction et d'administrateur non exécutif, il revient au comité de nomination et de rémunération d'effectuer l'évaluation de l'aptitude et de formuler une proposition au conseil d'administration. Pour les responsables de fonctions de contrôle indépendantes, cette tâche incombe au comité de direction, en collaboration avec le comité de nomination et de rémunération.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



3.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

3.3.1 Système de gestion des risques

3.3.1.1 Objectifs d'une gestion des risques de l'entreprise

En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser.

En ce sens, l'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en maintenant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

Le but est de parvenir au meilleur équilibre qui soit entre les objectifs et les risques associés, une aversion excessive au risque pouvant elle-même constituer un risque et en gardant à l'esprit que parallèlement à toute menace, il existe des opportunités. Le dispositif de gestion des risques en général ne constitue pas un but en soi, mais plutôt un moyen, un outil de gestion et de maîtrise des risques. Les actions de maîtrise des risques doivent être en adéquation avec leur apport à la réalisation des objectifs et la culture de l'entreprise. En d'autres termes, les mesures prises doivent apporter une réelle plus-value et proscrire un contrôle inutile et superflu.

3.3.1.2 Les 3 lignes de défense

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management, de Contrôle Interne et de Fonction Actuarielle. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle

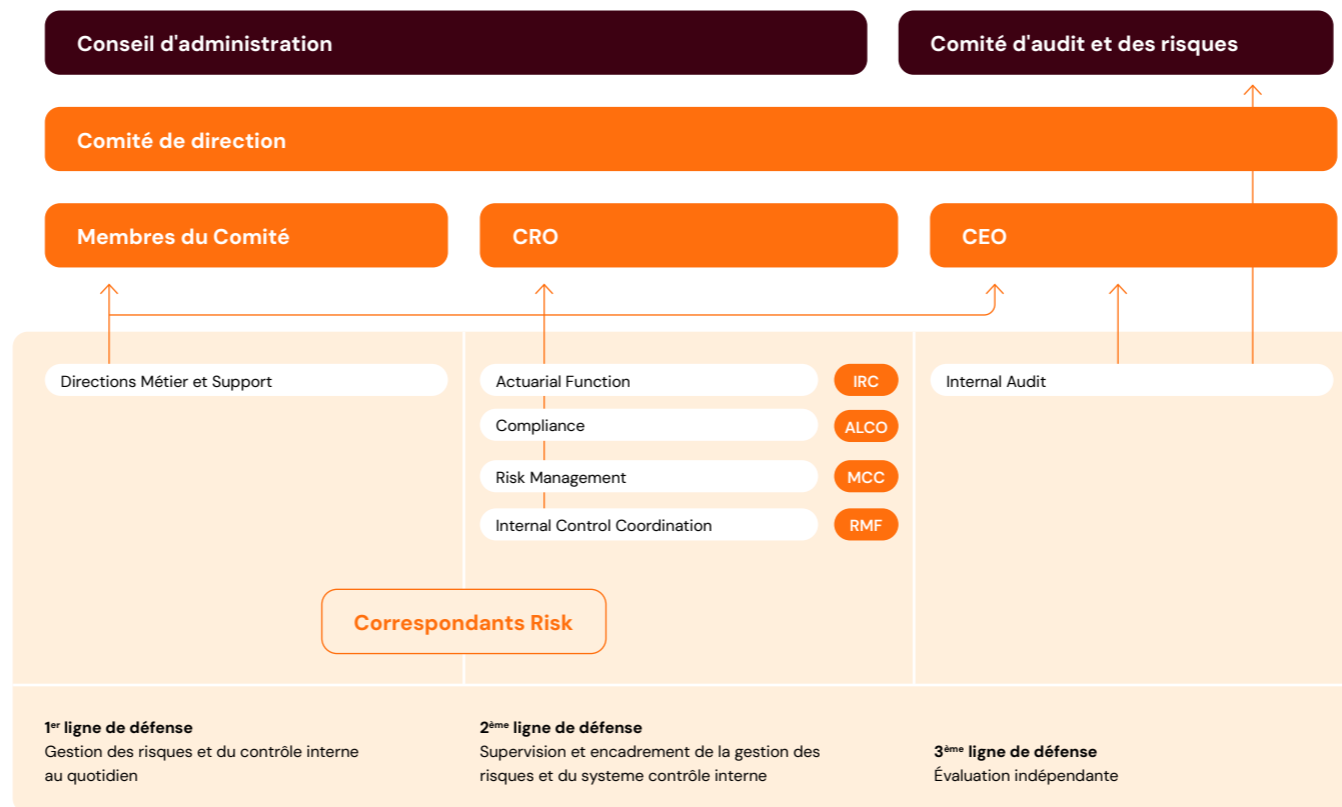
indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions, associées aux fonctions des lignes opérationnelles et aux fonctions de support, sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense.

Première ligne de défense – Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (Accounting, Asset Management, IT, Human Ressources...). Il leur revient d'identifier les risques posés par chaque opération et de respecter les procédures et les limites posées.

Ethias veille à ce que chaque employé ait une compréhension adéquate des risques susceptibles de menacer la bonne réalisation des activités dont il a la charge. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques encourus de façon continue.

De plus, un réseau de correspondants « risque » dans les lignes opérationnelles et les fonctions support permet de bénéficier des compétences techniques des experts du terrain, notamment en ce qui concerne les plaintes, les incidents opérationnels et le GDPR.



1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Deuxième ligne de défense – La supervision des risques

La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle que sont la fonction de Gestion des Risques (Risk Management), la fonction de Contrôle Interne, la Fonction Actuarielle et la fonction Compliance, qui sont chargées de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne, selon les règles et procédures prévues.

Ces quatre fonctions dépendent du CRO, qui assure la coordination transversale des travaux et l'échange adéquat d'informations pertinentes.

Le CRO, membre du Comité de direction, est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Sous la direction de la fonction CRO, un processus d'auto-évaluation de l'adéquation des processus mis en place afin de répondre aux principes de gouvernance édictés par la circulaire coupole est organisé et coordonné avec les directions métiers et les fonctions de contrôle.

Cet exercice est réalisé sur la base de grilles d'évaluation thématiques que le management et les responsables de fonctions de contrôles indépendantes ont complétées en fonction de leurs compétences respectives.

Les 7 grands thèmes abordés sont les suivants : (i) Structure de gestion, rémunération et actionnariat ; (ii) Fit & proper, fonctions extérieures et transactions avec les dirigeants ; (iii) Système de gestion des risques, processus ORSA et Fonction de Gestion des Risques ; (iv) Structure organisationnelle, système de contrôle interne, Fonction de Compliance, intégrité et infrastructure IT ; (v) Fonction d'Audit Interne ; (vi) Fonction Actuarielle et (vii) sous-traitance.

Les grilles utilisées pour l'évaluation sont établies sur la base de la circulaire coupole et reprennent ligne par ligne les exigences édictées par celle-ci. Ces grilles sont complétées par la ligne métier responsable de l'activité en question et revue par une seconde ligne afin d'en assurer une évaluation la plus objective possible.

La deuxième ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par Ethias, elle peut intervenir au niveau opérationnel pour initier des changements et supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de direction d'Ethias s'appuie sur des comités dédiés à la gestion des risques. Ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont validées par le Comité de direction.

Le **Model Coordination Committee (MCC)** a pour mission de veiller et contribuer au respect, dans le cadre de risque défini par le Conseil d'administration, de l'ensemble des normes internes et réglementaires de développement et d'utilisation des modèles quantitatifs internes qu'utilise Ethias aux fins, notamment, de la gestion de ses risques technico-financiers et de sa gestion Actif/Passif.

L'**Insurance Reinsurance Committee (IRC)** a pour mission – en matière de techniques d'assurances, de gestion de contrat d'assurance et de couverture en réassurance – de veiller au respect, par des lignes métiers, des objectifs techniques, commerciaux et du cadre de risque définis par le Comité de direction et le Conseil d'administration d'Ethias. Ainsi, l'IRC suit les risques techniques (rentabilité, réservation, risques) des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Un travail collaboratif efficace

entre 1^{ère} et 2^{ème} ligne est à souligner, notamment sur les dossiers concernant la souscription (revue des guides de souscription, stratégie commerciale Non-Vie, suivi des UFR/ CFR, dérogations commerciales, revue des politiques de souscription, provisionnement et tarification, S/P équilibre, POG, risk appetite, ...)

L'**Assets and Liabilities Committee (ALCO)** a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias SA dans ses aspects liquidité, rentabilité et solvabilité via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise.

Le **Risk Management Forum (RMF)** a pour mission d'échanger sur les risques qui sont présentés au Comité d'Audit et Risques (et préalablement au Comité de direction) de manière détaillée, de façon à pouvoir disposer d'une vue spécifique sur l'ensemble des risques portés par l'entreprise. Il est le forum d'analyses de risques spécifiques mis en évidence dans le cadre de projets ou d'activités afin d'identifier les priorités, les mesures de mitigation et plans d'action pertinents ainsi que le risque cible de ceux-ci et de suivre leur évolution dans le respect de la politique de Risk Appetite. Il veille :

- à assurer une remontée efficace et transparente des risques ;
- à la sélection des risques les plus importants ;
- à l'identification des plans d'action ;
- au monitoring des risques déjà identifiés, surtout en cas de modification (dégradation) de ceux-ci ;
- à proposer aux organes de gestion des guidances métiers pratiques et pragmatiques en ligne avec le risk appetite ;
- à recommander au Comité de direction la validation du profil de risques de l'entreprise.

Cet organe ne remplace pas les Local Risk Forums qui sont organisés au niveau opérationnel et qui permettent de construire des plans d'action au niveau des équipes.

Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. Le CRO est présent dans chaque comité dédié à la gestion des risques. La volonté du Comité de direction et du

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Conseil d'administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies par le biais d'un règlement d'ordre intérieur. Afin d'assurer un suivi des risques encore plus systématique nous avons créé début 2024 un Risk Dashboard qui constituera un relevé des risques observés et sera transmis à l'ensemble du Comité de direction sur une base semestrielle.

Troisième ligne de défense – L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne, qui évalue, entre autres, le respect des procédures par les première et deuxième lignes de défense et, plus largement, l'efficacité du système de contrôle interne. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement hiérarchiquement au CEO et fonctionnellement au Comité d'Audit et des Risques.

En matière de gestion des risques, le conseil d'administration d'Ethias SA assume la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques. Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur le Comité d'audit et de risques. Le Comité d'audit et de risques conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant le Risk Appetite et le niveau de tolérance en matière de risques, analyse le reporting en matière de risques, challenge la mise en œuvre du système de gestion des risques par le Comité de direction, et en vérifie la bonne application.

3.3.1.3 Typologie des risques

Ethias a dressé une cartographie des différents risques afin de s'assurer d'une compréhension commune et partagée des risques gérés par l'entreprise.

La typologie adoptée par Ethias est présentée dans les schémas ci-dessous et

- s'appuie sur les modules de la formule standard utilisée pour calculer les besoins réglementaires en capitaux dans le référentiel SII (en noir dans le schéma) ;
- est complétée par les risques non couverts par la formule standard (en orange dans le schéma).

Risques d'assurance

Risque de souscription Vie	Risque de souscription Non-Vie	Santé SAV	Santé non SAV
Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement		Risque de catastrophe
Risque de longévité	Risque de catastrophe	Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement
Risque d'invalidité - incapacité	Risque de dépenses	Risque de longévité	Risque de cessation (rachat)
Risque de dépenses	Risque de rachat	Risque d'invalidité - incapacité	
Risque de révision		Risque de dépenses	
Risque de cessation		Risque de révision	
Risque de catastrophe		Risque de cessation (rachat)	

Risques Financiers

Risque de marché	Risque de contrepartie	Risque de liquidité
Risque de taux	Risque de downgrade	Risque de liquidité de marché
Risque actions	Risque de défaut	Risque de liquidité de financement
Risque sur actifs immobiliers		
Risque de spread		
Risque de change		
Risque de concentration		
Risque d'inflation		

Risques Non financiers

Risques opérationnels	Autres risques non financiers
Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Risque de modèle
Exécution, livraison et gestion des processus	Risque de concentration
Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes	Risque stratégique
Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Risque de réputation
Dommages aux actifs corporels	
Fraude interne (yc sécurité de l'information)	
Fraude externe (yc sécurité de l'information)	
Risque législatif, réglementaire et fiscal	
Risque projet	

1. SYNTHÈSE

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3.1 Informations générales sur le système de gouvernance

3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

3.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

3.4 Système de contrôle interne

3.5 Fonction d'audit interne

3.6 Fonction Actuarielle

3.7 Sous-traitance

3.8 Autres informations

4. PROFIL DE RISQUE

5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

6. GESTION DU CAPITAL

7. MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Ethias prend en considération ce qui est communément appelé « Risque climatique » au travers des différents modules de risques de sa typologie, en considérant qu'il ne s'agit pas d'un risque distinct mais bien d'un ensemble de facteurs qui vont se répercuter dans les différents risques déjà répertoriés. Par exemple, augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité dans le risque CAT NAT.

Cette approche s'inscrit dans la logique présentée par l'EIOPA dans les annexes 3 et 4 de son opinion sur la supervision de l'usage des scénarios de risque de changement climatique dans l'ORSA (EIOPA-BoS-21-127).

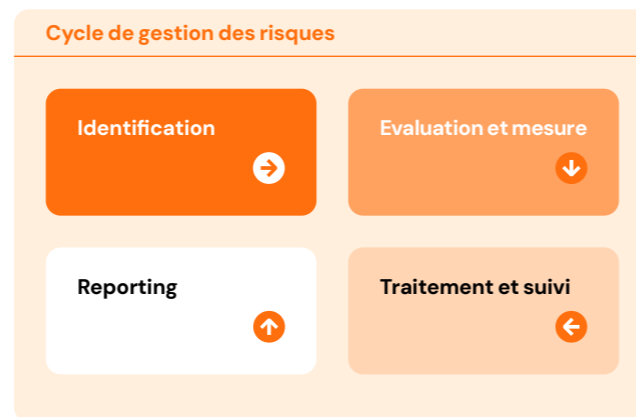
Cette approche est stratifiée, en ce sens que des modules de risque de plus haut niveau capturent l'impact de facteurs ou de phénomènes adverses.

Il en va de même pour certains « risques » récemment placés sous le feu des projecteurs, notamment :

- « risques » IT et cyber capturés au travers du risque opérationnel tels que demandé par le règlement européen DORA ;
- « risques » de durabilité ou « ESG » dont le risque climatique fait partie et regroupant les questions environnementales, sociales et de gouvernance, pris notamment en compte au travers des modules de risque opérationnel, du risque de réputation et du risque stratégique.

3.3.1.4 Processus de gestion des risques

La gestion des risques repose sur le processus cyclique suivant :



Identification des risques

L'identification d'événements susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise passe par l'étude de plusieurs éléments : facteurs déclencheurs, historique d'incidents, corrélation entre risques au niveau individuel et agrégé, tendances, workshops d'identification de risques, ...

Quelques exemples de risques :

- la tarification inadaptée des produits d'assurance entraînant la non-rentabilité des produits concernés ;
- la communication par le client d'informations erronées (sinistre déjà survenu au moment de la souscription, ...) (fraude à l'assurance) ;
- une signalétique erronée menant à une segmentation (âge, code postal, ...) inopportune ou encore à un régime fiscal inadapté (cas des assurances Vie) ;
- la perte de documents signés par le client (contrats retournés signés, déclaration de sinistre, ...) ;
- un niveau d'exposition au risque trop élevé d'un portefeuille d'actifs financiers ;

- des failles de sécurité exploitées par des Cyber attaquants entraînant une indisponibilité des données et un impact majeur sur la réputation.

Evaluation et mesure des risques

En fonction de la catégorie de risques, différentes méthodes d'évaluation et de mesure des risques identifiés sont mises en place :

- méthodes quantitatives d'évaluation et de mesure des risques financiers et des risques d'assurances ;
- méthodes semi-quantitatives d'évaluation des risques stratégiques, opérationnels et autres risques business en termes de leur probabilité de survenance et de l'impact potentiel (ampleur des dommages) qu'ils peuvent causer en cas de réalisation. La subdivision de la cartographie des risques en plages de fréquence et d'impact dans une matrice aide à décider de la manière (actions de maîtrise) dont les risques doivent être traités au mieux.

L'évaluation des risques financiers, d'assurances et non-financiers, est mise en regard des matrices d'appétence d'Ethias pour les risques afin de déterminer si des mesures de traitement des risques sont nécessaires.

Traitement et suivi des risques

Une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction de l'appétence au risque retenue, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), l'atténuation, le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque).

Reporting

La composante reporting traverse l'ensemble de l'organisation. La prise de décisions effectives et efficaces est étroitement dépendante de la qualité de l'information délivrée aux décideurs. Ethias tente de délivrer l'information (financière,

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



légale, économique, opérationnelle, ...), adéquate et pertinente au bon destinataire dans une forme et un délai opportuns, afin de permettre à chacun de comprendre son propre rôle dans le dispositif de gestion des risques et de pouvoir assumer pleinement ses responsabilités.

Le reporting couvre la communication interne à l'entreprise mais également la communication externe vers les tiers (clients, fournisseurs, presse, autorités de contrôle, ...). Ethias veille à garantir une granularité de l'information adéquate (niveau de détail, périodicité) et une communication de l'information sous une forme adaptée au profil du destinataire.

En matière de reporting interne, il s'agit aussi de traduire le plan d'actions de maîtrise des risques en les concrétisant au sein de politiques (le quoi) déclinées en procédures (le comment) diffusées de manière à assurer la mise en place effective des mesures de traitement des risques retenues et une surveillance permanente des risques.

3.3.1.5 Risk Appetite, limites et indicateurs

Risk Appetite

Le Risk Appetite, encore dénommé « appétence au risque », est le niveau de risque global que l'entreprise accepte de prendre pour répondre à son objectif de création de valeur. Le Risk Appetite est un indicateur clé stratégique du système de gestion des risques. Il doit permettre à l'entreprise de réaliser ses objectifs stratégiques tout en maîtrisant les risques qui en découlent. Le Risk Appetite et les objectifs stratégiques de l'entreprise doivent être cohérents entre eux.

Le Risk Appetite est du ressort du Conseil d'administration. En pratique, il est proposé par le CRO, validé par le Comité de direction et approuvé par le Conseil d'administration. Les politiques de risque sont la traduction directe de la vision du Conseil d'administration en termes d'appétence au risque. Tout comme les objectifs stratégiques sont traduits en objectifs opérationnels, le Risk Appetite tel qu'approuvé par le Conseil

d'administration doit également se traduire au travers des politiques en termes opérationnels.

Le Conseil d'administration, en ses sessions de décembre 2025, a revu et approuvé le risk appetite d'Ethias SA.

Système de limites

Le Risk Appetite est cascadié dans l'entreprise afin d'instaurer un système de gestion des risques cohérent à partir des organes décisionnels jusqu'au niveau de la gestion opérationnelle. Ce système de gestion des risques est basé sur un ensemble de politiques de gestion des risques, un ensemble de systèmes de limites et un ensemble de processus de suivi et de remontée des risques.

Ainsi, la description de l'appétence au risque d'Ethias est traduite en limites de tolérance globales au niveau de l'entreprise, elles-mêmes déclinées en limites de tolérance aux risques spécifiques à valider par le conseil d'administration. Le système de limites de tolérance aux risques ainsi défini en cohérence avec le Risk Appetite est alors décliné en limites opérationnelles internes à Ethias validées par le comité de direction.

Indicateurs du Risk Appetite

Les indicateurs du risk appetite sont monitorés par un comité ad'hoc sur base d'un système de jauges de couleurs (vert, orange, rouge) et de limites associées.

Les indicateurs stratégiques du risk appetite sont monitorés par le CD, approuvés et suivis par le CA. En fonction du type de risque (opérationnel, financier, technique d'assurance) auquel ils se rapportent, les indicateurs purement opérationnels du risk appetite sont quant à eux monitorés par un comité dédié (RMF, ALCO, IRC), approuvés et suivis par le CD.

Selon qu'il s'agisse d'indicateurs principaux / d'indicateurs opérationnels, le code couleur s'interprète respectivement comme suit :

- en vert, la valeur de l'indicateur peut varier sans générer d'alerte par elle-même ;
- en orange, le CD / le comité de monitoring dédié explique toute déviation et un plan d'action peut être demandé si cela est jugé nécessaire et adéquat ;
- en rouge, un plan d'action urgent (même s'il peut s'étendre dans le temps) est requis. Il est proposé au CA par le CD / au CD par le comité de monitoring dédié.

3.3.1.6 Fonction de gestion des risques

Conformément à la charte du Risk Management, la Fonction de Gestion des Risques

- veille à ce que tous les risques significatifs de l'entreprise soient détectés, mesurés, contrôlés, gérés et correctement déclarés. Elle fournit une vue complète de toute la gamme des risques auxquels l'entreprise est exposée. Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie en matière de risque de l'entreprise ainsi qu'à toutes les décisions de gestion ayant une incidence significative en matière de risque.
- est organisée en une direction Risk Management, dépendant du Chief Risk Officer.

Fonction de contrôle indépendante

La Fonction de Gestion des Risques est une fonction de contrôle indépendante, qui fait partie intégrante du système de contrôle interne, aux côtés de la fonction actuarielle, de la compliance et de l'audit interne.

La Fonction de Gestion des Risques est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée des activités opérationnelles sur laquelle elle porte, de sorte qu'elle bénéficie d'un statut qui lui assure une séparation hiérarchique et organisationnelle d'avec les fonctions génératrices de risques.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, le Chief Risk Officer, le Head of Risk Management (DRM) et ses collaborateurs directs ne peuvent exercer de fonctions commerciales.

La Fonction de Gestion des Risques doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et suffisants pour s'acquitter de ses missions de manière indépendante. A cette fin, le Head of Risk Management établit annuellement un relevé des besoins en ressources en fonction des activités planifiées et effectue ensuite le suivi de l'allocation des ressources.

Le CRO peut accéder directement au conseil d'administration, le cas échéant par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, sans devoir passer préalablement par le comité de direction. Le CRO peut également s'adresser en direct au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et de risques, aux réviseurs et à l'autorité de contrôle, si la situation le requiert.

Ainsi, le CRO est autorisé à formuler des recommandations devant le comité d'audit et des risques. Les demandes d'enquête sur un domaine d'activité spécifique doivent être évaluées par le comité d'audit et de risques en vue de les inclure ou non dans le plan d'audit de l'entreprise.

Les modalités de rémunération du CRO et du DRM répondent à des objectifs autres que commerciaux.

Le CRO ne peut être démis de sa fonction que par le conseil d'administration. Il est, en effet, essentiel que le conseil d'administration soit le seul organe habilité à démettre un tel responsable dès lors que ses fonctions impliquent un contrôle de la manière dont le comité de direction s'acquitte de ses missions. Dans le cas où il serait envisagé de démettre le CRO, Ethias en informe préalablement l'autorité de contrôle afin de permettre à celle-ci d'examiner si la gouvernance de l'entreprise ne requiert pas l'adoption de mesures particulières.

Gouvernance de la fonction de gestion des risques

Le conseil d'administration :

- évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la Fonction de Gestion des Risques ;
- prend l'initiative de promouvoir la Fonction de Gestion des Risques dans la conduite des affaires. Il veille à ce qu'Ethias dispose d'une politique de gestion des risques et encourage le respect ;
- approuve la politique de gestion des risques et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.
- approuve le rapport régulier au contrôleur (RSR) et l'ORSA.

Les administrateurs non-exécutifs organisent, au moins une fois par an, une réunion d'évaluation avec le CRO, portant sur :

- le respect de la charte de la Fonction de Gestion des Risques et l'évaluation du fonctionnement de la Fonction de Gestion des Risques ;
- les interactions entre la Fonction de Gestion des Risques, le comité de direction (le cas échéant via le comité de gestion des risques) et le comité d'audit et de risques ;
- les difficultés éventuellement rencontrées dans l'exercice des missions et la mise en œuvre des recommandations et avis, ainsi que de l'adéquation entre les objectifs et les moyens disponibles.

Le comité d'audit et de risques :

- prend connaissance du rapport annuel de la Fonction de Gestion des Risques.
- veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que l'entreprise dispose en permanence

d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;

- confirme la charte de la Fonction de Gestion des Risques et le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques, préalablement validés par le comité de direction ;
- évalue au moins une fois par an la qualité du système de gestion des risques, par le biais de l'évaluation du système de gouvernance ;
- Le procès-verbal décrit en détail les délibérations du comité. Il reproduit de manière détaillée les informations sur lesquelles les membres du comité se sont basés. Il recense le résultat des délibérations ainsi que toutes les mesures décidées par le comité.

Le comité de direction :

- prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une Fonction de Gestion des Risques indépendante adéquate ;
- est responsable de la maîtrise du système de gestion des risques. Il veille à l'établissement et à la mise en place de procédures qui identifient, mesurent, surveillent et, dans la mesure du possible, maîtrisent les risques ;
- veille également à la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit des responsabilités claires en matière de Fonction de Gestion des Risques, attribue des compétences en la matière et définit des lignes de reporting ;
- approuve le programme de travail de la Fonction de Gestion des Risques et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution ;
- informe à temps la Fonction de Gestion des Risques de tout élément neuf en matière d'évolutions, d'initiatives, de projets et de produits afin de pouvoir identifier et maîtriser un éventuel risque. Il lui communique tous les documents requis pour l'exercice de ses missions, dont les extraits des procès-

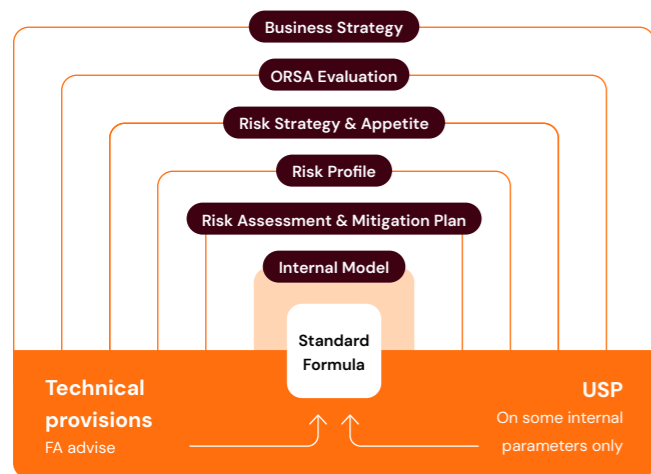
1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



verbaux de ses réunions et les notes de fond qui lui ont été communiquées ;

- informe le comité d'audit et de risques des manquements significatifs en matière de système de gestion des risques ;
- arrête les mesures correctrices à prendre et les sanctions précises qu'il appliquera en cas de non-respect de la politique de gestion des risques ou en cas de lacunes graves relevées par la Fonction de Gestion des Risques, en cas de non-respect de recommandations faites par la Fonction de Gestion des Risques et en cas de mise en œuvre inexistante, insuffisante ou tardive des exigences dans les domaines relevant de la compétence de la Fonction de Gestion des Risques.

3.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)



Not applicable for Ethias

3.3.2.1 Description du processus ORSA mis en œuvre

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fait l'objet d'une politique dédiée.

Afin de répondre aux trois objectifs¹ distincts de l'ORSA, le processus ORSA d'Ethias est mis en œuvre par le biais de différents processus et sous-processus (établissement et suivi du profil de risque Ethias, identification des risques majeurs, établissement des stress tests, élaboration des management actions, tests de sensibilité, capital planning, calculs de SCR, adéquation de la formule standard, ...) proportionnés à la nature, l'ampleur et la complexité des risques propres d'Ethias.

Ethias mène l'évaluation prospective de son besoin global de solvabilité sur un horizon au moins égal à celui de son business plan. La vision prospective présente une quantification détaillée des risques « pilier 1 » de Solvency II. Concernant les risques non repris dans le « pilier 1 », des stress tests sont opérés dans l'exercice de capital planning afin de vérifier la suffisance des fonds propres économiques.

Ethias projette non seulement le ratio de couverture du SCR, mais également celui du MCR, au minimum sur l'horizon de son business plan.

Ethias soumet les risques importants identifiés à un éventail suffisamment large d'analyses de stress tests ou de scénarios afin de fournir une base adéquate pour l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une analyse de l'adéquation de la formule standard en regard du profil de risque est également effectuée.

Les résultats de l'évaluation de besoin global de solvabilité se concrétisent par :

- le suivi par rapport aux dimensions de l'appétence aux risques ;
- un niveau des moyens nécessaires (du capital ou d'autres moyens) pour faire face aux risques importants ;
- le cas échéant, la définition de plans de remédiation définissant les actions prévues dans le cadre du suivi des jauges des indicateurs du Risk Appetite.

Concernant la conformité avec les exigences de calcul des provisions techniques, la Fonction Actuarielle d'Ethias :

- contribue à déterminer si Ethias respecte de façon permanente les exigences relatives au calcul des provisions techniques ;
- recense les risques potentiels découlant des incertitudes liées à ce calcul.

Intégration de l'ORSA aux processus de gestion et de prise de décision

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est un processus interne d'évaluation prospective des risques propres à l'entreprise et de sa solvabilité.

Il permet au comité de direction et au conseil d'administration :

- de connaître tous les risques matériels auxquels l'entreprise est exposée, qu'ils aient ou non été inclus dans le calcul des exigences légales de capital de solvabilité et qu'ils soient ou non quantifiables ;
- de connaître les conséquences que les décisions stratégiques ont sur le profil de risque, sur les exigences réglementaires de fonds propres et sur les besoins globaux de solvabilité ;
- d'examiner si ces risques sont souhaitables, raisonnables et gérables compte tenu de la quantité et de la qualité de ses

¹ Evaluation du besoin global de solvabilité ; évaluation du respect permanent des exigences réglementaires de capital concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ; évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.



- fonds propres et de valider, en toute connaissance de cause, les mesures correctrices envisagées ;
- d'examiner la cohérence du Risk Appetite et la stratégie de l'entreprise et, le cas échéant, revoir l'un et/ou l'autre.
 - d'élaborer des plans d'actions/remédiation, voire des plans de crise.

L'ORSA est intégré dans la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement dans les décisions stratégiques et les processus tant opérationnels que de gestion. Ethias tient compte des résultats de l'ORSA dans le cadre de :

- sa stratégie et son plan d'affaires (business plan) : adéquation avec le Risk Appetite et la politique de distribution des dividendes.
- la gestion de ses fonds propres : quantité, qualité, levée de fonds propres complémentaires ;
- l'élaboration et la conception de ses produits : niveau approprié de tarification et de fixation de marges.

Les résultats de l'ORSA sont formalisés dans un rapport à destination des organes décisionnels et de la BNB. Le processus ORSA, menant à l'élaboration du rapport, est formalisé.

Les résultats et conclusions de l'ORSA sont également communiqués en interne aux membres du personnel pour lesquels cela est pertinent, afin de leur permettre de prendre toutes mesures de suivi nécessaires.

3.3.2.2 Fréquence de l'ORSA

Ethias procède à un ORSA régulier au moins annuellement. Le calendrier de réalisation de l'ORSA régulier est rattaché à la stratégie d'Ethias et à son business plan.

Un changement majeur du profil de risque de l'entreprise ou un événement significatif dans l'environnement de la compagnie susceptible d'avoir un impact matériel sur l'entreprise, non anticipé par l'ORSA régulier, nécessite une analyse ad hoc et déclenche à ce titre un ORSA ponctuel qualifié d'« ORSA non régulier » ou encore « ORSA ad hoc ».

Un ORSA non régulier évalue le besoin global de solvabilité au regard du nouveau profil de risque d'Ethias.

Les événements devant déclencher la réalisation d'un ORSA non régulier peuvent résulter soit d'événements voulus par Ethias (le démarrage de nouvelles branches d'activité, des remaniements des limites de tolérance au risque, des remaniements en matière de structure/programme de réassurance, des transferts de portefeuille, des modifications de la composition/l'allocation des actifs, ...), soit d'événements subis par Ethias (cyber-attaque, pandémie, guerres, inflation incontrôlable, événements climatiques, ...).

La formalisation tant des éléments générant un ORSA non régulier que des niveaux du ratio menant à un tel exercice a été intégrée dans la politique ORSA dans le courant de l'année 2023.

3.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

3.4.1 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des fonctions, framework et procédures qui permettent à la direction de l'entreprise de s'assurer que :

- La conduite des affaires est ordonnée, prudente et encadrée d'objectifs bien définis ;
- L'utilisation des moyens économiques est efficace ;
- Les risques sont identifiés et gérés ;
- L'information financière et de gestion est fiable ;
- Les lois et directives des autorités de supervision sont strictement respectées.

Articulé selon le modèle des trois lignes de défense, décrit précédemment, le système de contrôle interne mis en place au sein d'Ethias vise à prémunir l'entreprise contre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ses objectifs.

Le système de contrôle interne s'est vu renforcé en Q4 2019 par l'instauration, au sein de la ligne CRO, d'une fonction Internal Control Coordination. Ce département a pour principal objectif le renforcement du système de contrôle interne existant de par le développement, la mise en place et la coordination d'un Internal Control Framework permettant de fournir une assurance raisonnable au Management quant au fait que les mesures de mitigation mises en place par l'ensemble des responsables de processus (1^e et 2^e lignes de défense) sont suffisamment robustes et que ces dernières limitent les risques résiduels à un niveau acceptable.

Cette mise en place d'un contrôle permanent des risques clés fait l'objet d'un reporting systématique quant aux principales lacunes identifiées afin de permettre une réactivité accrue du Management dans la prise décisionnelle des actions correctives à mettre en œuvre (hiérarchisation).

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Le système de contrôle interne est notamment composé des éléments suivants, étroitement liés entre eux :

- Environnement de contrôle ;
- Appétence au risque et fixation des objectifs ;
- Identification, analyse et maîtrise des risques ;
- Activités de contrôle ;
- Information & communication et surveillance & monitoring.

3.4.2 Fonction de compliance

La compliance (fonction de vérification de la conformité) est une fonction de contrôle indépendante au sein de l'entreprise, en deuxième ligne de défense, axée sur le respect des règles liées à l'intégrité des activités et à la maîtrise du risque de compliance.

Le positionnement, les domaines de travail, les missions, la gouvernance, le reporting, le statut, l'organisation et les prérogatives de la fonction sont décrits dans une charte. Cette charte se fonde sur la législation de contrôle, la circulaire NBB_2016_31 en matière de gouvernance actualisée en mai 2020 et la circulaire NBB_2012_14 / FSMA 2012_21 du 4 décembre 2012 relative à la fonction de compliance. Sa dernière version a été approuvée par le comité de direction le 10 décembre 2024 et approuvée par le conseil d'administration le 19 décembre 2024.

3.4.2.1 Positionnement de la fonction de compliance

Au sein d'Ethias, le CRO, responsable de la fonction de gestion des risques et membre du comité de direction, assure la responsabilité des tâches de la fonction actuarielle mais également celle de la fonction compliance, étant précisé que l'exercice de ces 3 fonctions est assuré distinctement.

3.4.2.2 Domaines de travail légaux, réglementaires et spécifiques de la compliance

Les domaines de travail de la fonction sont précisés dans la charte compliance. Il s'agit des domaines repris dans la réglementation

comme scope de la fonction compliance et de ceux qui auront été ajoutés à la liste sur proposition du responsable de la fonction de compliance. Cette proposition est fondée sur une analyse de risque et évaluée par le comité de direction en concertation avec le comité d'audit et de risques.

La compliance est chargée de veiller au respect des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite dans les domaines suivants :

Gouvernance de la compagnie

- Règles relatives au système de gouvernance – dispositions l'article 42. §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance
- Structure des politiques requises par la loi SII conforme aux attentes prudentielles de la BNB
- Principes en matière de politique de rémunération
- Règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées
- Prêts, crédits et garanties aux dirigeants, actionnaires et personnes apparentées
- Règles « Fit & Proper »
- Règles en matière de sous-traitance
- Cohérence des sujets gouvernance sensu stricto repris dans la RSR, à savoir : actionnariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités de mandats, prêts, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance

Financial crimes

- Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces
- Respect d'embargos spécifiques, en ce compris le gel des avoirs de certaines personnes et entités
- Prévention fiscale y compris les mécanismes particuliers ayant pour effet de favoriser la fraude fiscale
- Abus de marché
- FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) & CRS (Common Reporting Standard)

Business Conduct & Consumer Protection

- Règles de conduites IDD
- Autres dispositions relatives à la protection du preneur d'assurance, à l'information au client, à la publicité, aux interdictions de commercialisations, ...
- Traitement des plaintes
- Législation relative au crédit hypothécaire
- Législation anti-discrimination

Protection des données à caractère personnel

- GDPR

Ethics

- Whistleblowing
- Lutte contre la corruption / Bribery Act
- Codes et règles de conduite Assuralia
- Valeurs et règles d'intégrité internes

3.4.2.3 Missions principales

Participation à l'élaboration de la politique d'intégrité, à son évaluation et au contrôle de son respect

La fonction de compliance participe à titre consultatif à l'élaboration de la politique d'intégrité et à sa mise à jour.

Sur proposition de la compliance, le comité de direction a approuvé la dernière version de la politique d'intégrité le 10 décembre 2024 et le conseil d'administration a validé celle-ci le 19 décembre 2024.

Elaboration d'un plan d'action

La compliance élabore un plan d'action annuel écrit qui repose sur une analyse méthodique du risque et donne une description suffisamment détaillée de la nature et de la fréquence des missions de contrôle qui seront effectuées au cours de l'année spécifiée.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Identification, évaluation et monitoring des risques de compliance

Le document de référence en la matière est la « Méthodologie de gestion des risques de compliance ».

Le monitoring réalisé par la compliance complète les mesures de contrôle mises en place par les lignes opérationnelles et fonctions de support, en première ligne de défense. Il a pour objectif d'évaluer et de s'assurer de la robustesse de leur dispositif de maîtrise des risques.

Le monitoring intervient après l'identification et l'évaluation préalables des risques de compliance potentiels, détectés dans le cadre de la veille réglementaire exercée par la compliance.

Il comprend les activités suivantes (I) l'évaluation des procédures, contrôles et directives mis en place au sein des lignes opérationnelles et fonctions de support (« tests of design »), (II) l'évaluation de l'efficacité et de la permanence de ces procédures et mesures de contrôle de première ligne (« tests of effectiveness »), (III) l'émission de recommandations et le suivi de leur mise en œuvre et (IV) la réalisation de contrôles ciblés.

Avis et conseil

La compliance délivre des avis et conseils concernant l'application concrète des lois, règlements, normes et codes qui relèvent de ses domaines de travail, soit lorsqu'elle est consultée, soit dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle et de l'émission de recommandations.

Formation et sensibilisation

La compliance veille, en collaboration avec les lignes opérationnelles et fonctions de support, à la sensibilisation des collaborateurs en matière de détection et de maîtrise des risques de compliance.

Elle prête également son concours à la conception et à l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation

des collaborateurs dans des domaines relevant de sa sphère d'activités.

Mise en œuvre du dispositif anti-blanchiment

En vue de se conformer aux attentes de la BNB relatives à la gouvernance liée à la prévention du blanchiment, le comité de direction du 13 juin 2018 a désigné le responsable de la fonction compliance en qualité d'AMLCO, lui confiant la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de cette matière.

3.4.2.4 Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration et du comité d'audit et de risques constitué en son sein

Le conseil d'administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires. Il approuve la politique d'intégrité et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Il évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la compliance.

Il veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il confirme la charte et le plan d'action de la compliance et évalue au moins une fois par an si les risques de compliance sont suffisamment identifiés et maîtrisés.

Au niveau du comité de direction

Le comité de direction élabore la politique d'intégrité.

Il prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il approuve le plan d'action de la compliance et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.

3.4.2.5 Relations de la Compliance avec les autres fonctions de compliance du groupe Ethias

La charte compliance d'Ethias SA prévoit que la politique d'intégrité et la fonction de compliance au sein du groupe Ethias sont pilotées de manière centralisée par la société mère.

Pour Ethias Réassurances, tant la charte éthique du groupe que la politique d'intégrité d'Ethias SA ont été communiquées au dirigeant agréé qui reprennent tous les principes de base qui lui sont applicables.

La Fonction Compliance d'Ethias SA a des échanges réguliers avec le dirigeant agréé d'Ethias Réassurances qui est la personne relais de la fonction compliance externalisée chez Marsh.

La Fonction Compliance d'Ethias SA assure un rôle de coopération et de coordination, de soutien, d'avis et d'uniformisation entre les différentes fonctions compliance au sein du groupe.

3.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

3.5.1 Mission

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui a pour mission de renforcer la capacité de l'organisation à créer de la valeur et à œuvrer pour sa protection et sa pérennité. L'Audit Interne fournit au Conseil d'Administration et au Comité de Direction, de manière systématique et rigoureuse, une assurance raisonnable, un conseil, un éclairage et une prospective

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



indépendants, objectifs et fondés sur les risques. L'audit interne renforce ainsi, au bénéfice de l'organisation :

- L'atteinte de ses objectifs, en ce compris les objectifs de durabilité ;
- Ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, notamment en matière d'intégrité et de fiabilité des informations financières et opérationnelles ;
- Ses prises de décision et sa surveillance ;
- Sa réputation et sa crédibilité auprès des parties prenantes ainsi que sa capacité à servir l'intérêt général, en particulier l'éthique, l'équité, les valeurs ainsi que le respect des lois, règlements, règles, procédures et contrats.

Tous les processus, activités, fonctions, systèmes, opérations de l'établissement et de ses filiales appartiennent au champ d'investigation de l'audit interne, sans réserve, ni exception, de même que les valeurs, la culture et l'éthique. La fonction d'audit interne est organisée de manière à garantir la qualité et l'efficacité des travaux d'audit sur l'ensemble du périmètre de consolidation du groupe Ethias, menant à une assurance globale sur le degré de maîtrise des risques au sein du groupe. Les activités externalisées entrent également dans le champ de l'audit interne, étant entendu qu'il appartient à l'établissement de prendre les dispositions nécessaires² afin de permettre à l'audit interne d'exercer sa mission.

Le cas échant, l'audit interne participe à des activités de conseil³. Avant de les accepter, le responsable de l'audit interne considère dans quelle mesure ces activités de conseil sont susceptibles de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer les processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle de l'organisation. Cette fonction de conseil constitue une fonction accessoire qui ne peut en aucun cas compromettre la mission de base, ni la responsabilité et l'indépendance de jugement de l'audit interne. Le comité de direction et le comité d'audit et de risques sont informés de ces activités de conseil,

soit par leur inscription au plan d'audit, soit par le biais du rapport d'activités.

L'audit interne participe à l'évaluation des cas de fraude interne⁴ dans une optique d'amélioration des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'audit interne évalue, notamment par ses missions d'assurance et dans son rôle de troisième ligne de défense,² si les risques encourus par Ethias dans le cadre de ses diverses activités sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il est aussi attentif à l'amélioration continue du fonctionnement et de la réputation des entités du groupe, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. La charte d'audit interne d'Ethias énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne au sein du groupe Ethias, en décrivant le rôle et les responsabilités de l'audit interne d'Ethias SA ainsi que les modalités générales de fonctionnement intra-groupe, de manière à garantir l'indépendance et la qualité des évaluations réalisées par l'audit interne ainsi qu'une vision consolidée des risques à l'échelle du groupe Ethias.

L'audit interne a un accès illimité aux informations, aux documents et biens matériels ou immatériels. Il peut demander à toute personne les éléments nécessaires qu'il juge indispensables à l'exécution de ses missions.

3.5.2 Charte d'audit

La charte d'audit interne d'Ethias, définie comme la loi fondamentale des auditeurs, reconnaît leur rôle, leur fournit le laissez-passer nécessaire pour assurer leurs missions et leur donner une identité. Elle protège également les audités en imposant aux auditeurs des devoirs et des principes déontologiques. La charte d'audit interne est revue a minima de manière triennale afin de garantir l'adéquation permanente de

la capacité d'intervention de l'audit interne avec les missions qui lui sont assignées. La version actuelle est basée sur les dispositions légales de la loi du 13 mars 2016, les dispositions réglementaires s'appliquant à Ethias, en particulier les circulaires NBB 2015_21, NBB 2023_09 et le Règlement délégué 2015/35 ainsi que sur le Cadre de Référence des Pratiques Professionnelles de l'audit interne publié en 2024, et a été adoptée par le conseil d'administration d'Ethias du 20 février 2025.

La charte est portée à la connaissance de tous les collaborateurs d'Ethias via sa publication sur l'intranet, ainsi qu'à celle des organes légaux d'administration de ses filiales.

Le responsable de l'audit interne évalue annuellement si la mission, les pouvoirs, et les responsabilités définis dans la charte permettent toujours au service d'audit interne d'atteindre ses objectifs. Il communique le résultat de cette évaluation au comité de direction et au conseil d'administration.

3.6 FONCTION ACTUARIELLE

Ethias a mis en place une Fonction Actuarielle dans le but d'étendre les missions de la Fonction Actuarielle (visées dans la circulaire coupole) au contrôle des sujets requérant un avis actuariel indépendant. De manière plus concrète, cette fonction est chargée d'émettre des jugements et de conseiller le comité de direction et, en particulier, le CRO sur les aspects actuariels de la gestion des risques.

La Fonction Actuarielle est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée de l'activité opérationnelle sur laquelle elle porte et est ainsi rattaché au CRO. Le département est composé de personnes ayant les connaissances actuarielles et financières et/ ou une expérience pertinente pour mener à bien les missions. Le responsable du département répond aux exigences de la BNB en matière d'expertise et d'honorabilité.

² A travers notamment l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.

³ Citons à titre d'exemples : remise d'un avis, participation temporaire à une équipe projet ou à un groupe de travail, organisation d'une formation.

⁴ Les cas de fraude interne sont analysés et traités en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Le responsable de la Fonction Actuarielle informe sans délai le comité de direction quand il détecte une situation qu'il juge inhabituelle. Il s'adresse également directement au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge, lorsque la situation le requiert.

La Fonction Actuarielle évalue préalablement son degré d'indépendance pour chaque mission dont elle a la charge.

Les responsabilités-clés de la Fonction Actuarielle sont les suivantes ;

- 1 coordonner le calcul des provisions techniques⁵ ;
- 2 émettre un avis sur la politique globale de souscription et la tarification ;
- 3 émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- 4 émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes ainsi que le respect de la réglementation en la matière ;
- 5 émettre un avis sur la qualité des données utilisées pour le calcul des USP (Undertaking Specific Parameters) ;
- 6 contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques ;
- 7 collaborer aux grands projets en assurant la validation interne.

La Fonction Actuarielle émet pour chacune de ses missions un rapport de validation ou un avis indépendant en fonction du caractère de la mission. Les destinataires et la périodicité de ces rapports de validation et avis sont détaillés dans sa charte. Ces rapports et avis contiennent les recommandations éventuellement émises lors des missions et leur suivi. Un suivi de ces recommandations est également réalisé par la Fonction Actuarielle. En fonction du caractère de la mission, les rapports et avis sont destinés soit au comité de direction soit aux comités techniques.

Par ailleurs, elle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

Pour les aspects relevant des opinions groupe, la Fonction Actuarielle groupe coordonne et supervise les Fonctions Actuarielles des entités du groupe, dans le respect de leur autonomie opérationnelle.

La charte de la Fonction Actuarielle reprend, de manière détaillée, les principes de base, l'organisation, les compétences, l'indépendance, les responsabilités clés, les missions et le reporting de la Fonction Actuarielle. La charte s'applique à la Fonction Actuarielle de l'entité individuelle Ethias S.A. ainsi qu'à la Fonction Actuarielle groupe, pour toutes les missions réglementaires relevant du périmètre consolidé du groupe Ethias.

La charte stipule que le responsable de la Fonction Actuarielle et ses collaborateurs directs doivent avoir accès à toute information utile à leur mission. Afin d'assurer une bonne information des dossiers techniques, le responsable du département est invité permanent des différents comités techniques et d'acceptation.

3.7 SOUS-TRAITANCE

3.7.1 Eléments essentiels de la politique de sous-traitance

D'une manière générale, la politique en matière de sous-traitance fait l'objet d'une mise à jour trisannuelle (sauf changement majeur à y intégrer), avec une revue annuelle par la compliance. La politique a été validée par le comité de direction le 16 juillet 2024 et approuvée par le conseil d'administration le 19 décembre 2024. Suite à la mise à jour de la circulaire en matière de gouvernance NBB_2025_08 du 17 juin 2025, la compliance

a évalué l'adéquation de sa politique de sous-traitance et n'a apporté à celle-ci aucune modification.

A côté de cette politique, Ethias dispose d'une politique ICT Third Party Management également validée par le conseil d'administration le 19 décembre 2024 pour couvrir la réglementation DORA. Afin d'établir un cadre de cohérence entre ces deux politiques, une note interprétative permet de contextualiser et d'articuler les cadres Solvency II et DORA au sein d'une gouvernance unifiée de la gestion des risques liés aux tiers.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble et une mise à jour alignée, une revue triennale conjointe de ces deux politiques ainsi que de la note interprétative est prévue au plus tard en 2027.

Par rapport aux attentes Solvency II, la compliance a rédigé un document « guide pratique en matière de sous-traitance » à destination de tout responsable d'une activité sous-traitée ou à sous-traiter. Ce guide définit clairement les rôles et responsabilités de chaque intervenant dans les phases précontractuelle, contractuelle et post-contractuelle.

Il faut entendre par sous-traitance tout appel à des tiers, prestataires de services, pour l'exercice d'activités, de fonctions ou de processus propres à l'entreprise d'assurance, que ceux-ci soient destinés aux clients ou à l'entreprise elle-même.

La politique de sous-traitance d'Ethias met en place une structure d'encadrement des activités sous-traitées par l'entreprise, en développant différents principes.

Les mêmes règles de base s'appliquent à tout type de sous-traitance, qu'il s'agisse de sous-traitance externe ou de sous-traitance opérée au sein du groupe ou que la sous-traitance porte sur des fonctions ou activités critiques ou importantes ou non. La sous-traitance d'une fonction ou activité critique ou importante est toutefois soumise à des règles d'encadrement additionnelles.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES

⁵ Ceci inclut les contrôles de seconde ligne pour les calculs de provisions techniques (Solvency II et Begaap) et la validation des modèles de projection.



Une fonction ou activité est considérée comme critique ou importante lorsqu'elle est essentielle aux activités de l'entreprise au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir ses services aux preneurs d'assurance sans ladite fonction ou activité.

Sur cette base, Ethias considère comme critiques ou importantes :

- ses **activités « cœur de métier »** à destination des assurés, pour autant que la taille de celles-ci dépasse un seuil de matérialité prédéfini :
 - la tarification et la conception des produits d'assurance ;
 - la souscription de contrats d'assurance ;
 - la gestion des contrats d'assurance et des sinistres.
- les opérations qui participent directement à leur exécution :
 - la gestion du portefeuille d'actifs ;
 - la comptabilité ;
 - les opérations de développement et de maintenance IT qui participent directement à l'exécution de ces activités et le stockage des données.
- les fonctions de contrôle indépendantes :
 - l'audit interne ;
 - la compliance ;
 - la gestion des risques ;
 - la fonction actuarielle.

Sont par contre considérées comme non-critiques les activités « corporate », à destination de l'entreprise elle-même, telles que la RH, le marketing, la communication interne et externe, la gestion des immeubles sociaux, le légal, les formations ou le recouvrement de primes impayées.

En phase précontractuelle, le responsable d'une activité ou d'une fonction à sous-traiter réalise et formalise une analyse approfondie fondant la décision initiale de sous-traiter. Il convient donc de documenter la réponse à la question suivante « pourquoi sous-traiter au lieu de faire en interne ? ». Cette analyse intègre

une description circonstanciée de l'activité ou de la fonction à sous-traiter et des effets attendus de la sous-traitance

Le choix du prestataire est effectué sur base d'une due diligence documentée qui tient notamment compte des éléments suivants :

- son autorisation/agrément pour autant que l'activité le nécessite (numéro d'entreprise BCE, LEI, agrément FSMA etc...) ;
- sa réputation (sur le marché belge, expériences, clients, présence médiatique défavorable ou pas...);
- sa santé financière (type de société, investissement, ressources financières nécessaire pour s'acquitter de sa tâche...);
- sa capacité technique / humaine disponible pour assurer le service souhaité (personnel fiable et qualifié...);
- sa capacité à présenter des mesures de mitigation diminuant le risque de sous-traiter dans le chef d'Ethias (plan d'urgence...).

La décision de sous-traiter doit par ailleurs être soutenue par une analyse des risques, qui décrit les mesures de gestion des risques appropriées pour qu'elle puisse se réaliser. Le choix du prestataire influencera le niveau de risque de la sous-traitance car chaque prestataire possède des caractéristiques propres à prendre en considération dans le cadre de cet exercice.

Cette analyse de risques est réalisée sur base d'éléments objectivables en collaboration avec le Data Protection Officer, le Security Officer et le Risk Management, en veillant à la qualité et à l'exhaustivité de l'analyse ainsi qu'à sa cohérence avec les autres analyses de risque de sous-traitance - un Template d'analyse de risque est disponible.

Par ailleurs, le responsable de l'activité à sous-traiter veillera à obtenir du sous-traitant le plan de continuité et la preuve du testing, ceux-ci, le questionnaire Ethias sécurité/continuité/GDPR ainsi que la liste des sous-traitants en cascade auxquels il est fait appel pour pouvoir exécuter l'activité confiée.

En phase post-contractuelle, chaque responsable interne réalise une évaluation des activités et fonctions qu'il sous-traite. La fréquence de cette évaluation est annuelle. L'évaluation reprend au minimum les informations suivantes :

- Une description concise de la fonction / activité sous-traitée : mentionner quelle est l'activité sous-traitée - à qui elle est sous-traitée - depuis quand elle est sous-traitée
- Une évaluation du sous-traitant et de ses prestations
 - Réaliser une **due diligence du prestataire** qui prend en compte sa santé financière du sous-traitant - sa réputation, fondée entre autres sur sa clientèle ainsi que sur une recherche d'informations (au moins le Net) - ses capacités techniques et de gestion (innovation, nouveaux services, ...)
 - Expliquer en quoi le prestataire respecte ses engagements sur base des indicateurs de performance et de contrôle (repris au contrat et ses annexes) et conclure à un motif d'exclusion, d'insatisfaction, de satisfaction ou d'excellence du sous-traitant.
- Une conclusion sur la satisfaction de la sous-traitance par rapport aux résultats attendus, et le cas échéant, les améliorations nécessaires pour prolonger la relation d'affaires.

Une mise à jour de la documentation relative aux risques engendrés par les sous-traitances est requise annuellement pour les activités et fonctions critiques ou importantes et tous les 4 ans pour les activités et fonctions non critiques sauf en cas d'évaluation annuelle négative.

Lors de la mise à jour, il est réclamé le résultat des tests de continuité réalisés par le sous-traitant ainsi que la mise à jour de la liste de ses sous-traitants en cascade significatifs, de son plan de continuité et des réponses apportées au questionnaire sécurité/continuité/GDPR. Le Risk Management met à jour l'analyse des risques des sous-traitances de l'entreprise et effectue un statut sur les risques significatifs remontés au Risk Management Forum.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



3.7.2 Sous-traitance informatique

Ethias externalise auprès de sa filiale NRB la prise en charge de nombreux services informatiques.

3.8 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
3.1	Informations générales sur le système de gouvernance
3.2	Exigences de compétence et d'honorabilité
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
3.4	Système de contrôle interne
3.5	Fonction d'audit interne
3.6	Fonction Actuarielle
3.7	Sous-traitance
3.8	Autres informations
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



PROFIL DE RISQUE

4. PROFIL DE RISQUE	36
4.1 Risque de souscription	36
4.2 Risque de marché	38
4.3 Risque de crédit	42
4.4 Risque de liquidité	43
4.5 Risque opérationnel	45
4.6 Autres risques importants	47
4.7 Transactions intra-groupe significatives	49
4.8 Autres informations importantes concernant le profil de risque	50



4. PROFIL DE RISQUE

4.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription en Non-Vie découle de la volatilité liée aux engagements d'assurance Non-Vie. Il inclut :

- le risque de tarification et de provisionnement
- le risque de catastrophe
- le risque de dépenses
- le risque de rachat

Le risque de souscription en santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, aussi bien lorsqu'il s'exerce sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie que celle de l'assurance Non-Vie.

Le risque de souscription en vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie. Il inclut :

- le risque de mortalité
- le risque de longévité
- le risque d'invalidité-incapacité
- le risque de dépenses
- le risque de révision
- le risque de cessation
- le risque de catastrophe

4.1.1 Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est évaluée via le best estimate des provisions techniques, par ligne d'activité, repris dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31-12-2025
Non-vie (hors santé)	1.766.788
Santé (similaire à la Non-vie)	336.604
Santé (similaire à la vie)	1.239.837
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	8.068.058
Assurance indexée et en unités de compte	2.611.809

4.1.2 Concentration du risque de souscription

Les activités d'assurance et de réassurance sont principalement concentrées sur le territoire belge.

Les activités se répartissent sur les deux segments principaux d'assurés : d'une part, les Collectivités et Entreprises et, d'autre part, les Particuliers. Le positionnement d'Ethias envers les Collectivités et Entreprises explique la forte concentration de la souscription sur ce segment.

Nous relevons une concentration du risque de souscription pour les activités d'assurance d'indemnisation des travailleurs : il s'agit d'une part du portefeuille Accidents du travail Loi 71 et d'autre part du portefeuille Accidents du travail Loi 67.

4.1.3 Sensibilité au risque de souscription

Les tableaux ci-dessous reprennent les risques auxquels Ethias est exposée. Ils ont été estimés par différence entre des Best Estimates stressés et des Best Estimates de base (via modifications de certaines hypothèses). Les variations des paramètres sont proches des chocs de SCR définis en SII. Il n'y avait pas de consolidation en 2024. Les colonnes censées contenir des valeurs à la fin de l'année précédente (2024) sont donc laissées vides mais seront remplies à partir de l'année prochaine.

Sensibilité du BE vie

En milliers d'euros uniquement Ethias SA	2025
Risque de mortalité	
Augmentation de la mortalité de 15%	-13.304
Risque de longévité	
Augmentation de l'espérance de vie de 20%	23.598
Risque de dépenses	
Augmentation des frais généraux de 10%	41.485
Augmentation de l'inflation de 1%	41.285

Sensibilité du BE de rentes

En milliers d'euros	2025
Risque de longévité	
Diminution de 10% des qx	37.600
Risque de rachat	
Diminution de 50% de la fréquence de prise de 1/3 en capital	2.575
Risque de transition	
Absence de guérison partielle	52.510

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



4.1.4 Atténuation du risque de souscription

Création d'un nouveau produit ou modification de produit existant

La pénétration d'un nouveau marché, le lancement d'un nouveau produit, l'extension des services et garanties offerts aux clients, sont soumis à une revue complète et formelle de tous les risques potentiels associés au lancement de telles initiatives et à des procédures d'acceptation des risques qui suivent les lignes hiérarchiques.

Avant le lancement d'un nouveau produit ou l'adaptation d'un produit existant, le produit est étudié sous tous ses aspects : caractéristiques produit, marché et concurrence, test d'adéquation, tarification, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, compliance, ESG, distribution, business case, ... conformément à la politique en matière de gouvernance et surveillance produit et aux procédures associées complétées des nouveaux aspects (IFRS, Sustainable Finance, ...).

L'analyse est soumise à l'« Insurance and Reinsurance Committee » (IRC) ainsi qu'aux organes de décision pour approbation (Comité de direction).

Limites de souscription

Des guides de souscription fixent les limites à respecter en matière de souscription (limites de nature sectorielle, limites contractuelles de capitaux assurés, limites contractuelles d'indemnisation...) dans le respect de notre risk appetite.

En collectivités, les souscripteurs respectent des guides de souscription qui fixent les limites en matière de souscription. Ces limites portent à la fois sur les conditions générales et particulières des contrats, sur la tarification et sur la hauteur du risque (en ce compris le secteur d'activités). Ils déterminent également le niveau de pouvoir accordé en fonction du niveau hiérarchique et les procédures à suivre, un bureau d'acceptation décidant en dernier ressort au niveau opérationnel. La seconde ligne est associée au dépassement et un relevé est réalisé en IRC

(Insurance Reinsurance Committee). En cas de désaccords ces derniers peuvent faire remonter les dossiers en IRC.

Pour les particuliers, les souscripteurs sont soumis à des procédures d'acceptation des risques qui suivent les lignes hiérarchiques et à certaines limites implémentées dans les systèmes informatiques. Des guides de souscription fixent également les limites en matière de souscription.

Ces risques sont testés par rapport à notre politique de Risk Appetite globale et l'ensemble des indicateurs métier suivis.

Tarification

Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis de la fonction actuarielle.

Réassurance

La réassurance s'inscrit dans le processus de maîtrise des risques d'assurance.

Elle contribue également à l'amélioration du ratio de solvabilité.

Les principaux risques d'assurance d'Ethias SA concernent les assurances dommages, de responsabilité (diverse et des véhicules à moteur), de personnes et les risques de catastrophes (naturelles ou humaines) sur les personnes et/ou les biens.

Le service Underwriting Reinsurance travaille en étroite collaboration avec la souscription, les product managers et le Risk Management qui expriment leurs besoins, nouveaux ou d'adaptation, du programme de réassurance. Le Risk Management, en collaboration avec le service Underwriting Reinsurance, formalise les objectifs souhaités par le Comité de direction, objectifs vers lesquels tendre au travers du programme de réassurance.

La réassurance est conclue sur la base de traités de réassurance qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur la base de conventions de réassurance facultative relatives à des risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Les programmes de réassurance sont répartis en trois grands blocs : les assurances dommages, les assurances de responsabilité (diverse et automobiles) et accidents, les assurances de personnes (assurances décès-invalidité, catastrophe accidents). Ils sont revus chaque année.

L'Insurance Reinsurance Committee (IRC) supervise le programme de réassurance.

Les couvertures de réassurance 2025 ont été souscrites dans la continuité de 2024, dans un contexte de retour progressif à l'environnement de soft market.

Gestion Non-Vie

Les différents portefeuilles (autos, accidents, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un événement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scénarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par événement.

Gestion Vie

Les risques décès et invalidité sont réassurés sur la base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion Non-Vie et Vie

En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par événement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est couvert au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



4.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise. Il couvre le risque de taux (sensibilité aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt), le risque actions (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions), le risque sur actifs immobiliers (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers), le risque de spread (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque), le risque de change (sensibilité aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change), ainsi que le risque de concentration.

4.2.1 Exposition au risque de marché

Les tableaux suivants reprennent l'exposition au risque de marché par module de risque de la formule standard (intérêt, action, immobilier, spread de crédit, devise, concentration) et par type d'actifs. Les expositions sont données en valeur de marché (y compris intérêts courus non échus).

Notons que les expositions au risque d'intérêt ne sont pas additives car elles incluent des actifs et des passifs. Le total indiqué additionne uniquement les actifs.

Les expositions en obligations gouvernementales et assimilées sont soumises aux SCR intérêt, SCR spread, SCR devise et SCR concentration. Mais seules certaines expositions spécifiques ont, selon la formule standard, une charge SCR spread et SCR concentration non nulle (ceci inclut les émetteurs hors zone euro).

L'ensemble des expositions aux différents risques de marché présentées ici intègrent également les actifs d'Ethias Pension Fund associés aux engagements de pension de l'entreprise.

En milliers d'euros	Exposition au 31 décembre 2025					
	Risques de marché					
	intérêt	action	immobilier	spread	devise	concentration
Actions	-	1.423.666	-	-	57.470	1.423.666
Participations	-	338.867	152.071	-	7.988	504.327
Obligations gouvernementales et assimilées	7.842.256	-	-	7.842.256	-	7.842.256
Obligations corporates	3.932.001	-	-	3.931.504	10.302	3.954.634
Obligations covered	40.868	-	-	40.868	-	40.868
Obligations complexes	3.293	-	-	3.293	-	3.293
Immobilier	-	-	716.118	-	-	716.118
Prêts	707.016	-	-	682.979	16.402	705.841
Cash	-	-	-	-	1.203	-
Dérivés	-33.836	835	-	-	-	-
Best estimates et dépôts de réassurance	13.697.164	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	-	-	-	-	-
Total actifs	12.491.598	1.763.369	868.188	12.500.900	93.365	15.191.002

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



4.2.1.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant reprend l'effet des couvertures de taux sur les composantes du SCR intérêt au 31/12/2025. Au 31/12/2025, les dérivés sont des spreadlocks (dont la sensibilité au taux, et donc le SCR intérêt, sont nuls) et des forward sell bonds. Les forward sell bonds sont des dérivés utilisés comme couvertures d'obligations gouvernementales pour gérer risque de taux et de spread sur les fonds propres.

En milliers d'euros	31-12-25
	Effet des couvertures de taux sur le SCR Intérêt
Actifs fixed income	1.049.265,80
Forward starting swaps (couverture risque de taux)	-
Impact net des spreadlocks	-
Swaps d'inflation	-
Forward sell	- 34.398,00
Passifs	- 861.701,77
SCR intérêt	153.166,03

Le tableau suivant reprend l'évolution du gap de duration actifs-passifs :

Evolution du gap de duration actifs-passifs			
31-12-2025			
	Assets duration	Liabilities duration	Duration Gap
Total life	6,07	6,7	0,43
Total Non-life	7,07	6,2	2,95
Total w/o IAS 19			1,00
Total with IAS 19 and Sub-loans			0,83

Evolution du gap de duration actifs-passifs			
31-12-2024			
	Assets duration	Liabilities duration	Duration Gap
Total life	6,52	7,94	-0,16
Total Non-life	6,88	6,53	2,26
Total w/o IAS 19			0,69
Total with IAS 19 and Sub-loans			0,44

La sensibilité des fonds propres à une variation des taux d'intérêt est toujours dans les bornes du risk appetite. Le gap a été ajusté tout au long de l'année 2025 afin de s'immuniser sur les différents points de courbe.

À noter un effet réglementaire sur le gap de duration : l'inversion de la courbe des taux mène à un effet moins bénéfique de la convergence vers l'UFR pour la duration des passifs.

Nous pilotons le risque de taux à travers les investissements (cash-flow matching) et un programme de dérivés pour réduire l'impact de la volatilité des taux sur les fonds propres.

L'écart de duration incluant les engagements liés à IAS 19 et les emprunts subordonnés reste inférieur à 1 an.

4.2.1.2 Expositions au risque de spread

Ratings SII

La plus grande exposition au risque de spread porte sur les obligations gouvernementales. Ethias groupe est également exposé, mais dans une moindre mesure, au risque d'écartement des spreads sur la valorisation de ses obligations d'entreprises.

Conformément au référentiel Solvabilité 2, le rating de référence pris en compte pour chaque exposition est la deuxième meilleure notation disponible auprès de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture. La distinction par classes d'actifs correspond à la classification retenue par le management de l'entreprise et peut différer légèrement par rapport aux catégories d'actifs telles que présentées au sein du bilan économique.

Les tableaux suivants présentent l'évolution du rating de référence moyen sur le périmètre d'Ethias SA groupe et de l'OFP, ventilé par type d'obligations.

Le total des actifs soumis au risque de crédit a légèrement augmenté en 2025 en raison principalement d'investissements en obligations gouvernementales et à l'intégration d'Ethias Ré dans le périmètre d'Ethias Groupe.

La distribution par rating a évolué sur 2025 principalement au niveau de la dégradation du rating de la France et de la Belgique de AA vers A.

La poche NR s'est stabilisée tandis qu'il n'y a plus d'actifs CCC suite à leur échéance en 2025.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



En milliers d'euros

31-12-2025

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	NR	
Obligations gouvernementales et assimilées	901.914	1.304.335	4.928.734	610.473	-	-	-	9.637	7.755.093
Obligations d'entreprise	63	227.815	1.516.140	1.538.690	181.526	42.210	-	503.189	4.009.632
Obligations covered	40.868	-	-	-	-	-	-	7	40.875
Obligations structurées	-	-	3.293	-	-	-	-	-	3.293
Prêts	-	6.039	-	65.659	-	53.256	-	624.810	749.763
Total	942.844	1.538.189	6.448.167	2.214.822	181.526	95.465	-	1.137.643	12.558.656

En milliers d'euros

31-12-2024

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	NR	
Obligations gouvernementales et assimilées	794.098	3.689.710	1.863.346	1.142.118	-	-	-	9.649	7.498.920
Obligations d'entreprise	42.942	222.678	1.380.219	1.567.365	143.428	41.214	11.444	584.612	3.993.903
Obligations covered	39.031	32.266	-	-	-	-	-	14	71.311
Obligations structurées	-	-	71.753	17.752	-	-	-	-	89.505
Prêts	-	17.277	-	65.097	-	70.706	-	558.983	712.062
Total	876.071	3.961.931	3.315.317	2.792.332	143.428	111.920	11.444	1.153.258	12.365.701

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Exposition au risque souverain

Ethias groupe analyse le détail de l'exposition au risque souverain en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, sans limitation à leur secteur d'activité.

Le tableau suivant présente l'exposition de l'entreprise au risque souverain en valeur de marché, par zone géographique.

La majorité de l'exposition en dettes souveraines se situe principalement dans la zone euro. L'exposition au risque de spread sur la Belgique reste la plus importante. Les autres expositions sont réparties par pays en respectant une diversification importante en conformité avec les limites établies par l'entreprise. Par ailleurs, un programme de couverture est en place afin de limiter l'impact de l'écartement des spreads de crédit souverains sur la marge de solvabilité d'Ethias groupe.

Pays	Valeur de marché au 31-12-2025	Valeur de marché au 31-12-2024
Belgique	1.774.471	1.792.611
Espagne	1.023.802	867.996
France	1.008.833	981.585
Portugal	782.749	736.084
Supranational	776.990	692.972
Italie	598.559	557.415
Allemagne	469.178	515.878
Irlande	364.337	373.105
Autriche	299.657	260.112
United States	151.952	169.670
Slovaquie	101.621	95.630
Pologne	88.395	82.940
Slovénie	86.143	79.920
Finlande	72.075	72.913
Lettonie	66.071	62.907
Pays-Bas	63.765	62.137
Luxembourg	46.875	58.275
Australie	27.156	51.412
Lituanie	26.496	27.578
Mexique	4.047	15.141
Danemark	3.297	3.239
Canada	2.990	3.138
Croatie	2.794	2.958
Total	7.842.256	7.565.615

4.2.2 Concentration du risque de marché

Ethias gère son risque de concentration à travers la diversification de son portefeuille par émetteur et par secteur. De plus, le système de limites financières regroupe les actifs par classe d'actifs distincte, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification au niveau émetteur et sectoriel.

Au niveau de la diversification par émetteur, le fait que les expositions aux obligations gouvernementales et assimilées n'ont pas de charge de concentration implique que les besoins en capitaux pour le risque de concentration selon la formule standard sont très faibles.

4.2.3 Sensibilité au risque de marché

Le tableau suivant présente les impacts de chaque scénario sur le ratio de solvabilité⁶ :

Stress test	Impact sur le ratio
Spread corporates +0,50%	0,01
Actions -30%	-0,10
Immobilier -15%	-0,03
Spread govies +0,50%	-0,13
Taux d'intérêt +0,50%	-0,04

Le stress SII sur les Govies a un impact élevé en raison de notre exposition en obligations gouvernementales plus importante que le portefeuille de référence de l'EIOPA.

La hausse des spreads corporates provoque une dévaluation des obligations corporates, mais l'ajustement de volatilité qui s'ajoute à la courbe des taux du passif est revu à la hausse, ce qui diminue la valeur des provisions techniques ; l'impact net est donc une augmentation des fonds propres.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES

⁶ Ces impacts ont été estimés sur le ratio de solvabilité au 31/12/2024.



4.2.4 Méthode d'atténuation du risque de marché

Investissements conformément au principe de la personne prudente

L'Asset Management gère de manière professionnelle tant les primes générées par l'activité d'assurance que tout revenu de placement cumulé. Pour ce faire, le Head of Asset Management et les gestionnaires d'actifs gèrent et surveillent les portefeuilles de titres et investissent dans un cadre respectant le principe de la personne prudente. En effet, l'entreprise investit uniquement dans des instruments qu'elle comprend, qui sont gérés et qui sont suivis de manière adéquate. Tant les membres des différents comités de gouvernance que les gestionnaires de portefeuille doivent agir avec le soin, la compétence, la prudence et la diligence requises par l'importance des opérations concernées.

Limites financières

Un système de limites financières assure une saine diversification du portefeuille par classe d'actifs (asset allocation), par émetteurs, par secteurs, par devises et par pays. Le système de limites prévoit également des limites en ratings minimum selon les classes d'actifs.

Limites en sensibilités aux taux d'intérêts

Des limites de sensibilité aux taux d'intérêt sont appliquées par activité (Vie, Non-Vie et fonds cantonnés) de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

Couverture du risque de taux d'intérêt

La couverture du risque de taux passe d'abord par une allocation d'actif la plus adéquate possible afin de matcher les engagements de passifs. Pour le résidu et afin de limiter l'impact de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres d'Ethias, des programmes de dérivés ont été mis en place.

Nous monitorons le risque de taux via une stratégie globale et à l'aide de divers instruments : allongement de la durée des actifs via l'achat d'obligations gouvernementales à long terme,

usage de dérivés permettant d'une part de limiter l'impact de la hausse des taux sur la valeur des obligations et d'autre part de fixer les taux des réinvestissements au cours des prochaines années. Le but étant de réduire la sensibilité des segments ALM et par conséquent également la sensibilité des fonds propres à un mouvement des taux d'intérêt.

La sensibilité aux taux d'intérêts est régulièrement monitorée. Le gap de durée est maîtrisé entre -1 et 1.

Couverture du risque de spread

Le risque de spread est lui aussi monitoré trimestriellement et le risque souverain est élevé de part l'allocation en obligations gouvernementales. Cependant la stratégie d'investissement couplée à la politique de couverture contre un écartement des spreads souverains permettent à elles deux de mitiger et réduire l'impact. La matérialisation de ce risque cette année n'a pas mis à mal les indicateurs d'Ethias grâce à l'efficacité du programme de couverture. A noter que l'utilisation de produits dérivés permet d'évaluer et ajuster l'appétit au risque de manière régulière.

Le risque corporate n'est pas couvert financièrement mais reste limité grâce à la diversification, au choix d'émetteurs de qualité, au suivi du portefeuille et au renforcement du rating moyen.

Couverture du risque d'inflation

Le risque d'inflation a davantage été réduit lui cette année notamment grâce à l'acquisition de nouveaux actifs indexés à l'inflation (inflation linked-bonds) offrant des rendements réels positifs. Le choix des émetteurs a été étendu de manière à amener de la diversification des noms et réduire le risque de concentration. Le risque d'inflation est notamment couvert également par le portefeuille d'actions, les revenus locatifs de biens immobiliers, ainsi que d'autres dérivés.

4.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit (c'est-à-dire de défaut des contreparties) reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurance. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations, les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du «risque de spread» selon la formule standard.

Exposition au risque de crédit

Les expositions au 31/12/2025 au risque de défaut des contreparties sont présentées dans le tableau suivant (pas de calculs consolidés au 31/12/2024). Les expositions sont constituées par la trésorerie, les prêts hypothécaires, les dérivés, les créances et les dépôts reçus des réassureurs. Depuis le 31/12/2020, les engagements garantis par Ethias dans des fonds de projets immobiliers ne sont plus pris en compte dans le risque de crédit (via le SCR contrepartie), mais bien partiellement dans le risque de marché (via le SCR marché).

en milliers d'euros	Exposition au risque de crédit/contrepartie 31-12-2025
Actions	
Participations	
Obligations gouvernementales et assimilées	
Obligations corporates	
Obligations covered	
Obligations complexes	
Immobilier	
Prêts	699.922,41
Cash	562.555,26
Dérivés	-119.162,01
Best estimates et dépôts de réassurance	96.642,84
Créances	467.413,47
Garanties	7.251,14
Titrisation	543.276,03
Total actifs	1.714.623,11

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



4.3.1 Méthodes d'atténuation du risque de crédit

Outre la sélection des contreparties, la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit est atténué par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur.

Concernant la réassurance, les traités sont réassurés auprès d'un large panel de réassureurs notés au moins A-, lesquels prennent une participation limitée généralement à 20%.

Le risque de crédit des réassureurs est suivi en permanence par les courtiers de réassurance avec qui nous travaillons, lesquels nous informent en cas de dégradation de la notation d'un réassureur. Nous avons également accès à un site reprenant, par réassureur, les principales informations financières et sommes abonnés à un site communiquant quotidiennement les nouvelles dans le monde de la réassurance.

Les provisions pour sinistres sont également couvertes par des dépôts en espèces ou par des comptes titres bloqués.

4.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

On distingue deux notions de risque de liquidité.

D'une part, le risque de liquidité de marché : il s'agit du risque de ne pas pouvoir facilement vendre une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante de celui-ci ou de perturbations sur les marchés.

Le risque de liquidité de marché est évalué en mesurant les niveaux d'expositions aux actifs liquides et illiquides et en testant périodiquement le caractère liquide d'un échantillon d'actifs. Par ailleurs, des indicateurs de la liquidité des marchés financiers sont également suivis et des mécanismes d'alerte sont définis.

D'autre part, le risque de liquidité de financement : il s'agit du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière, et de ne pas pouvoir se procurer du financement à des conditions normales. Le risque de liquidité de financement est évalué en projetant les flux de trésorerie attendus sur une période égale à la durée des engagements ou, le cas échéant, à minima égale à celle de l'horizon de planification.

4.4.1 Exposition au risque de liquidité

4.4.1.1 Exposition au risque de liquidité de marché

Au 31 décembre 2025, les actifs liquides de nos portefeuilles d'investissements couvraient 84% des engagements techniques d'Ethias.

4.4.1.2 Exposition au risque de liquidité de financement

Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA classés par catégories d'actifs et de passifs financiers, regroupés par classe d'échéance. Cette projection repose sur plusieurs hypothèses décrites ci-dessous.

Actifs

Les portefeuilles sont projetés en run-off, par catégories d'actifs de façon à reproduire de manière plus réaliste les flux de liquidité réellement attendus. Les actifs à termes échus tels que les obligations et prêts ont leurs flux de trésorerie calculés suivant leurs maturités et taux de coupons. Le cash ainsi que la branche 23 sont considérés comme des flux en dessous d'une année.

De plus, pour la majorité des actifs des classes suivantes : actions – participations – immeubles de placement, des flux de trésorerie ont été projetés prenant l'hypothèse que ces classes d'actifs suivraient un profil d'extinction semblable à celui des contrats d'assurances et d'investissement. De ce fait, on applique à ces actifs un profil décroissant semblable au profil des passifs

auxquels ils sont adossés. Par conventions internes, ces actifs ne sont liquides qu'à partir de la seconde année de projection. De plus, un taux de revenus récurrents est incorporé dans leur profil d'extinction sur un horizon d'investissement égal à la moyenne des différentes classes d'échéances.

Notons également que les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités, ou de clauses d'extension de maturité. De plus, les actifs de contrats d'assurance sont supposés à échéance inférieure à un an au vu de leur profil.

Passifs

Les passifs regroupent des passifs d'assurances ainsi que des passifs financiers. Les passifs d'assurance reprennent uniquement les primes futures contractuelles, y compris pour les activités Non-Vie. Les flux de trésorerie attendus sur les contrats d'assurance sont fondés sur les hypothèses de rachat définies par l'entreprise.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissements sont essentiellement constitués des passifs relatifs aux provisions de la Branche 23 ainsi que de contrats d'investissements du premier et du second pilier. Les contrats d'assurance en unités de compte sont considérés comme expirant dans l'année.

Repo's

La stratégie de repo de marge a été mise en place pour anticiper des investissements et le plan de remboursement dépend majoritairement des échéances d'obligation.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Dérivés

Seules les couvertures donnant lieu à un échange de cash à échéance ont été prises en compte dans nos analyses.

En milliers d'euros, uniquement Ethias SA

31-12-2025

	Valeur comptable	Flux de trésorerie espérés (non actualisés)						
		Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 2 ans inclus	De 2 à 3 ans inclus	De 3 à 4 ans inclus	De 4 à 5 ans inclus	Plus de 5 ans et échéance indéterminée
Actifs								
Obligations et titres similaires	11.570.821	14.930.432	1.378.321	865.972	1.229.034	908.092	1.024.728	9.524.285
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	2.606.523	4.033.252	266.311	176.328	155.622	154.839	102.215	3.177.936
Prêts et dépôts	1.748.477	1.902.507	336.869	223.873	159.181	123.692	263.357	795.536
Trésorerie et équivalents de trésorerie	619.965	603.264	603.264	-	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2.593.501	2.593.501	2.593.501	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	31.127	31.127	30.764	362	-	-	-	-
Actifs liés à des contrats d'assurance	40.077	40.077	40.077	-	-	-	-	-
Actifs liés à des contrats de réassurance	122.007	141.167	24.670	15.056	7.261	7.554	6.801	79.825
Total des actifs	19.332.499	24.275.327	5.273.777	1.281.591	1.551.099	1.194.177	1.397.102	13.577.582
Passifs								
Passifs liés à des contrats d'assurance	8.738.825	10.958.458	1.125.541	656.790	564.105	547.770	316.842	7.747.408
Passifs liés à des contrats de réassurance	9.106	9.106	9.106	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	6.408.219	5.214.194	3.466.485	480.026	274.780	225.267	183.149	584.487
Dettes subordonnées	741.496	1.046.074	194.398	31.963	31.963	31.963	31.963	723.825
Autres dettes de financement	609.890	537.646	279.368	258.278	-	-	-	-
Instruments dérivés	67.125	67.125	59.736	2.896	1.495	2.997	-	-
Total des passifs	16.574.660	17.832.603	5.134.634	1.429.953	872.344	807.997	531.955	9.055.720

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



4.4.2 Sensibilité au risque de liquidité

Des analyses de sensibilité au risque de liquidité de financement sont établies sur une base trimestrielle afin de mesurer les impacts des rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, l'impact de variations de l'encaissement, ou encore l'impact de prises de décisions stratégiques modifiant la structure du bilan de l'entreprise.

4.4.3 Méthodes d'atténuation du risque de liquidité

L'atténuation du risque de liquidité de marché est assurée :

- d'une part, en vérifiant qu'une part suffisante des portefeuilles est investie dans des instruments liquides, c'est-à-dire pouvant être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur ;
- d'autre part, en limitant les investissements dans des actifs moins liquides (par exemple, immobiliers, produits structurés...) sans autorisation préalable.

Un système de limites en actifs liquides a été défini par activité (Vie, Non-Vie, fonds cantonnés) de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

Le suivi de la liquidité se fait sur les activités Vie et Non-Vie. La définition des bornes par activité est suivie selon les critères d'Ethias et également selon la définition de l'indicateur de liquidité de l'agence de notation Fitch.

Le suivi de ces ratios permet de faire face à des scénarii de stress de liquidité de financement, en disposant d'un stock suffisant et suffisamment diversifié d'actifs liquides pouvant soit être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur, soit pouvant être postés en collatéral de repos.

Il est à noter qu'un portefeuille liquide aura tendance à avoir une rentabilité moindre qu'un portefeuille illiquide. De ce fait, la notion de rentabilité doit être prise en compte dans l'analyse de liquidité du portefeuille. Un certain niveau d'actifs illiquides est nécessaire pour soutenir une rentabilité minimale.

En 2025, les limites de tolérance ont été respectées.

L'atténuation du risque de liquidité de financement est assurée :

- via un suivi régulier de ce risque en anticipant les éventuels gaps de liquidité entre le passif et l'actif sur un horizon de temps défini, en monitorant de manière régulière le risque de rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, en définissant a priori un niveau de liquidité suffisant lors de la conception de nouveaux produits... ;
- via une action rapide en cas de détection d'un écart de liquidité, telle que : transformer des actifs en cash, contracter un emprunt ou un repo, ...

Un système de limites en liquidité de financement et en repos a été défini de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite en matière de liquidité et de couvrir les besoins en trésorerie.

4.4.4 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Au 31/12/2025, le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux normes SII, est de 690,82 millions d'euros, répartis en 474,00 millions d'euros en Non-Vie et 216,82 millions d'euros en Vie.

4.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux processus, aux acteurs aussi bien internes qu'externes et aux systèmes internes à l'organisation, ou résultant d'évènements externes ».

Les événements externes visent notamment des catastrophes naturelles (incendie, inondations...), des changements législatifs, des manifestations de grévistes empêchant l'accès au lieu de travail, etc.

La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le Comité de direction suit directement le risque opérationnel et analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de mitigation/gestion correspondantes conformément à la politique de gestion des risques d'Ethias.

Les risques de discontinuité représentent une sous-catégorie des risques opérationnels. L'analyse de ceux-ci est essentielle pour assurer la résilience de l'entreprise. En identifiant et en évaluant les risques potentiels susceptibles d'interrompre les activités, Ethias peut mettre en place des mesures préventives et réactives pour les minimiser. Cela permet non seulement de protéger les opérations critiques, mais aussi de garantir la continuité des services aux clients, de préserver la réputation de l'entreprise et de maintenir sa stabilité financière. En intégrant ces analyses dans sa stratégie globale, Ethias démontre son engagement envers la durabilité et la résilience à long terme.

Dans son analyse, Ethias évalue la probabilité que certaines menaces entraînent une interruption sérieuse des activités. Cette évaluation couvre divers domaines, notamment les problématiques liées aux ressources humaines, les défaillances d'infrastructures, la cybercriminalité, les pandémies et les catastrophes naturelles. L'analyse permet d'anticiper les

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



conséquences de ces perturbations sur les clients, les marchés et les employés, tout en identifiant les activités critiques et leur niveau de résilience souhaité.

Sur la base de ces résultats, Ethias élabore une stratégie de continuité incluant des plans de réponse ICT, humaines et Facilities ainsi que des mesures préventives et réactives. Le Business Continuity Plan (BCP) décrit les actions à entreprendre en cas de crise, notamment les procédures de recouvrement pour assurer la reprise des opérations essentielles. Ce plan est régulièrement testé et mis à jour afin de garantir son efficacité et son adéquation aux menaces évolutives.

4.5.1 Exposition au risque opérationnel

Par définition, le risque opérationnel peut être potentiellement présent dans toute activité et peut couvrir un large champ d'application : il touche tous les niveaux et tous les processus de l'organisation.

Les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation semi-quantitative reposant sur une matrice d'appétence au risque opérationnel dimensionnée selon les axes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiels. Cette matrice est asymétrique et comporte plusieurs zones de criticité de risque en fonction de la combinaison probabilité x impact traduisant le niveau de gravité du risque et le niveau d'urgence de traitement du risque.

Le modèle d'évaluation des risques opérationnels permet de pondérer les critères d'évaluation du risque sur base de critères qui peuvent être non seulement financiers, mais aussi de réputation, de perte de clientèle, de niveau d'indisponibilité du système, de conformité à la réglementation ...

La formule standard est utilisée pour évaluer les besoins en capitaux résultant de l'exposition aux risques opérationnels.

4.5.1.1 Risques de sécurité de l'information et de cyberattaque

Ethias a à cœur la sécurité de l'entreprise, mais aussi des données des clients, des partenaires, des fournisseurs, des collaborateurs, et par la même de sa contribution à la Société. C'est pourquoi elle considère la gestion du risque Cyber comme un challenge prioritaire.

Ethias orchestre la sécurité de l'information (cybersécurité, résilience opérationnelle, sécurité physique et environnementale...) à travers une approche basée sur le risque et la conformité aux réglementations et standards internationaux. Ainsi, Ethias aligne sa propre sécurité sur les frameworks ISO 27002:2022, NIST CSF 2.0, CSA (Cloud Security Alliance) et CyFUN, tout en se conformant aux circulaires du régulateur, et aux réglementations applicables (DORA, RGPD...). Les documents de gouvernance d'Ethias sont révisés et tenus à jour à fréquence définie. Ethias a par ailleurs confié la gestion de l'IT opérationnelle à un prestataire certifié ISO 27001.

Sous la responsabilité du Comité de Direction, Ethias articule la sécurité de l'information dans le modèle à trois lignes de défense (3LoD) réparti dans un Security Operations Center (SOC) 24/7, une équipe SecOPS, un Contrôle Interne et une Gouvernance spécialisés, l'Audit Interne, les Business Continuity et Risk Managers, ainsi que le DPO Office et le CISO Office.

Tous les collaborateurs Ethias reçoivent des formations et tests de sécurité pour accroître leur sensibilisation.

Techniquement, Ethias a mis en œuvre un ambitieux plan de gestion proactive des vulnérabilités IT, incluant des exercices continus d'évaluation, de remédiation et renforcement (hardening) ; des tests d'intrusions poussés (TLPT - threat-led penetration testing) ; et un service de Threat Intelligence externe spécialisé dans les menaces concrètes planant sur le secteur financier européen.

Au-delà de la protection, Ethias met également l'accent sur ses capacités de détection, continuité, réponse et restauration en cas de cyberattaque (business continuity plan - disaster recovery plan). Plusieurs backups, rapides ou hypersécurisés (offline et immuables) sont maintenus et testés afin d'optimiser la résilience et les RPO et RTO. Un processus et des playbooks de réponse aux incidents est testé et régulièrement amélioré, alliant ainsi proactivité et réactivité. Un service de forensics est souscrit.

4.5.1.2 Risques de perte ou d'altération de données à caractère personnel

À la suite de l'adoption du Règlement général de protection des données (RGPD) et de son entrée en vigueur, Ethias avait mis en place un plan d'action d'envergure afin de se conformer pleinement aux normes ainsi mises en place. Ethias continue à évaluer constamment son degré de conformité avec le RGPD, notamment par une veille juridique et une sensibilisation régulière interne.

Les mesures techniques exposées dans le chapitre précédent sont applicables également aux données à caractère personnel.

4.5.1.3 Risque de continuité

Dans le cadre du développement de son plan de continuité des activités opérationnelles, Ethias réalise à intervalles réguliers des tests de continuité permettant d'évaluer ses capacités de résilience face à différents scénarios de risques de nature catastrophique (perte de bâtiments, cyberattaque, attaque terroriste, etc.). L'entrée en vigueur du règlement DORA, le 17-01-2025, vient d'autant plus encadrer ces pratiques et mettre en lumière l'importance de la résilience opérationnelle.

Parmi ces exercices, des tests de type « black-out » sont organisés périodiquement afin d'évaluer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique. Dans son plan de continuité, Ethias s'appuie sur des études spécifiques réalisées

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



en la matière pour définir et affiner ses scénarios de test (par exemple : plan de délestage, black-out local, régional ou national).

En parallèle, des tests réguliers de notre plan de gestion de crise sont menés chaque année afin d'évaluer notre niveau de maturité et d'identifier les besoins d'amélioration. Ces exercices constituent également un outil de sensibilisation pour les nouveaux collaborateurs et de rafraîchissement pour les plus expérimentés.

Enfin, la capacité de restauration de nos systèmes IT est pour nous d'une importance essentielle et donc testée régulièrement, car elle conditionne notre aptitude à offrir en permanence la meilleure qualité de service à nos clients.

4.5.1.4 Risques de dysfonctionnement IT

Ethias SA évalue régulièrement :

- le choix des sous-traitants
- la qualité des services IT fournis
- la capacité du sous-traitant informatique de fournir un service adapté à l'évolution technologique d'Ethias SA et conforme à nos exigences réglementaires

4.5.1.5 Risque de terrorisme

La mise en place d'une cellule transversale de gestion de crise en lien avec les acteurs du secteur financier contribue à gérer le risque de terrorisme. Des mesures réflexes et réactives sont définies et activables à tout moment à savoir renforcement du gardiennage et des mesures de sécurité d'accès aux locaux d'Ethias SA.

4.5.2 Concentration du risque opérationnel

4.5.2.1 Risques liés aux projets de transformation de l'entreprise

Les projets de transformation de l'entreprise (évolution technologique et organisationnelle de l'entreprise) concentrent à eux seuls un nombre important de risques opérationnels qui apparaissent dans les analyses de risques opérationnels de sécurité, continuité et risques sur projets. Ces analyses de risques permettent de définir les mesures de remédiation nécessaires.

4.5.2.2 Risque de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance d'activités requiert une revue complète et formelle des risques y associés. L'entreprise doit pouvoir évaluer avec précision la qualité des services apportés par le prestataire au regard des besoins initiaux et de leur évolution. Le prestataire doit dès lors donner à l'entreprise les indicateurs qui lui permettent de piloter et contrôler l'activité sous-traitée. Lorsque la nature de la fonction sous-traitée s'y prête, des indicateurs de performance et des objectifs de niveau de service mesurables et réalistes sont intégrés dans la convention de sous-traitance.

Ethias SA procède à une évaluation régulière des risques opérationnels liés à la sous-traitance informatique. Par ailleurs, Ethias fait évoluer son modèle de sous-traitance en prenant en compte les risques liés aux évolutions du marché de la sous-traitance (cloud computing, ...) et aux évolutions réglementaires (DORA ...)

Le risque de concentration de la sous-traitance informatique auprès de NRB a été pris en compte dans l'analyse du choix de différents partenaires informatiques liés à l'évolution technologique future d'Ethias.

4.5.3 Méthodes d'atténuation du risque opérationnel

Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques opérationnels identifiés. Elles font l'objet de plans d'action formalisés et suivis de manière régulière. Un reporting est remonté vers les instances dirigeantes de l'entreprise.

4.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Le risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une information (publicité ou autre) négative, vraie ou non, provoque une perte de confiance en l'intégrité de l'entreprise.

Afin de se prémunir d'un risque de réputation, Ethias prend différentes mesures de manière à garantir l'intégrité de son image.

Elle a donc développé une culture de communication utilisant deux axes complémentaires et coordonnés.

C'est ainsi que le risque de réputation est traité tout d'abord au travers d'une culture de communication externe visant à informer de manière professionnelle et transparente le public, les investisseurs et les actionnaires sur le positionnement stratégique et financier, les développements opérationnels et l'évolution commerciale de l'entreprise.

Ethias attache également une importance toute particulière à une bonne communication interne dans l'entreprise car celle-ci contribue à la confiance du personnel en l'intégrité de l'entreprise. Il existe donc dans l'entreprise un souci constant de veiller à une information rapide, continue et pertinente du personnel.

Plusieurs départements internes ont établi des chartes de fonctionnement (Privacy, Risk Management, Actuarial Function, Compliance...) de manière à conscientiser leur personnel quant au comportement éthique qu'il convient d'adopter dans l'exercice de leurs activités.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Ethias maîtrise également son risque réputationnel en s'appuyant sur un cadre de durabilité structuré et ambitieux, porté notamment par son Ethias Sustainability Framework, qui définit les principes directeurs guidant l'ensemble de ses engagements ESG. Ce cadre est complété par un ensemble cohérent de politiques d'investissement durable et responsable, parmi lesquelles la Politique d'Investissement Durable et Responsable, la Politique d'Engagement, la Politique d'Exclusion, la Politique d'Intégration ESG, la Politique d'Investissement d'Impact ainsi que la méthodologie relative aux Principales Incidences Négatives. L'existence, la publication et l'application cohérente de ces documents renforcent la transparence d'Ethias et contribuent à la protection de son image d'entreprise responsable et engagée.

Ethias mène également des sondages d'opinion réguliers afin de recueillir l'avis de ses assurés sur la qualité de ses services. Réalisés par des bureaux d'études indépendants, ces sondages confirment de manière récurrente la solidité et la qualité perçue de la marque Ethias.

Les risques climatiques

Ethias est particulièrement attentive à la problématique des risques ESG, parmi lesquels les risques climatiques (physiques comme de transition) occupent une place centrale. Leur nature est susceptible d'affecter à la fois la rentabilité des produits d'assurance, la valorisation du portefeuille d'investissement et, plus largement, la continuité même des activités de l'entreprise. Conformément à Solvabilité II, principalement via l'ORSA, et conformément à la CSRD, via la réalisation d'une analyse de double matérialité, Ethias alimente l'identification et l'évaluation de ses impacts, risques et opportunités climatiques.

Dans le cadre de son exercice ORSA (Own Risk Self Assessment), Ethias évalue donc annuellement les impacts potentiels d'un scénario d'événement climatique extrême sur ses risques physiques ainsi que l'effet de la transition climatique sur ses investissements. Les stress tests réalisés à cette occasion permettent de challenger notamment la politique de réassurance,

les orientations d'investissement et, plus généralement, l'appétit au risque d'Ethias

Dans cet exercice, Ethias accorde une attention particulière aux inondations, tremblements de terre et sécheresses. Ensuite, les risques liés aux émissions de gaz à effet de serre sont étudiés dans un nouveau scénario de changement climatique. L'objectif global étant de procéder à l'identification des expositions matérielles aux risques physiques et de transition et d'évaluer ces risques tant à court terme qu'à long terme. Une première approche est proposée sur base des tendances de marché et des premières consultations réalisées par les autorités de contrôle européennes avant la publication de directives en la matière.

Une grande majorité de nos contrats Non-Vie ont une échéance d'un an. Cela nous permet d'adapter assez rapidement la tarification des assurances en fonction de l'évolution des risques climatiques. Nos traités de réassurance prennent en compte l'évolution des risques climatiques ainsi que des risques de concentration. À partir des discussions avec nos réassureurs, nous recueillons des informations sur l'évolution des risques climatiques. Ceci est bien sûr incorporé dans la tarification des traités de réassurance, ce qui donne des informations de marché sur l'évolution des risques.

Parallèlement, la Politique d'Investissement Durable et Responsable encadre strictement les investissements et exclut les activités industrielles présentant des impacts environnementaux significatifs. Elle est complétée par la Politique d'Intégration ESG, la Politique d'Exclusion, la Politique d'Engagement, la Politique d'Investissement d'Impact ainsi que la méthodologie relative aux Principales Incidences Négatives, contribuant à réduire l'exposition aux risques de transition.

Enfin, dans le cadre du développement de son plan de continuité, Ethias mène à intervalles réguliers des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation d'un risque de nature catastrophique. Dans le même ordre d'idées, des tests de black-out sont organisés

périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique.

Cet ensemble cohérent (double matérialité, analyses prospectives des aléas pertinents, intégration ORSA, réactivité tarifaire, pilotage de la réassurance, cadre d'investissement durable et résilience opérationnelle) permet à Ethias d'identifier, d'évaluer et de gérer de manière proactive les risques climatiques physiques et de transition, tout en renforçant sa résilience et l'alignement avec les attentes réglementaires et sociétales.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



4.7 TRANSACTIONS INTRA-GROUPE SIGNIFICATIVES

4.7.3.1 Situation comptable

Le tableau suivant présente la situation des transactions supérieures à 5 millions d'euros conclues entre les entités au sein du périmètre SII du groupe Ethias et ouvertes au bilan d'Ethias au 31/12/2025. De l'ordre de 93% des transactions intragroupes portent sur des transactions de prêts.

Nom de l'entreprise	Nom de l'entreprise partenaire	Nom du compte	Montant net
NRB	Ethias S.A.	RECEIVABLE - Receivables (trade, not insurance)	14.679.545,26
NRB	Ethias S.A.	OTHER LIABILITIES - Any other liabilities, not elsewhere shown	-5.308.537,44
Ethias S.A.	NRB	OTHER PAYABLE - Payables (trade, not insurance)	-9.371.007,82
NRB	Ethias S.A.	INVESTMENT - Other loans and mortgages	10.012.650,00
Ethias S.A.	NRB	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-10.012.650,00
Lothian Developments IV	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-41.064.290,00
Ethias S.A.	Lothian Developments IV	INVESTMENT - Other loans and mortgages	41.064.290,00
Naos	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-14.070.000,00
Ethias S.A.	Naos	INVESTMENT - Other loans and mortgages	14.070.000,00
Viminalis III	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-27.900.000,00
Ethias S.A.	Viminalis III	INVESTMENT - Other loans and mortgages	27.900.000,00
Veran Real Estate	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-7.131.377,43
Ethias S.A.	Veran Real Estate	INVESTMENT - Other loans and mortgages	7.131.377,43
Ariane Real Estate	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-8.422.065,77
Ethias S.A.	Ariane Real Estate	INVESTMENT - Other loans and mortgages	8.422.065,77
Real Goed Invest	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-4.881.043,52
Ethias S.A.	Real Goed Invest	INVESTMENT - Other loans and mortgages	4.881.043,52
Air Properties	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-17.107.547,13
Ethias S.A.	Air Properties	INVESTMENT - Other loans and mortgages	17.107.547,13
Ankaret Invest	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-7.151.475,07
Ethias S.A.	Ankaret Invest	INVESTMENT - Other loans and mortgages	7.151.475,07
Brussel Lloyd George	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-35.370.813,75
Ethias S.A.	Brussel Lloyd George	INVESTMENT - Other loans and mortgages	35.370.813,75
Dockx Jan	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-10.399.031,89
Ethias S.A.	Dockx Jan	INVESTMENT - Other loans and mortgages	10.399.031,89
Koala	Ethias S.A.	FIN LIAB - Financial liabilities other than debts owed to credit instit.	-5.960.459,70
Ethias S.A.	Koala	INVESTMENT - Other loans and mortgages	5.960.459,70

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Modalité des transactions intra-groupes

La majorité des transactions intragroupes conclues par Ethias SA ouvertes au 31/12/2025 porte sur des transactions de prêts qui font l'objet de conventions entre parties entre Ethias SA et les sociétés immobilières contreparties.

Les conventions de prêts comportent des clauses :

- de mise à disposition ;
- de durée ;
- de modalités de paiement des intérêts – remboursement ;
- de remboursement anticipé avant terme (soit totalement, soit partiellement) ;
- de paiement des intérêts de retard ;
- d'exigibilité anticipée du principal, des intérêts et des frais en situation de mise en demeure en cas d'inexécution par l'emprunteur, ou certains cas de figure de dissolution, cessation d'activité, cession, fusion, absorption, scission, liquidation notamment ;
- de paiement d'intérêts de retard ;
- de support des impôts, taxes et charge par l'emprunteur.

4.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE PROFIL DE RISQUE

Tests de résistance

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de tests de résistance (stress tests).

Les tests de résistance sont en soi des outils de mesure des risques spécifiques. Des tests de résistance ponctuels sont effectués sur le ratio de couverture du SCR, en sus d'une gamme de stress tests réalisés annuellement. Ces tests de résistance sont soit des tests standardisés de sensibilité, soit des tests d'impact adaptés au profil spécifique de risque de l'entreprise (cf. section suivante). La prise en compte de risques non financiers tels que les risques de réputation, les risques stratégiques, les risques macroéconomiques, les risques climatiques, les risques de continuité, et les risques de cyber attaque sont également intégrés dans ces analyses.

Évolution des marchés financiers

En 2025, malgré un environnement de taux progressivement stabilisé et une volatilité moins marquée qu'en 2023, Ethias demeure attentive aux fluctuations des marchés financiers, notamment aux mouvements de la courbe des taux d'intérêt et aux tensions persistantes sur certains segments obligataires.

Situation géopolitique

Ethias reste particulièrement vigilante face à un contexte géopolitique toujours incertain, marqué par la persistance de conflits mondiaux, des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et des risques macroéconomiques associés, pouvant influencer indirectement les marchés financiers et les comportements assurantiels.

Intelligence artificielle générative (IAG)

L'intelligence artificielle générative (IAG) est une technologie de pointe qui transforme la manière dont nous créons et interagissons avec les données. Elle ne se contente pas d'analyser ou de traiter l'information, mais elle est capable de produire de nouveaux contenus qui peuvent imiter la créativité humaine.

L'utilisation de plus en plus répandue de l'IAG tant dans les entreprises qu'au niveau personnel impose aux assureurs de prendre rapidement en compte les risques liés à cette nouvelle technologie.

L'IAG impactant des processus critiques de l'entreprise, elle nécessite une gestion très proactive des risques en matière de sécurité des données, notamment la sécurité des données personnelles (RGPD) et de risques de conformité et d'éthique, sans négliger l'évolution des fonctions engendré par ce changement et l'impact de celui-ci sur la gestion du personnel.

Concrètement Ethias, conformément à sa stratégie, investit dans les nouvelles technologies (dont l'IAG). Les risques émergents externes spécifiques à ces nouvelles technologies sont intégrés dans la méthodologie de gestion de risque d'Ethias.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
4.1	Risque de souscription
4.2	Risque de marché
4.3	Risque de crédit
4.4	Risque de liquidité
4.5	Risque opérationnel
4.6	Autres risques importants
4.7	Transactions intra-groupe significatives
4.8	Autres informations importantes concernant le profil de risque
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	52
5.1	Valorisation des actifs	53
5.2	Valorisation des provisions techniques	55
5.3	Valorisation des autres passifs	59
5.4	Méthodes de valorisation alternatives	60
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs	60
5.6	Annexes QRT	61



5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

En annexe à cette section figurent le bilan SII consolidé de l'exercice écoulé. Aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est disponible, étant donné que l'obligation de consolidation sous la réglementation SII est arrivée en 2025. L'annexe comprend par contre une comparaison entre le bilan SII consolidé et le bilan IFRS consolidé de l'exercice. Le périmètre de consolidation entre IFRS et SII n'est pas identique ce qui génère des différences sur certains postes du bilan consolidé.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



5.1 VALORISATION DES ACTIFS

5.1.1 Portefeuille d'actifs financiers

Dans les états financiers établis conformément aux normes comptables IFRS 9, applicables aux entreprises d'assurance, la valeur d'inventaire des actifs est, selon leur nature et leur classification, déterminée soit sur base du coût amorti, soit sur base de la juste valeur, avec une comptabilisation par le résultat ou par les autres éléments du résultat global. Les plus- ou moins-values latentes issues de l'évaluation des actifs financiers sont donc reconnues conformément aux principes d'IFRS 9. Les règles d'évaluation appliquées au sein des états financiers sont décrites dans le rapport annuel d'Ethias SA.

Conformément aux principes de valorisation énoncés au sein de la directive SII, les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Ce principe de valorisation est similaire à la définition de la juste valeur selon les IFRS. Dans ce cadre, Ethias applique la hiérarchie de détermination de la juste valeur de la norme IFRS 13 pour tous les actifs et passifs pour lesquels une autre norme IFRS requiert ou permet une comptabilisation à leur juste valeur ainsi qu'à la présentation en annexe d'une information sur leur évaluation à la juste valeur. Les principes de valorisation par niveaux hiérarchiques sont explicités ci-dessous.

Les principales différences de valorisations entre les valeurs Solvency II et IFRS9 par catégorie d'actifs s'expliquent comme suit :

Catégorie d'actif	Explication différence de valorisation entre Solvency II et IFRS9
Participations, actions et fonds d'investissement	En Solvency II, les participations, actions et fonds d'investissement sont valorisés à la juste valeur. En IFRS 9, les actions et participations sont majoritairement classées comme instruments de type EQUITY, comptabilisés en juste valeur par capitaux propres (FVOCI) sans constatation de réductions de valeur. Les fonds sont généralement classés comme instruments de type DEBT non SPPI et comptabilisés en juste valeur par résultat (FVPL). La différence entre SII et IFRS 9 réside principalement dans la présentation comptable (OCI vs P&L) et non dans le niveau de valorisation, qui repose dans les deux cas sur la juste valeur.
Obligations	En Solvency II, les obligations sont systématiquement valorisées à la juste valeur. En IFRS 9, les obligations sont classées selon le critère SPPI et le modèle de gestion : les obligations DEBT SPPI sont comptabilisées soit au coût amorti (AC), soit en juste valeur par OCI (FVOCI), avec constatation d'un ECL (Expected Credit Loss) ; les obligations DEBT non SPPI ainsi que certains fonds obligataires sont comptabilisées en juste valeur par résultat (FVPL) ; certaines obligations perpétuelles de nature EQUITY sont comptabilisées en FVOCI. La différence principale avec SII provient donc de l'utilisation du coût amorti et de l'ECL en IFRS 9, alors que SII repose exclusivement sur une valorisation en juste valeur.
Biens immobiliers	En Solvency II, les biens immobiliers sont valorisés à la juste valeur. En IFRS 9 (et plus largement en normes IFRS), les immeubles sont comptabilisés au coût historique amorti, avec tests de dépréciation le cas échéant, et sans réévaluation à la juste valeur. La différence de valorisation entre SII et IFRS 9 s'explique donc principalement par l'opposition entre juste valeur (SII) et coût amorti (IFRS)..
Instruments dérivés	En Solvency II, tous les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur. En IFRS 9, les dérivés sont également comptabilisés à la juste valeur, soit par résultat (FVPL) pour les dérivés de trading, soit par capitaux propres pour les dérivés de couverture répondant aux critères de la comptabilité de couverture. Il n'existe donc pas de différence de principe de valorisation, mais uniquement une différence de présentation comptable (P&L vs OCI).
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Pas de différence de valorisation (coût amorti)
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	Pas de différence de valorisation.
Prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts et prêts hypothécaires, et avances sur polices	En Solvency II, les prêts sont valorisés à la juste valeur. En IFRS 9, les prêts DEBT SPPI sont comptabilisés au coût amorti, avec constatation d'un ECL, tandis que les prêts DEBT non SPPI sont valorisés en juste valeur par résultat. La différence principale entre SII et IFRS 9 provient donc de l'utilisation du coût amorti et de l'ECL en IFRS 9, alors que Solvency II repose exclusivement sur une valorisation en juste valeur.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES

Le tableau suivant reprend les valeurs de marchés des actifs financiers sur 2025.

En milliers d'euros	Valeur SII 31-12-2025
Participations	647.202
Actions cotées	663.979
Actions non cotées	179.757
Fonds d'investissement	999.686
Obligations d'État	7.292.622
Obligations d'entreprise	3.582.326
Titres structurés	3.293
Titres garantis	0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	548.790
Instruments dérivés	-35.998
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	65.549
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	2.593.501
Prêts hypothécaires aux particuliers	595.346
Autres prêts et prêts hypothécaires	863.580
Avances sur polices	25.374
Total	18.025.007

5.1.2 Autres actifs

5.1.2.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

Les goodwills et les actifs incorporels ne sont pas reconnus en SII. Dans les états financiers IFRS, les immobilisations incorporelles sont principalement composées de goodwills liés à l'acquisition de sociétés et de portefeuilles ainsi que de logiciels et développements informatiques activés.

5.1.2.2 Impôts différés

Les impôts différés actifs (DTA) et passifs (DTL) sont générés par des différences temporaires entre les valeurs économiques et fiscales des actifs et passifs ainsi que par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées.

La préparation des états financiers requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés selon les lois fiscales belges. Par ailleurs, selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Pour la valorisation des actifs et passifs d'impôts différés, le taux de 25% a été considéré, attendu que c'est le taux d'imposition des sociétés applicable selon les lois fiscales belges en 2025 excepté pour Ethias Réassurances dont le taux d'impôt s'élève à 27,69% applicable selon les lois fiscales luxembourgeoises.

Après toutes les compensations possibles entre DTA et DTL par société, seul Ethias SA obtient un DTA net théorique, les autres filiales étant en DTL à l'exception de deux filiales dont le DTA est peu élevé. Par conséquent, en application de la réglementation SII, Ethias SA réalise un test de recouvrabilité pour étayer la comptabilisation de ce DTA net en référence à des bénéfices imposables estimés futurs résultant des nouvelles activités attendues dans son Business Plan (dont les hypothèses sont revues annuellement pour tenir compte notamment des incertitudes liées à l'évolution du secteur de l'assurance et des marchés financiers).

À l'issue de ce test de recouvrabilité, Ethias SA est en mesure de justifier que les bénéfices imposables estimés futurs résultant de nouvelles activités attendues sont suffisants pour ne pas limiter la valorisation.

L'article 15 du Règlement Délégué (UE) 2025-36 de la Commission du 10 octobre 2024 préconise que chaque société doit enregistrer un actif ou un passif distinct pour chaque année analysée dans l'étude de recouvrabilité des actifs d'impôts différés. Ainsi, pour une année donnée, une dette ne subsistera que si le montant du passif d'impôt différé utilisé cette année-là dépasse celui de l'actif d'impôt différé utilisé durant la même période (De même, un actif

ne subsistera que si le montant de l'actif d'impôt différé utilisé cette année-là dépasse celui du passif d'impôt différé utilisé durant la même période).

Les impôts différés entre SII et IFRS sont difficilement comparables étant donné les différences importantes sur les méthodes de valorisation des passifs d'assurance et des actifs financiers. De plus, le périmètre de consolidation est différent.

5.1.2.3 Surplus provisions pour retraite

Nous vous renvoyons à la section « Provisions pour retraite » sous les autres passifs pour plus d'explications.

5.1.2.4 Immobilisations détenues pour usage propre

La valorisation des immeubles détenus pour usage propre est basée sur les valeurs d'expertise en SII et en coût amorti en IFRS.

5.1.2.5 Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Cette catégorie d'actif est valorisée à la valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La différence de valorisation sur cette classe d'actifs est expliquée par la reclassification en IFRS des primes non payées dans le compte passif au titre de la couverture restante impactant le poste de provisions techniques.

5.1.2.6 Créances (autres que celles d'assurance)

Cette catégorie d'actif est valorisée à la valeur nominale ou d'acquisition tenant compte des éventuelles actualisations. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La différence de valorisation sur cette classe d'actifs est expliquée par la différence de périmètre de consolidation entre IFRS et SII.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



5.1.2.7 Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations de réassurance et autres actifs

Dans les états financiers IFRS, ces actifs sont valorisés à la valeur nominale ou d'acquisition ou au coût amorti, excepté les contrats de location valorisé sous la norme IFRS 16. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La juste valeur de ces actifs est égale à leur valeur nette comptable IFRS (excepté pour les contrats de location). En effet, l'entreprise considère que pour ces créances, la valeur nette comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des créances.

La différence de valorisation sur le poste « créances nées d'opération de réassurance » est expliquée par la reclassification en IFRS des sinistres à récupérer dans le compte actif au titre des sinistres survenus impactant le poste de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Le poste « Autres actifs » reprend notamment les droits d'utilisation des contrats de location en application de la norme IFRS 16. Les obligations locatives sont quant à elles reprises sous le poste « Autres passifs », correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité ou sur la durée du contrat si elle est inférieure. L'obligation locative est diminuée des paiements de loyers effectués et augmentée des intérêts. Quand une modification est apportée à un contrat de location, l'obligation locative est réévaluée et le montant de la réévaluation est porté sur l'actif au titre du droit d'utilisation.

La différence de valorisation sur le poste « Autres actifs » correspond principalement au droit d'utilisation long-terme sur le bâtiment d'Hasselt affecté durablement à l'exploitation des activités qui est valorisé en juste valeur en SII ainsi qu'à la différence de périmètre.

5.2 VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

5.2.1 Best estimates Vie

Nous renvoyons à la section 5.2.2 en ce qui concerne les produits santé similaires à la Vie.

5.2.1.1 Résultats

Le tableau ci-après reprend les différences quantitatives entre la valorisation des provisions vie sous SII, soit la valeur des Best Estimates (BE) et celle décrite dans les états financiers, reprise sous le vocable IFRS ainsi que le rapport des BE par rapport aux provisions vie décrites dans les états financiers IFRS.

En milliers d'euros	SII 2025*	IFRS 2025*
Ligne d'activité SII		
Assurance avec participation aux bénéficiaires	7.596.055	7.476.679
Réassurance acceptée	0	0
Autre assurance Vie	430.631	422.211
Total Vie (hors DC, UC et indexés)	8.026.686	7.899.136
Rentes DC	41.372	38.918
Total Vie (hors UC et indexés)	8.068.058	7.938.054
Assurance indexée et en unités de compte	2.611.809	2.593.501
Total global	10.679.866	10.531.555

* La ligne d'activité "Assurance avec participation aux bénéficiaires" est impactée par la différence de périmètre de consolidation entre IFRS et SII. Les valeurs IFRS renseignées sont hors CSM et Risk Adjustment.

Aux segments Vie, nous devons ajouter les rentes de Droit commun en Non-Vie : RC générale et RC auto (cf. section 5.2.2).

Par ailleurs, les contrats d'assurance de groupe des employés d'Ethias sont valorisés comme prescrit par la norme IAS19 et sont repris dans les provisions pour retraite en SII (cf. section 5.3.3).

5.2.1.2 Méthode de valorisation

Sous Solvabilité II, les Best Estimates sont calculés en projetant des flux déterminés pour être en phase avec la réalité économique, démographique, etc. La valorisation actuelle des flux futurs est réalisée à l'aide d'une courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA avec ajustement de volatilité. Les flux incluent les risques spécifiques comme les options et garanties. Les Best Estimates incluent une participation bénéficiaire déterminée de façon stochastique, c'est-à-dire en générant un grand nombre de futurs possibles et choisis au hasard. Outre les différentes hypothèses retenues pour déterminer les flux, les Best Estimates sont aussi conditionnés par différents jugements d'expert. Des décisions futures de gestion peuvent également être prises en considération dans le calcul des Best Estimates.

Pour plus de détails sur les hypothèses des calculs réalisés sous IFRS, nous renvoyons vers les annexes qualitatives du reporting annuel consolidé.

Les produits d'assurance Vie sont classifiés selon le type de gestion, à savoir :

- les produits d'assurance Vie individuelle,
- les produits d'assurance Vie collective.

En assurance Vie individuelle, notre portefeuille est constitué des produits suivants :

- les produits classiques
- les produits Compte Assurance, dits « First »
- les rentes.

En Vie collective, une distinction est faite entre

- les assurances pensions (1er pilier)
- les assurances de groupe (2ème pilier)
- les produits de capitalisation.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



L'assurance pensions est un contrat d'assurance souscrit par un employeur public au profit de son personnel et qui a pour objet la constitution de prestations légales de pension ou de cotisations dues au fonds solidarisé. Les réserves constituées sont gérées de façon collective (dans le fonds général ou en fonds distincts), et peuvent relever soit de la branche 21 soit de la branche 23.

Notons finalement que le portefeuille contient des produits relatifs à la branche 21, à la branche 23 et à la branche 26.

Certains segments de passifs ne font pas encore partie de la méthodologie générale de modélisation SII et ce pour des raisons de complexité, de non matérialité ou de non disponibilité des données. Pour les segments non modélisés, la réserve comptable BGAAP sera généralement utilisée comme Best Estimate (un add-on pouvant être ajouté dans certains cas si cela s'avère nécessaire).

5.2.1.3 Hypothèses principales

De manière générale, les provisions techniques SII tiennent compte de la réalité attendue. Pour plus de détails sur les hypothèses des calculs réalisés sous IFRS, nous renvoyons vers les annexes qualitatives du reporting annuel consolidé.

5.2.1.4 Niveau d'incertitude

Un certain niveau d'incertitude porte sur les éléments suivants :

- Les fonds de financement et les fonds collectifs font l'objet d'hypothèses sur leur évolution,
- Les réserves en coassurance acceptée sont supposées évoluer de la même manière que celles du segment correspondant,
- La branche 23 est partiellement modélisée,
- La réassurance n'est pas modélisée, une analyse ayant montré que son impact est non matériel sur les BE Vie,
- La modélisation des rachats est basée sur un seul taux quelle que soit la tranche d'âge,
- La modélisation stochastique de la PB n'est pas encore parfaitement aboutie.

5.2.1.5 Jugement d'expert

La liste des jugements d'expert répertoriés a été mise à jour au 31/12/2025.

5.2.1.6 Changements importants d'hypothèses

Les changements importants apportés aux hypothèses ou à la modélisation entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 portent sur la revue des différentes calibrations (courbe d'actualisation, taux de rachat, frais, tables de mortalité) et la prise en compte des produits lancés durant l'année 2025.

5.2.1.7 Evolution des Best Estimates Vie

Le premier élément important qui influence la valeur des BE est la courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA. La courbe de fin 2025 est supérieure à celle de fin 2024. L'évolution de la courbe de taux d'actualisation influence aussi certains de taux garantis liés à l'évolution de l'économie, essentiellement en 1er pilier. L'effet de courbe est estimé à -364,3 millions d'euros.

5.2.2 Best estimates Non-Vie et santé

5.2.2.1 Résultats

Le tableau ci-dessous reprend, la valorisation des provisions Non-Vie sous SII, soit la valeur des Best Estimates (BE) à fin 2025, ainsi que la valorisation des provisions techniques Non-Vie décrite dans les états financiers IFRS à fin 2025.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Valeur SII 31-12-2025	Valeur IFRS 31-12-2025 *
Non-Vie (hors santé)	1.766.374	1.905.006
Santé (similaire à la Non-Vie)	336.524	516.149
Santé (similaire à la Vie)	1.281.208	1.373.922
Dont rentes reprise en vie	41.372	38.917
Ethias Réassurances	493	
TOTAL Non-Vie et santé (BGAAP hors recours)	3.384.600	3.833.995

*Les montants IFRS sont exprimés hors CSM et Risk Adjustment.

Le montant SII de 493K€ pour Ethias Réassurances concerne le BE de frais hors groupe.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



5.2.2.2 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Le tableau suivant reprend les montants recouvrables hors Ethias Réassurances au titre des contrats de réassurance au 31 décembre 2025 selon les catégories du bilan SII.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes avant ajustement	Ajustement	Provisions techniques cédées
Non-Vie (hors santé)	1.766.374	1.705.856	-5.945	54.573
Santé (similaire à la Non-Vie)	336.524	334.637	-76	1.812
Non-Vie	2.102.899	2.040.493	-6.021	56.385
Santé (similaire à la Vie)	1.281.208	1.265.027	0	16.181
TOTAL	3.384.107	3.305.520	-6.021	72.566
Rentes reprises en Vie	41.372	41.372	0	0

5.2.2.3 Méthode générale de valorisation des BE de sinistres

Prestations et frais externes

Les calculs des flux futurs des prestations et frais externes de gestion des sinistres en run-off se basent sur des méthodes classiques de triangulation aussi bien en IFRS dans le cadre du LIC qu'en SII. Les flux sont par ailleurs identiques.

La différence entre les deux framework réside dans la courbe d'actualisation utilisée/

Frais internes de gestion des sinistres et frais d'overhead et frais de placements

Les méthodes de projections des frais sont identiques dans les deux framework.

La différence réside dans l'application de l'applicabilité sur certains frais dans le cadre IFRS.

« Add-ons » comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

Un montant spécifique est aussi ajouté pour tenir compte d'IBNR de sinistres atypiques lorsque le traitement de ceux-ci pour un groupe de risques homogènes ne se fait pas via triangulation.

Réassurance

La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée dans les états financiers IFRS et le référentiel SII en appliquant le programme de réassurance aux différents sinistres. Certaines parties du programme de réassurance dont l'impact a été jugé non matériel au regard de la complexité des développements informatiques requis n'ont pas été modélisées.

Ajustement

L'ajustement des montants de charge des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance, est un concept prudentiel imposé par SII pour couvrir le risque d'insolvabilité des réassureurs.

5.2.2.4 Méthode générale de valorisation des BE de rentes AT et DC

Les méthodes de projections sont identiques à celles utilisées pour le LIC rentes en IFRS et en SII, seuls les paramètres retenus sont différents.

Le calcul repose essentiellement sur un calcul de valeur actuelle de flux projetés et permettant de prendre en compte, dans une vue prospective, les différents mécanismes propres à la branche.

Notons la spécificité en IFRS de la cohorte relative au rachat d'un portefeuille classifiée en LRC.

5.2.2.5 Méthode générale de valorisation des BE de primes

Méthodes et hypothèses

Le BE de primes brut est un concept SII pouvant être comparé au LRC en IFRS. La méthodologie retenue est d'ailleurs identique dans le cas de la Building Block Approach.

Réassurance

Le BE de primes net de réassurance est un concept SII n'ayant pas directement son équivalent en IFRS.

La valorisation en SII est identique à la valorisation du BE de primes brut.

5.2.2.6 Prise en compte de l'intervention de TRIP dans les attentats de Bruxelles, Liège et Charleroi dans le BE des sinistres et de rentes

Différentes branches sont touchées par les attentats de Bruxelles, principalement la RC Objective et l'AT.

Le mécanisme en place est le suivant :

- Les compagnies gèrent leurs sinistres ;
- La charge des différents sinistres du marché sont globalisées dans un pool (TRIP) ;
- Les réassureurs interviennent sur base de la charge du pool ;
- Le pool redistribue les charges et charges cédées aux différentes compagnies au prorata de leurs parts de marché.

Afin que le BE reflète le mieux possible les engagements réels, nous avons procédé de la manière suivante :

- Annulation dans les calculs des BE de rentes et de sinistres des flux relatifs aux sinistres liés aux attentats
- Constitution d'un add-on sur base des montants BGAAP après répartition par le pool.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



5.2.2.7 Prise en compte des nouveaux tableaux indicatifs

L'impact sur les provisions techniques des nouveaux tableaux indicatifs parus en décembre 2024 est directement intégré dans les projections.

5.2.2.8 Changements importants d'hypothèses

Générique

Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les nouvelles informations disponibles.

BE de primes

L'ensemble des paramètres nécessaires à l'utilisation du module de projection ont été recalibrés.

Les S/P sont, depuis 2022, déterminés en marge de l'exercice budgétaire qui s'appuie sur une projection en BE des charges attendues pour les différentes LoB.

BE de sinistres

Les triangulations ont été actualisées en ajoutant une diagonale supplémentaire aux différents triangles.

BE de rentes

Les différentes hypothèses majeures ont été revues.

Certaines adaptations ont été apportées au module de projection pour une projection plus précise.

5.2.3 Marge de risque

La marge de risque représente, en SII (car le concept n'est pas applicable en IFRS même si il y a une ressemblance avec le risk adjustment), la valeur actuelle du coût de financement des SCR futurs liés à l'activité d'assurance considérée en run off sur le portefeuille existant à la date de clôture. Elle s'ajoute aux Best Estimates pour constituer ensemble les provisions techniques. Elle représente un peu plus de 400 millions d'euros, soit un supplément de 2,9% des Best Estimates au 31/12/2025.

Le tableau suivant présente la marge de risque par ligne d'activité SII.

En milliers d'euros	Valorisation de la marge de risque
Ligne d'activité SII	31/12/2025
Non-Vie (hors santé)	145.299
Santé (similaire à la Non-Vie)	62.542
Santé (similaire à la vie)	39.960
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	150.644
Assurance indexée et en unités de compte	5.127
Total	403.572

Il n'y avait pas de calcul consolidé en 2024.

5.2.4 Ajustement de volatilité

Le ratio de solvabilité d'Ethias SA est évalué en utilisant la courbe des taux de l'EIOPA avec l'ajustement de volatilité. Aucun changement significatif n'a été apporté à la méthodologie de l'EIOPA pour la prise en compte de l'ajustement de volatilité.

L'ajustement de volatilité est à 14bps fin 2025. Le ratio sans cet ajustement serait 5% plus faible. Pour le MCR, l'annulation de l'ajustement diminue le ratio de 23%.

Au niveau du bilan SII, les valeurs de marché des actifs restent inchangées puisqu'elles ne dépendent pas de la courbe des

taux établie par l'EIOPA avec ou sans ajustement de volatilité. En revanche, l'actualisation des flux de passif à une courbe des taux plus basse génère un Best Estimate des engagements plus élevé, ce qui réduit les fonds propres disponibles, et notamment ceux éligibles à la couverture du capital. Mécaniquement, le SCR augmente avec l'augmentation des BE excepté pour le lapse mass en Vie où la baisse des taux est bénéfique et pour le SCR intérêt.

L'impact relatif de l'ajustement de volatilité sur le ratio de couverture du SCR est de -0,20%/bp

Les effets de l'ajustement de volatilité à fin 2025 sur les fonds propres, le SCR et le MCR sont repris dans les tableaux ci-dessous.

En milliers d'euros	sans VA	QRT 12-2025	delta
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.734.578	1.745.776	-11.198
Fonds propres éligibles	3.411.187	3.513.244	-102.057
Surplus(+) / déficit(-)	1.676.609	1.767.468	-90.859
Ratio de couverture	196,66%	201,24%	-4,58%

En milliers d'euros	sans VA	QRT 12-2025	delta
Capital minimum requis (MCR)	677.412	672.501	4.911
Fonds propres éligibles MCR	2.685.000	2.820.094	-135.094
surplus(+) / déficit(-)	2.007.588	2.147.593	-140.005
Ratio de couverture MCR	396,36%	419,34%	-22,98%

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



5.3 VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

5.3.1 Méthodes de valorisation des autres passifs

5.3.1.1 Dettes subordonnées

Pour les emprunts avec une option de call (remboursement anticipé avant le terme), Ethias attribue des probabilités de remboursement à partir de la 1ère date de call. Ces probabilités doivent refléter la vraisemblance de l'exercice de l'option par les entités émettrices, en fonction des conditions du marché, et font l'objet d'un jugement d'expert.

En IFRS, la hiérarchie de méthodes de valorisation suivante est appliquée :

Les emprunts subordonnés faisant l'objet d'une cotation sur un marché actif sont valorisés sur base du prix de marché « Ask ». Ils sont classés en IFRS en niveau 1.

Les emprunts subordonnés pour lesquels un prix coté sur un marché actif n'est pas disponible sont valorisés via la méthode du DCF (« Discounted Cash Flows ») avec le spread réévalué à la date de calcul, et la probabilité de call déterminée par un jugement d'expert reflétant la vraisemblance de l'exercice de l'option en fonction des conditions du marché en ligne avec les hypothèses utilisées en interne par le management d'Ethias lors de l'établissement du dernier Business Plan. Dans ce cas, il s'agit d'une évaluation de niveau 3.

En SII, la méthode du DCF est utilisée pour tous les emprunts subordonnés avec le spread de crédit à l'origine maintenu constant. En effet, l'article 75 de la directive 2009/138/CE précise que lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué. La courbe des taux utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe des taux swaps.

5.3.1.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit une obligation actuelle résultant d'évènements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans le bilan économique de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou d'évaluation intervient.

En IFRS, les passifs éventuels ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans le bilan mais sont repris en annexe aux comptes.

Au 31/12/2025, aucun passif éventuel n'a été reconnu.

5.3.1.3 Provisions autres que les provisions techniques

Le montant des provisions doit correspondre à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation existant à la date de clôture. Les estimations sont basées

sur le jugement de la direction complété par l'expérience de transactions similaires. Les provisions sont comptabilisées quand :

- l'entité a une obligation légale ou implicite résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Si ces 3 conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

La différence de valorisation sur cette classe de passif est expliquée par la différence de périmètre de consolidation entre IFRS et SII.

5.3.1.4 Provisions pour retraite

Les avantages au personnel ont été valorisés en conformité avec les principes de la norme IAS 19 et comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (principalement les engagements de pension), les avantages à long terme et les avantages de fin de contrats de travail.

La différence de valorisation sur cette classe de passif est expliquée par la différence de périmètre de consolidation entre IFRS et SII.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



5.3.1.5 Dépôts des réassureurs et les dettes nées d'opérations de réassurance, dettes envers des établissements de crédit, dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit, dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires, dettes nées d'opérations de réassurance, dettes (autres que celles d'assurance) et autres dettes

La juste valeur de ces passifs est égale à leur valeur nominale, qui correspond à la valeur nette comptable. En effet, l'entreprise considère que pour ces dettes, la valeur nominale constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des dettes, à l'exception des contrats de location (voir la section Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations de réassurance et autres actifs)

La différence de valorisation sur les postes « dettes envers des établissements de crédit », « dettes financières autres que celles envers des établissements de crédit », « dettes (autres que celles d'assurance) » et « autres dettes » est expliquée par la différence de périmètre de consolidation entre IFRS et SII.

La différence de valorisation sur le poste « dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires » est principalement expliquée par la reclassification en IFRS des primes perçues d'avance dans le compte passif au titre de la couverture restante impactant le poste de provisions techniques.

La différence de valorisation sur le poste « dettes nées d'opérations de réassurance » est principalement expliquée par la reclassification en IFRS des primes à payer aux réassureurs dans le compte passif au titre de la couverture restante impactant le poste de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

5.3.2 Evolution des autres passifs

Il n'est pas possible de décrire une évolution. Notre obligation de consolidation SII a commencé en 2025

5.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Néant.

5.5 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Aucun exercice de stress testing réglementaire n'a été réalisé en 2025.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



5.6 ANNEXES QRT

5.6.1 Bilan SII comparatif avec année précédente

Aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est disponible, étant donné que l'obligation de consolidation sous la réglementation SII est arrivée en 2025.

5.6.2 Bilan SII versus IFRS

En milliers €	SII 2025	IFRS 2025	Variations SII - IFRS
Actif			
Goodwill	0	99.012	-99.012
Intangible assets	0	96.251	-96.251
Deferred tax assets	226.108	230.894	-4.786
Pension benefit surplus	63.020	63.020	0
Property, plant & equipment held for own use	81.792	93.965	-12.173
Property (other than for own use)	548.790	446.565	102.226
Holdings in related undertakings, including participations	647.202	342.131	305.071
Equities	843.736	974.792	-131.056
Government Bonds	7.292.622	7.446.701	-154.079
Corporate Bonds	3.582.326	3.566.344	15.982
Structured notes	3.293	3.293	0
Collective Investments Undertakings	999.686	1.013.553	-13.867
Derivatives	31.127	31.127	0
Deposits other than cash equivalents	65.549	18.024	47.525
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	2.593.501	2.593.501	0
Loans and mortgages	1.484.300	1.492.519	-8.219
Reinsurance recoverables	72.566	112.972	-40.406
Deposits to cedants	3.096	3.096	0
Insurance and intermediaries receivables	230.981	91.225	139.756
Reinsurance receivables	133.965	115.686	18.278
Receivables (trade, not insurance)	206.796	283.621	-76.825
Cash and cash equivalents	556.483	719.869	-163.387
Any other assets, not elsewhere shown	207.129	316.715	-109.585
Total	19.874.070	20.154.876	-280.806

En milliers €	SII 2025	IFRS 2025	Variations SII - IFRS
Passif			
Own funds	2.962.924	2.677.803	285.122
Technical provisions - non-life (excluding health)	1.912.087	1.953.933	-41.846
Technical provisions - health (similar to non-life)	399.146	534.523	-135.377
Technical provisions - health (similar to life)	1.279.796	1.400.016	-120.220
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	8.218.702	8.624.994	-406.292
Technical provisions - index-linked and unit-linked	2.616.936	2.593.501	23.435
Contingent liabilities	0	0	0
Provisions other than technical provisions	14.266	15.820	-1.553
Pension benefit obligations	152.650	187.591	-34.941
Deposits from reinsurers	154.612	154.612	0
Deferred tax liabilities	129.874	21.229	108.645
Derivatives	67.125	67.125	0
Debts owed to credit institutions	545.010	546.210	-1.201
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	78.207	57.022	21.185
Insurance & intermediaries payables	207.173	50.937	156.236
Reinsurance payables	4.106	0	4.106
Payables (trade, not insurance)	324.472	403.647	-79.175
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	739.240	741.496	-2.256
Any other liabilities, not elsewhere shown	67.745	124.419	-56.674
Total	19.874.070	20.154.876	-280.806

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
5.1	Valorisation des actifs
5.2	Valorisation des provisions techniques
5.3	Valorisation des autres passifs
5.4	Méthodes de valorisation alternatives
5.5	Autres informations importantes sur la valorisation des actifs et des passifs
5.6	Annexes QRT
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



GESTION DU CAPITAL

6. GESTION DU CAPITAL	63
6.1 Fonds propres	63
6.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	64
6.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	65
6.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	65
6.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR	65
6.6 Autres informations	65



6. GESTION DU CAPITAL

6.1 FONDS PROPRES

6.1.1 Composition des fonds propres disponibles

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres disponibles
	31-12-2025
Niveau 1 non restreint	2.671.439
Niveau 1 restreint	14.155
Niveau 2	725.084
Niveau 3	102.566
Total	3.513.244

Fin 2025, les fonds propres disponibles sont composés des fonds propres de base classés selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 non restreint résultant de l'excédent d'actifs sur passifs hors actifs d'impôts (hors intérêt minoritaire) dont le dividende prévisionnel (138.000 milliers d'euros) et les actifs d'impôts différés (102.566 milliers d'euros) qui sont classés en niveau 3 sont retirés.
- Niveau 1 restreint correspondant au solde de 14.155 milliers d'euros de l'emprunt perpétuel émis en 2010 (soit la partie n'ayant pas participé à l'opération d'échange effectuée en 2015) valorisé en valeur de marché. Il est classé en niveau 1 en application des mesures transitoires.
- Niveau 2 comprenant d'une part, l'ensemble des emprunts subordonnés émis par Ethias.
- Niveau 3 correspondant aux actifs d'impôts différés.

Il n'y avait pas de calcul consolidé au 31/12/2024.

6.1.2 Composition des fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR)

Les fonds propres disponibles détaillés à la section précédente sont soumis à différentes limites, fixées par la réglementation SII, qui déterminent leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis, à savoir :

- Le niveau 1 représente au moins 50% du SCR.
- Les emprunts subordonnés classés en niveau 1 restreint ne peuvent pas représenter plus de 20% du niveau 1 total.
- Les éléments classés en niveau 2 et en niveau 3 ne peuvent pas dépasser 50% du SCR.
- Les éléments classés en niveau 3 ne peuvent pas représenter plus de 15% du SCR.

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR
	31-12-25
Niveau 1 non restreint	2.671.439
Niveau 1 restreint	14.155
Niveau 2	725.084
Niveau 3	102.566
Total	3.513.244

Au 31/12/2025, aucune limite n'est atteinte.

6.1.3 Couverture du capital de solvabilité requis

La marge SII au 31/12/2025 établie selon la formule standard, s'élève à 201,24% (après dividende):

En milliers d'euros	Couverture du SCR
	31-12-25
Capital de Solvabilité requis	1.745.776
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	3.513.244
Ratio de couverture	201,24%

Il n'y avait pas de calcul consolidé au 31/12/2024.

6.1.4 Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du minimum de capital requis (MCR)

Les différentes valeurs qui composent les fonds propres éligibles à la couverture du minimum de capital requis (MCR) respectent les limites maximales fixées par la réglementation SII à savoir :

- Le niveau 1 représente au moins 80% du MCR.
- Les emprunts subordonnés classés en niveau 1 restreint ne peuvent pas représenter plus de 20% du niveau 1 total.
- Les éléments classés en niveau 2 ne peuvent pas dépasser 20% du MCR.

Les fonds propres disponibles de niveau 1 sont entièrement éligibles à la couverture du MCR.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
6.1	Fonds propres
6.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
6.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
6.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
6.5	Non-respect du MCR et non-respect du SCR
6.6	Autres informations
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



Par contre, seule une partie des fonds propres disponibles de niveau 2, à hauteur de 20% du MCR, est éligible à la couverture du MCR. Cette limite d'éligibilité est atteinte au 31 décembre 2025.

Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	
En milliers d'euros	31-12-25
Niveau 1 non restreint	2.671.439
Niveau 1 restreint	14.155
Niveau 2	134.500
Total	2.820.094

6.1.5 Couverture du minimum de capital requis

Les normes SII prévoient que le MCR soit compris entre 25% et 45% du SCR. En 2025, le plafond n'est pas atteint.

Couverture du MCR	
En milliers d'euros	31-12-25
Minimum de Capital Requis	672.501
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	2.820.094
Ratio de couverture	419,34%

6.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

6.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

Le SCR et le MCR sont évalués selon la formule standard, modulo l'utilisation des USP. A fin 2025 le plafond de 45% du SCR pour le MCR n'est plus atteint.

En milliers d'euros	31-12-25
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.745.776
Minimum de capital requis (MCR)	672.501

6.2.2 Capital de solvabilité requis par module de risque

En milliers d'euros	SCR par module de risque
31-12-25	
Risque de marché	1.081.942
Risque de défaut de la contrepartie	115.895
Risque de souscription en Vie	267.844
Risque de souscription en santé	437.125
Risque de souscription en Non-Vie	556.662
Diversification	-826.731
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0
Capital de Solvabilité Requis de base	1.632.736
Risque opérationnel	135.408
Capacité d'absorption des provisions techniques	-22.368
Capacité d'absorption des impôts différés	0
Capital de solvabilité requis	1.745.776

A fin 2025, le SCR total s'élève à 1,746 milliard d'euros, composé par ordre décroissant d'importance par les SCR marché, Non-Vie, santé, Vie, opérationnel et de défaut.

Il n'y avait pas de calcul de consolidation au 31/12/2024.

6.2.3 Utilisation de calculs simplifiés

Ethias SA n'utilise pas de simplification matérielle dans l'application de la formule standard.

6.2.4 Utilisation des paramètres propres à l'entreprise

En 2020, Ethias a reçu l'autorisation de la Banque Nationale de Belgique pour l'utilisation de ses propres paramètres spécifiques (USP, undertaking specific parameters) pour le risque de réserve dans le calcul du SCR primes et réserves. Cette autorisation concerne 5 lignes d'activité Non-Vie. La méthode 2 de l'Annexe XVII des Actes Délégués 2015/35/EC a été mise en place pour les lignes d'activité 2,5 et 7 alors que c'est la méthode 1 qui est d'application pour les deux autres lignes (3 et 4).

Fin 2025, le périmètre d'application de ces paramètres est resté inchangé et nous avons eu l'accord de la BNB pour utiliser les mêmes USP en solo et en consolidation.

Ligne d'activité	Description
2	Revenu garanti
3	Accidents du travail
4	Responsabilité civile auto
5	Auto autres
7	Incendie

6.2.5 Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR

Les données intermédiaires servant à calculer le MCR se trouvent dans les tableaux quantitatifs en annexe.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
6.1	Fonds propres
6.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
6.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
6.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
6.5	Non-respect du MCR et non-respect du SCR
6.6	Autres informations
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



6.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Ce point n'est pas applicable.

6.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Ce point n'est pas applicable.

6.5 NON-RESPECT DU MCR ET NON-RESPECT DU SCR

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis ont été respectés pendant la période de référence.

6.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
6.1	Fonds propres
6.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
6.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
6.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
6.5	Non-respect du MCR et non-respect du SCR
6.6	Autres informations
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES



MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES

7	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES	67
7.1	Groupe Ethias	67
7.2	Ethias SA	84



7. MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES

Les tableaux suivants reprennent les modèles de données quantitatives à publier dans ce rapport, exprimées en milliers d'euros, au 31 décembre 2025.

7.1 GROUPE ETHIAS

7.1.1 Bilan

Actifs	Valeur Solvabilité II	
	AR0009	CO010
Goodwill	R0010	
Coûts d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	226.108
Excédent du régime de retraite	R0050	63.020
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	81.792
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	14.014.331
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	548.790
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	647.202
Actions	R0100	843.736
Actions — cotées	R0110	663.979
Actions — non cotées	R0120	179.757
Obligations	R0130	10.878.241
Obligations d'État	R0140	7.292.622
Obligations d'entreprise	R0150	3.582.326
Titres structurés	R0160	3.293
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	999.686
Produits dérivés	R0190	31.127
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	65.549
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2.593.501
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1.484.300
Avances sur police	R0240	25.374
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	595.346

	Valeur Solvabilité II	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	863.580
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	72.566
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	56.385
Non-Vie hors santé	R0290	54.573
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	1.812
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16.181
Santé similaire à la vie	R0320	16.181
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	3.096
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	230.981
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	133.965
Autres créances (hors assurance)	R0380	206.796
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	556.483
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	207.129
Total de l'actif	R0500	19.874.070

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Passifs	Valeur Solvabilité II	
	AR0009	C0010
Provisions techniques Non-Vie	R0510	2.311.233
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1.912.087
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	1.766.788
Marge de risque	R0550	145.299
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	399.146
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	336.604
Marge de risque	R0590	62.542
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9.498.498
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1.279.796
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	1.239.837
Marge de risque	R0640	39.960
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8.218.702
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	8.068.058
Marge de risque	R0680	150.644
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2.616.936
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	2.611.809
Marge de risque	R0720	5.127

	Valeur Solvabilité II	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	14.266
Provisions pour retraite	R0760	152.650
Dépôts des réassureurs	R0770	154.612
Passifs d'impôts différés	R0780	129.874
Produits dérivés	R0790	67.125
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	545.010
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	78.207
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	207.173
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4.106
Autres dettes (hors assurance)	R0840	324.472
Passifs subordonnés	R0850	739.240
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	739.240
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	67.745
Total du passif	R0900	16.911.146
Excédent d'actif sur passif	R1000	2.962.924

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.1.2 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non-Vie et réassurance non proportionnelle acceptée

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		As-surance des frais médi-caux	As-surance de pro-tec-tion du revenu	Assur-ance d'indem-nisation des trav-ailleurs	Assur-ance de re-sponsabilité civile automo-bile	Autre assur-ance des véhic-ules à mo-teur	As-surance mari-time, aérienne et transport	Assur-ance in-cendie et autres dom-mages aux biens	Assur-ance de re-sponsabilité civile générale	Assur-ance crédit et caution-nement	As-surance de pro-tec-tion juridi-que	Assis-tance	Pertes pécu-niaires divers-es	Santé	Acci-dents	As-surance mari-time, aérienne et transport	Biens	C0200
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises	AR0109																	
Brut - Assurance directe	R0110	268.175	68.563	480.443	282.538	220.306	274	347.460	115.389	16	49.959	57.597	10.323					1.901.043
Brut - Réassurance proportion-nelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-					6
Brut - Réassurance non propor-tionnelle acceptée	R0130													601	509	-	520	1.631
Part des réassureurs	R0140	50	390	4.106	3.083	1.000	-	51.169	4.352	-	-	-	-	-	-	-	-	64.150
Net	R0200	268.125	68.174	476.336	279.455	219.306	274	296.297	111.037	16	49.959	57.597	10.323	601	509	-	520	1.838.530
Primes acquises	AR0209																	
Brut - Assurance directe	R0210	267.697	68.361	480.443	281.318	219.403	279	346.838	114.861	16	49.572	56.710	12.367					1.897.866
Brut - Réassurance proportion-nelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-					6
Brut - Réassurance non propor-tionnelle acceptée	R0230													601	509	-	520	1.631
Part des réassureurs	R0240	50	390	4.791	3.083	1.000	-	51.927	4.352	-	-	-	-	-	-	-	-	65.593
Net	R0300	267.647	67.971	475.651	278.235	218.403	279	294.917	110.509	16	49.572	56.710	12.367	601	509	-	520	1.833.910
Charge des sinistres	AR0309																	
Brut - Assurance directe	R0310	242.818	43.790	319.637	250.028	125.278	47	135.124	85.285	-	27.279	31.546	10.666					1.271.497
Brut - Réassurance proportion-nelle acceptée	R0320	-	-	(20)	-	-	-	12	44	-	-	-	-					37
Brut - Réassurance non propor-tionnelle acceptée	R0330													219	(328)	-	53	(57)
Part des réassureurs	R0340	82	17	(1.090)	2.320	218	-	6.816	2.570	-	-	-	-	-	-	-	-	10.933
Net	R0400	242.737	43.772	320.708	247.707	125.060	47	128.320	82.759	-	27.279	31.546	10.666	219	(328)	-	53	1.260.545
Dépenses engagées	R0550	35.417	14.830	35.183	84.036	58.257	66	84.077	26.926	2	29.370	22.260	1.666	181	30	-	98	392.399
Autres dépenses	R1210																	63.838
Total des dépenses	R1300																	456.237

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Vie

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises	AR1409									
Brut	R1410	-	1.621.919	13.827	285.129	-	-	-	-	1.920.875
Part des réassureurs	R1420	-	958	-	-	-	-	-	-	958
Net	R1500	-	1.620.961	13.827	285.129	-	-	-	-	1.919.917
Primes acquises	AR1509									
Brut	R1510	-	1.621.919	13.827	285.129	-	-	-	-	1.920.875
Part des réassureurs	R1520	-	958	-	-	-	-	-	-	958
Net	R1600	-	1.620.961	13.827	285.129	-	-	-	-	1.919.917
Charge des sinistres	AR1609									
Brut	R1610	-	1.775.613	16.246	610	-	-	-	-	1.792.468
Part des réassureurs	R1620	-	386	-	-	-	-	-	-	386
Net	R1700	-	1.775.227	16.246	610	-	-	-	-	1.792.083
Dépenses engagées	R1900	-	50.402	8.386	4.651	-	-	-	-	63.440
Autres dépenses	R2510									(281)
Total des dépenses	R2600									63.159
Montant total des rachats	R2700	-	148.857	1.269	101	-	-	-	-	150.227

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.1.3 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	14.426.667	-	-	136.735	-
Fonds propres de base	R0020	3.513.244	-	-	(102.057)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	3.513.244	-	-	(102.057)	-
Capital de solvabilité requis	R0090	1.745.776	-	-	(11.198)	-

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.1.4 Fonds propres

Fonds propres de base et fonds propres éligibles

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		CO010	CO020	CO030	CO040	CO050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35	AR0009					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1.000.000	1.000.000			
Capital en actions ordinaires appelé mais non versé, non disponible, à déduire au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	276.196	276.196			
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Prime d'émission liée aux actions de préférence non disponible au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	1.395.243	1.395.243			
Passifs subordonnés	R0140	739.240		14.155	725.084	
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	102.566			102.566	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires	R0200	50.920	50.920			
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0210	50.920	50.920			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	AR0219					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions	AR0229					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-				
dont déduits conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses via la méthode de déduction et agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270	50.920	50.920			
Total des déductions	R0280	50.920	50.920	-	-	-

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		CO010	CO020	CO030	CO040	CO050
Total fonds propres après déductions	R0290	3.513.244	2.671.439	14.155	725.084	102.566
Fonds propres auxiliaires	AR0299					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres des autres secteurs financiers	AR0409					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM - total	R0410					
Institutions de retraite professionnelle	R0420					
Entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total des fonds propres des autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres éligibles et disponibles	AR0449					
Fonds propres agrégés lors de l'utilisation de la méthode D&A et de la combinaison de méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés lors de l'utilisation de la méthode D&A et de la combinaison de méthodes, nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0520	3.513.244	2.671.439	14.155	725.084	102.566
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0530	3.410.678	2.671.439	14.155	725.084	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0560	3.513.244	2.671.439	14.155	725.084	102.566
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0570	2.820.094	2.671.439	14.155	134.500	
Capital de solvabilité requis	R0610	672.501				
Minimum de capital requis	R0650	419,34%				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0660	3.513.244	2.671.439	14.155	725.084	102.566
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0680	1.745.776				
Ratio des fonds propres éligibles totaux sur l'exigence de capital de solvabilité totale du groupe - ratio incluant les autres secteurs financiers et les entreprises incluses via la méthode D&A	R0690	201,24%				

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Réserve de réconciliation

		Value
		C0060
Réserve de réconciliation	AR0699	
Excédent d'actif sur passif	R0700	2.962.924
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	138.000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1.429.681
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	1.395.243
Bénéfices attendus	AR0769	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	459.163
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non-Vie	R0780	231.666
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	690.829

7.1.5 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis brut		Simplifications
		C0110	C0120	
Risque de marché	R0010	1.081.942		Simplification not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	115.895		
Risque de souscription en vie	R0030	267.844		Simplification not used
Risque de souscription en santé	R0040	437.125		Simplification for the Article 102a
Risque de souscription en Non-Vie	R0050	556.662		Simplification not used
Diversification	R0060	(826.731)		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1.632.736		

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Calcul du capital de solvabilité requis

		Valeur C0100
Risque opérationnel	R0130	135.408
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-22.368
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1.745.776
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	1.745.776
Autres informations sur le SCR	AR0399	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Exigence de capital de solvabilité minimale consolidée du groupe	R0470	672.501
Informations sur les autres entités	AR0499	
Exigence de capital pour les autres secteurs financiers (exigences de capital hors assurance)	R0500	
Exigence de capital pour les autres secteurs financiers (exigences de capital hors assurance) - Établissements de crédit, entreprises d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Exigence de capital pour les autres secteurs financiers (exigences de capital hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Exigence de capital pour les autres secteurs financiers (exigences de capital hors assurance) - Exigence de capital pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Exigence de capital pour les participations non contrôlées	R0540	
Exigence de capital pour les entreprises résiduelles	R0550	
Exigence de capital pour les organismes de placement collectif ou les investissements présentés sous forme de fonds	R0555	
SCR global	AR0559	
SCR pour les entreprises incluses via la méthode de déduction et agrégation (D&A)	R0560	
Exigence de capital de solvabilité totale du groupe	R0570	1.745.776

Capital de solvabilité requis (USP)

		USP C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	5
Risque de souscription Non-Vie	R0050	8

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.1.6 Sociétés dans le périmètre du groupe

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence				Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation		
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation		Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI - 549300WG3JO935L6QD56	BELGIUM	ETHIAS	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	National Bank of Belgium							Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI - 984500D5991A72B02F53	LUXEMBOURG	Ethias Réassurances S.A.	Reinsurance undertakings	Société anonyme	Non-mutual	Commissariat aux Assurances	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI - 967600SK0RE9DDQVTN40	BELGIUM	NETWORK RESEARCH BELGIUM	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		83%	100%	83%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56LU00082	LUXEMBOURG	AIR PROPERTIES S.A.	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		65%	100%	65%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00075	BELGIUM	AMETHIST VASTGOED	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00083	BELGIUM	ANKARET INVEST	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00080	BELGIUM	ARIANE REAL ESTATE	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence				Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation		
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation		Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00084	BELGIUM	BRUSSEL LLOYD GEORGE	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société à responsabilité limitée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00085	BELGIUM	JAN DOCKX	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI - 549300VKJTC3FJAQ6F07	BELGIUM	ETHIAS PATRIMOINE	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00059	BELGIUM	IMMO HOFVELD	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00089	BELGIUM	KOALA	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation	
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No		Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00049	BELGIUM	LOTHIAN DEVELOPMENTS IV	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00073	BELGIUM	LV DEMON - DE SLUISPOORT	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société en commandite	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI - 9845004T142C55B09B43	LUXEMBOURG	NAOS	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		67%	100%	67%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00081	BELGIUM	REAL GOED INVEST	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00072	BELGIUM	SAGITTA	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00076	BELGIUM	SLUSHOEVE	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence				Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation		
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation		Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00078	BELGIUM	VERAN REAL ESTATE CY	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00057	BELGIUM	VIMINALIS III	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société à responsabilité limitée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00094	BELGIUM	ETHIAS LEASE CORPORATION	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
LEI - 39120057SAI8J6F6H072	BELGIUM	Ethias Sustainable Investment Fund	Alternative investment funds managers as defined in Article 1 (55) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00064	BELGIUM	Ethias Solution	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Not included into scope of group supervision (art. 214 b)	46	No inclusion in the scope of group supervision as defined in Art. 214 Directive 2009/138/EC

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence				Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation		
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation		Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00095	BELGIUM	ETHIAS VENTURES	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00052	BELGIUM	NEB PARTICIPATIONS	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		29%	29%	29%		Significant	29%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00015	BELGIUM	WEERTS LOGISTIC PARKS HOLDING	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		33%	33%	33%		Significant	33%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00055	BELGIUM	ZABRIXI	Alternative investment funds managers as defined in Article 1 (55) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		49%	49%	49%		Significant	49%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00065	BELGIUM	ADINFO BELGIUM	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		42%	100%	51%		Dominant	51%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation	
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No		Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00030	BELGIUM	B-data Company NV	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		42%	100%	51%		Dominant	51%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00025	BELGIUM	Computerland Benelux	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		83%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00048	BELGIUM	INK CONSULTING	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société à responsabilité limitée	Non-mutual		83%	100%	100%		Dominant	100%	Not included into scope of group supervision (art. 214 b)	46	No inclusion in the scope of group supervision as defined in Art. 214 Directive 2009/138/EC
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00060	BELGIUM	NeWIN	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		83%	100%	100%		Dominant	100%	Not included into scope of group supervision (art. 214 b)	46	No inclusion in the scope of group supervision as defined in Art. 214 Directive 2009/138/EC
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00062	BELGIUM	PHENIX DATA CENTER	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		83%	100%	100%		Dominant	100%	Not included into scope of group supervision (art. 214 b)	46	No inclusion in the scope of group supervision as defined in Art. 214 Directive 2009/138/EC

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation	
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No		Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00061	BELGIUM	Wallonie Data Center	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		83%	100%	100%		Dominant	100%	Not included into scope of group supervision (art. 214 b)	46	No inclusion in the scope of group supervision as defined in Art. 214 Directive 2009/138/EC
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00074	BELGIUM	ZORGI	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		83%	100%	100%		Dominant	100%	Not included into scope of group supervision (art. 214 b)	46	No inclusion in the scope of group supervision as defined in Art. 214 Directive 2009/138/EC
SC - 549300WG3JO935L6QD56FR00035	FRANCE	GROUPE TRIGONE INFORMATIQUE	Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société par actions simplifiée	Non-mutual		83%	100%	100%		Dominant	100%	Not included into scope of group supervision (art. 214 b)	46	No inclusion in the scope of group supervision as defined in Art. 214 Directive 2009/138/EC
LEI - 254900EKU03DL63N9H64	BELGIUM	Creafin	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual		10%	0%	10%	Presence of 33% of Directors at the Board of director	Significant	10%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00102	BELGIUM	EPICo II Wind	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société à responsabilité limitée	Non-mutual		39%	0%	39%		Significant	39%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules
LEI - 967600VQJZE86NIZJY13	BELGIUM	EPIMEDE	Alternative investment funds managers as defined in Article 1 (55) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société anonyme	Non-mutual		20%	0%	20%		Significant	20%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence				Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation		
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation		Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
SC - 549300WG3JO935L6QD56BE00104	BELGIUM	SK Invest 1	Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société à responsabilité limitée	Non-mutual		33%	0%	33%		Significant	33%	Included into scope of group supervision		Method 1: Sectoral rules

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2 ETHIAS SA

7.2.1 Bilan

Actifs	Valeur Solvabilité II	
	AR0009	CO010
Goodwill	R0010	
Coûts d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	231.084
Excédent du régime de retraite	R0050	63.020
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	67.848
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	13.773.156
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	131.420
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	891.085
Actions	R0100	843.736
Actions — cotées	R0110	663.979
Actions — non cotées	R0120	179.757
Obligations	R0130	10.834.796
Obligations d'État	R0140	7.262.444
Obligations d'entreprise	R0150	3.569.058
Titres structurés	R0160	3.293
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	983.551
Produits dérivés	R0190	31.127
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	57.441
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2.593.501
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1.668.571
Avances sur police	R0240	25.374
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	595.346
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1.047.850

	Valeur Solvabilité II	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	72.392
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	56.210
Non-Vie hors santé	R0290	55.921
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	289
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16.181
Santé similaire à la vie	R0320	16.181
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	3.096
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	230.981
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	133.965
Autres créances (hors assurance)	R0380	142.750
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	530.830
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	124.150
Total de l'actif	R0500	19.635.344

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



		Valeur Solvabilité II
Passifs	AR0509	
Provisions techniques Non-Vie	R0510	2.318.341
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1.916.911
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	1.773.254
Marge de risque	R0550	143.657
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	401.430
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	340.279
Marge de risque	R0590	61.151
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9.632.315
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1.282.825
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	1.242.866
Marge de risque	R0640	39.960
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8.349.490
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	8.196.316
Marge de risque	R0680	153.173
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2.618.504
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	2.613.376
Marge de risque	R0720	5.127

		Valeur Solvabilité II
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	13.079
Provisions pour retraite	R0760	42.010
Dépôts des réassureurs	R0770	154.612
Passifs d'impôts différés	R0780	86.209
Produits dérivés	R0790	67.125
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	544.564
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	39.044
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	207.173
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4.749
Autres dettes (hors assurance)	R0840	251.564
Passifs subordonnés	R0850	739.240
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	739.240
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	26.620
Total du passif	R0900	16.745.148
Excédent d'actif sur passif	R1000	2.890.196

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Vie

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises	AR1409									
Brut	R1410	-	1.627.498	13.827	285.129	-	-	-	-	1.926.454
Part des réassureurs	R1420	-	958	-	-	-	-	-	-	958
Net	R1500	-	1.626.541	13.827	285.129	-	-	-	-	1.925.497
Primes acquises	AR1509									
Brut	R1510	-	1.627.498	13.827	285.129	-	-	-	-	1.926.454
Part des réassureurs	R1520	-	958	-	-	-	-	-	-	958
Net	R1600	-	1.626.541	13.827	285.129	-	-	-	-	1.925.497
Charge des sinistres	AR1609									
Brut	R1610	-	1.777.938	16.246	610	-	-	-	-	1.794.794
Part des réassureurs	R1620	-	386	-	-	-	-	-	-	386
Net	R1700	-	1.777.553	16.246	610	-	-	-	-	1.794.408
Dépenses engagées	R1900	-	51.461	8.564	4.737	-	-	-	-	64.761
Autres dépenses	R2510									(281)
Total des dépenses	R2600									64.481
Montant total des rachats	R2700	-	148.857	1.269	101	-	-	-	-	150.227

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.3 Primes, sinistres et dépenses par pays

Le volume de primes émises brutes d'Ethias SA, uniquement avec les affaires directes en Belgique, dépassant largement les 90% du total de primes émises brutes d'Ethias SA, le tableau suivant renseigne uniquement les montants du pays d'origine (Belgique).

Non-Vie

		Pays d'origine	Top 5 pays : Non-Vie
		CO010	CO020
Primes émises (brutes)	AR0019		
Brut — Assurance directe	R0020	1.898.482	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0021	-	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0022	1.607	
Primes acquises (brutes)	AR0029		
Brut — Assurance directe	R0030	1.895.305	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0031	-	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0032	1.607	
Charges des sinistres (brutes)	AR0039		
Brut — Assurance directe	R0040	1.276.902	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0041	28	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0042	460	
Dépenses engagées (brutes)	AR0049		
Brut — Assurance directe	R0050	407.137	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0051	-	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0052	308	

Vie

		Pays d'origine	Top 5 des pays : vie et santé SLT
		CO030	CO040
Primes émises brutes	R1020	1.926.454	
Primes acquises brutes	R1030	1.926.454	
Charges des sinistres brutes	R1040	1.794.794	
Dépenses engagées brutes	R1050	64.761	

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.4 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte								Autres assurances vie							Assurance santé (assurance directe)				
		Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à l'assurance vie)				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-	-			-	-	-				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-	-			-	-	-				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0028																				
Meilleure estimation	AR0029																				
Meilleure estimation brute	R0030	7.723.994		-	2.613.376		-	430.949	41.373	-	10.809.693		-	(241.361)	1.484.227	-	1.242.866				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-	-		-	-	-	-	-		-	-	16.181	-	16.181				
Meilleure estimation recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	7.723.994		-	2.613.376		-	430.949	41.373	-	10.809.693		-	(241.361)	1.468.046	-	1.226.684				
Marge de risque	R0100	152.268	5.127			340			565	-	158.301	19.081		20.878	-		39.960				
Provisions techniques - Total	R0200	7.876.262	2.618.504			431.290			41.938	-	10.967.993	(222.280)		1.505.106	-		1.282.825				

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.5 Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en Non-Vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0057																	
Meilleure estimation	AR0058																	
Provisions pour primes	AR0059																	
Brut	R0060	25.536	(2.670)	(167.654)	54.746	12.905	(281)	34.271	(2.271)	-	11.600	17.424	28.929	-	-	-	-	12.535
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	(42)	(266)	(4.198)	(2.689)	(1.812)	-	(19.707)	(1.167)	-	(335)	-	-	-	-	-	-	(30.216)
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	25.579	(2.404)	(163.455)	57.435	14.717	(281)	53.978	(1.105)	-	11.935	17.424	28.929	-	-	-	-	42.752
Provisions pour sinistres	AR0159																	
Brut	R0160	76.696	113.427	294.943	750.557	24.489	62	172.599	541.775	-	94.746	7.350	17.005	0	6.452	5	892	2.100.998
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	909	396	3.491	23.096	1.069	-	13.459	43.995	-	12	-	-	-	-	-	-	86.427
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	75.787	113.031	291.452	727.461	23.421	62	159.140	497.779	-	94.734	7.350	17.005	0	6.452	5	892	2.014.571
Total meilleure estimation - brut	R0260	102.232	110.757	127.289	805.303	37.395	(219)	206.869	539.504	-	106.346	24.774	45.934	0	6.452	5	892	2.113.533
Total meilleure estimation - net	R0270	101.366	110.627	127.996	784.896	38.138	(219)	213.117	496.675	-	106.669	24.774	45.934	0	6.452	5	892	2.057.323
Marge de risque	R0280	9.634	5.315	46.202	28.208	12.531	2.197	50.262	37.939	88	4.581	2.265	4.550	-	755	1	281	204.808

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en Non-Vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques - Total	AR0319																	
Provisions techniques - Total	R0320	111.866	116.072	173.491	833.511	49.926	1.978	257.131	577.442	88	110.927	27.039	50.484	0	7.207	6	1.173	2.318.341
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	866	130	(707)	20.406	(743)	-	(6.248)	42.829	-	(323)	-	-	-	-	-	-	56.210
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	111.000	115.942	174.198	813.104	50.669	1.978	263.379	534.614	88	111.250	27.039	50.484	0	7.207	6	1.173	2.262.131

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.6 Sinistres en non-vie

Total activités Non-Vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021 Accident year [AY]

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											35.298
N-9	R0160	411.645	183.318	40.516	21.930	18.178	15.468	10.674	11.747	8.920	10.582	
N-8	R0170	394.594	205.393	41.651	21.018	16.658	12.358	10.161	13.267	8.601		
N-7	R0180	421.512	214.969	45.688	25.777	19.138	15.374	13.509	10.223			
N-6	R0190	424.233	217.902	48.178	29.282	18.943	14.479	15.144				
N-5	R0200	342.324	168.406	39.847	25.057	17.243	12.839					
N-4	R0210	348.238	208.563	56.698	35.549	24.358						
N-3	R0220	420.310	242.110	72.570	38.305							
N-2	R0230	451.251	266.835	66.619								
N-1	R0240	479.598	302.221									
N	R0250	505.616										

		Pour l'année en cours		Somme
		C0170	C0180	C0180
Prior	R0100	35.298		3.412.357
N-9	R0160	10.582		732.978
N-8	R0170	8.601		723.702
N-7	R0180	10.223		766.191
N-6	R0190	15.144		768.160
N-5	R0200	12.839		605.717
N-4	R0210	24.358		673.407
N-3	R0220	38.305		773.295
N-2	R0230	66.619		784.705
N-1	R0240	302.221		781.819
N	R0250	505.616		505.616
Total	R0260	1.029.807		10.527.948

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											408.929
N-9	R0160	309.966	163.834	135.109	106.084	93.625	67.942	59.414	50.441	47.873	43.786	
N-8	R0170	330.446	149.852	114.059	95.811	82.029	72.538	68.118	60.975	56.646		
N-7	R0180	376.347	160.750	124.379	108.564	88.636	76.664	68.830	65.489			
N-6	R0190	336.831	152.450	112.987	82.571	72.674	64.997	62.248				
N-5	R0200	277.586	132.101	104.642	88.388	66.836	67.147					
N-4	R0210	313.616	168.591	136.533	117.947	108.023						
N-3	R0220	382.653	186.861	156.812	126.413							
N-2	R0230	404.327	181.123	143.832								
N-1	R0240	450.190	228.421									
N	R0250	482.511										

Fin d'année (données actualisées)

		C0170
Prior	R0100	343.172
N-9	R0160	38.138
N-8	R0170	49.863
N-7	R0180	57.637
N-6	R0190	55.008
N-5	R0200	59.597
N-4	R0210	96.240
N-3	R0220	113.332
N-2	R0230	128.855
N-1	R0240	207.491
N	R0250	458.011
Total	R0260	1.607.344

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.7 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	14.569.159	-	-	138.346	-
Fonds propres de base	R0020	3.491.436	-	-	(103.272)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	3.480.535	-	-	(143.203)	-
Capital de solvabilité requis	R0090	1.718.118	-	-	(11.015)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2.757.314	-	-	(136.692)	-
Minimum de capital requis	R0110	679.188	-	-	5.018	-

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.8 Fonds propres

Fonds propres de base et fonds propres éligibles

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
	AR0009					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1.000.000	1.000.000		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	276.196	276.196			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	1.331.126	1.331.126			
Passifs subordonnés	R0140	739.240		14.155	725.084	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	144.875				144.875
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
	AR0219					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
	AR0229					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	
Total fonds propres après déductions	R0290	3.491.436	2.607.321	14.155	725.084	144.875
Fonds propres auxiliaires						
	AR0299					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles	AR0499					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	3.491.436	2.607.321	14.155	725.084	144.875
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	3.346.561	2.607.321	14.155	725.084	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	3.480.535	2.607.321	14.155	725.084	133.975
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2.757.314	2.607.321	14.155	135.838	
Capital de solvabilité requis	R0580	1.718.118				
Minimum de capital requis	R0600	679.188				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	202,58%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	405,97%				

Réserve de réconciliation

		Valeur
		C0060
Réserve de réconciliation	AR0699	
Excédent d'actif sur passif	R0700	2.890.196
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	138.000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1.421.070
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	1.331.126
Bénéfices attendus	AR0769	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	462.142
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non-Vie	R0780	225.351
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	687.493

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.9 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C010	C0120
Risque de marché	R0010	1.075.247	Simplification not used
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	108.298	
Risque de souscription en vie	R0030	273.964	Simplification not used
Risque de souscription en santé	R0040	430.852	Simplification for the Article 102a
Risque de souscription en Non-Vie	R0050	525.490	Simplification not used
Diversification	R0060	(808.089)	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1.605.762	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	135.631
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(23.276)
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1.718.118
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	1.718.118
Autres informations sur le SCR	AR0399	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Capital de solvabilité requis (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	5
Risque de souscription Non-Vie	R0050	8

Approche quant au taux de taxation

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approach not based on average tax rate

Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



7.2.10 Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Composants MCR	
Activités en Non-Vie	Activités en vie
Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,L)
C0010	C0020

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie	R0010	341.489	
---	-------	---------	--

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Background information			
		Activités en Non-Vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	101.366	241.650		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	110.627	68.174		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	127.996	475.191		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	784.896	277.790		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	38.138	219.278		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	274		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	213.117	289.853		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	496.675	109.599		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	16		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	106.669	49.959		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	24.774	57.597		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	45.934	10.323		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	601		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	6.452	509		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	5	-		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	892	520		

		Activités en Non-Vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	26.629	311.069

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA



	Activités en Non-Vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations garanties		R0210	7.608.676	
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations discrétionnaires futures		R0220	115.318	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		R0230	2.613.376	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		R0240	430.949	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		R0250		11.715.850

Calcul du MCR global

		Valeur
		C0130
MCR linéaire	R0300	679.188
Capital de solvabilité requis	R0310	1.718.118
Plafond du MCR	R0320	773.153
Plancher du MCR	R0330	429.529
MCR combiné	R0340	679.188
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	8.000
Minimum de capital requis	R0400	679.188

Calcul du montant notionnel du MCR en Non-Vie et en Vie

		Activités en Non-Vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	368.119	311.069
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	931.217	786.901
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	419.048	354.105
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	232.804	196.725
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	368.119	311.069
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	4.000	4.000
Montant notionnel du MCR	R0560	368.119	311.069

1.	SYNTHÈSE
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE
4.	PROFIL DE RISQUE
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ
6.	GESTION DU CAPITAL
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES
7.1	Groupe Ethias
7.2	Ethias SA

ETHIAS
WE'RE HERE FOR *you*